

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHICOUTIMI

COUR SUPÉRIEURE

No. : 150-05-002108-001

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC

Demandeur

c.

GHISLAIN CORNEAU

Défendeur

-et-

LA COMMUNAUTÉ MÉTISSE DU DOMAINE
DU ROY ET LA SEIGNEURIE DE MINGAN

-et-

AUTRES

Intervenants

**RÉPLIQUE AUX CONTRE-EXPERTISES DU PGQ EFFECTUÉE
PAR ÉTIENNE RIVARD, GÉOGRAPHE**

(MANDAT R-23)

Aubin Girard Côté

Me Daniel Côté
1700, boulevard Talbot, suite 310
Chicoutimi, Québec
G7H 7Y1
Tél. : (418) 543-0786
Télec. : (418) 543-9932



Pistes métisses et géographie de la distinction

Réplique aux rapports Brisson (3.5) et Boudreau (1.0) et expertise complémentaire pour le Comité juridique de la Communauté métisse du Domaine du Roy et de la Seigneurie de Mingan

CHEKOUTIMI

ÉTIENNE RIVARD, PH.D.

Octobre 2012

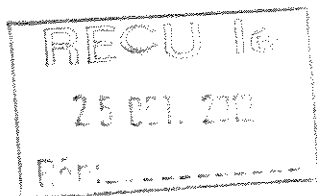
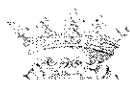


Table des matières

Table des matières	i
Introduction	1
Partie I : présentation et description des rapports	3
Chapitre 1 : Présentation générale des rapports d'expertise	4
1.01 Réal Brisson (3.5)	4
(a) Mandat et objectifs	4
(b) Méthodologie et principales sources documentaires	4
(c) Structure argumentaire et conclusions	5
1.02 Claude Boudreau (1.0)	6
(a) Mandat et objectifs	6
(b) Méthodologie et principales sources documentaires	6
(c) Structure argumentaire et conclusions	6
Chapitre 2 : Cadre conceptuel et approche théorique	8
2.01 Principaux ethnonymes en usage	8
2.02 Concepts géographiques : espace, région, territoire et territorialité	9
2.03 Mixité, métissage, hybridation et intégration	10
2.04 Ethnicité et ethnogenèse	13
Partie II : Analyse critique des rapports	14
Chapitre 3 : De la nécessaire critique des sources	15
3.01 Le biais colonial, le silence autochtone	15
3.02 Contexte socioculturel et idéologique : lire entre les lignes	18

(a) L'idée du métissage, l'idée du Sauvage et l'idée du Métis.....	18
(b) Le pouvoir des cartes et territorialités autochtones.....	21
Chapitre 4 : Approche théorique et conceptuelle sur l'ethnicité, l'ethnogenèse métisse et la territorialité	24
4.01 Définir l'ethnicité dans son contexte colonial	24
4.02 L'ethnogenèse : naissance des identités et des communautés métisses	26
4.03 Comprendre le métissage et l'identité métisse	29
4.04 Le concept de masse critique en sciences sociales.....	32
4.05 Circonscrire les concepts de territoire et de territorialité	35
Chapitre 5 : Pertinence des conclusions des rapports Brisson et Boudreau à l'égard des critères établis par le jugement <i>Powley</i>	37
5.01 Communauté métisse historique.....	37
(a) Grille d'analyse incomplète	37
(b) Failles théoriques et conceptuelles.....	39
5.02 Continuité de la communauté métisse	40
(a) Failles et contradictions analytiques	40
(b) Discordance entre les outils méthodologiques et les conclusions	43
Partie III : géographies et territorialités métisses : éléments de contre-expertise.....	44
Chapitre 6 : Indices d'ethnogenèse métisse.....	45
6.01 Les marges métisses : premiers indices géographiques et cartographiques d'ethnogenèse	45
(a) Premier regard : la carte comme outil d'assimilation	46
(b) Second regard : la géographie métisse des marges coloniales comme indice d'ethnogenèse	51
6.02 Géographie de la traite des fourrures comme creuset des territorialités métisses	56

(a) Une réalité métisse nommée : Métifs et Bois Brûlés de l'espace boréal québécois	57
(b) Une présence territoriale essentielle	60
(c) Intermédiation : indices culturels, matériels et territoriaux	62
6.03 L'avancée des fronts pionniers : les Métis et l'« avantage du terrain »	69
(a) Distribution et emprise spatiale du fait métis dans le Haut-Saguenay et au lac Saint-Jean.....	71
(b) Territorialité métisse au Saguenay dans le contexte des fronts pionniers	73
(c) Appartenance métisse au territoire.....	75
Chapitre 7 : Continuité dans l'occupation métisse du territoire	79
7.01 Marqueurs matériels de la territorialité	80
7.02 Marqueurs politiques de la territorialité	85
7.03 Marqueurs culturels de la territorialité	86
Conclusion	89
Références	92
(a) Fonds d'archives consultés	92
(b) Documents cartographiques (ordre croissant par année de production).....	93
(c) Sources documentaires citées.....	94
Annexe.....	102

Introduction

Ce rapport repose sur deux objectifs principaux : d'une part, il cherche à fournir une analyse critique des rapports Brisson (expertise 3.5 : *Tome 2 : Preuve des ethnogenèses et des droits ancestraux* ; Section 3 : *Preuve historique de l'ethnographie intra-amérindienne*, selon la planification de la preuve de la Procureure générale du Québec) et Boudreau (expertise 1.0 : *Tome 1 : Preuve d'occupation sans droit*) ; dans un deuxième temps, il vise à offrir une contre-expertise géographique.

La trame argumentaire de ce rapport se compose de trois parties. Suivant une analyse descriptive des objectifs, des méthodes, du cadre conceptuel et théorique et des principales conclusions des deux rapports d'expertise sous examen (Partie I), nous présentons, dans la deuxième partie, une analyse critique de ces rapports en les confrontant avec la littérature scientifique en matière d'ethnicité, d'ethnogenèse métisse, de métissage et de territorialité. Cette analyse critique met en évidence de profondes failles, lesquelles font de l'ombre à la pertinence scientifique des conclusions avancées. En ce sens, ces rapports constituent de bien maigres contributions sur le plan scientifique. Ces rapports vont à l'encontre des principaux modèles reconnus en matière d'ethnogenèse et d'identité métisses, modèles qui, par ailleurs, ont été juridiquement consacrés par les juges de la Cour suprême du Canada qui en ont fait les pierres d'assises à l'argument juridique présenté dans le jugement *Powley (R. c. Powley, 2003)*.

La troisième et dernière partie de notre rapport présente une contre-expertise géographique. Dans un premier temps, nous mettons en relief des indices (surtout de nature spatiale et territoriale) suggérant l'émergence graduelle des territorialités métisses au Saguenay-Lac-Saint-Jean sous l'égide de la traite des fourrures, ainsi que leur consolidation à l'arrivée des premiers fronts pionniers. Cette section repose surtout sur des documents d'archives (imprimés et manuscrits) et des cartes anciennes. Dans un deuxième temps, nous cherchons à mieux comprendre la nature des pratiques territoriales métisses et le dynamisme qui les anime, dans le temps comme dans l'espace. Cette partie de l'expertise, plus contemporaine, prend essentiellement appui dans l'histoire orale des

Métis de la Communauté métisse du Domaine du Roy et de la Seigneurie de Mingan et met en évidence la continuité des pratiques territoriales qui lui sont propres.

Partie I : présentation et description des rapports

Cette première partie se veut exclusivement descriptive. Elle consiste en une analyse des objectifs, des méthodes, du cadre conceptuel et théorique et des principales conclusions qui sont au cœur des deux rapports d'expertise pour lesquels nous avons pour mandat d'offrir une réplique. Le premier rapport, signé par l'historien Réal Brisson (3.5), présente une expertise historique, intitulée « Présence amérindienne continue dans la région de Chicoutimi sous le Régime anglais ». Le deuxième rapport est une expertise géohistorique de Claude Boudreau (1.0) sous le titre « Rapport d'expertise sur les affiants au Saguenay–Lac-Saint-Jean ».

Chapitre 1 : Présentation générale des rapports d'expertise

L'expertise de Réal Brisson couvre une assez longue période historique (surtout les XVIII^e et XIX^e siècles) et conteste l'émergence même d'une communauté historique métisse au Saguenay. Le rapport de Claude Boudreau s'ancre dans la période contemporaine et conteste la pertinence historique des pratiques territoriales en litige, c'est-à-dire l'usage de camps pour des activités de chasse, de pêche ou de trappe.

1.01 Réal Brisson (3.5)

Historien professionnel qui se spécialise particulièrement en études autochtones, Réal Brisson a couvert, au cours de ses recherches dans ce champ d'études, environ toutes les périodes historiques, du Régime français à la période contemporaine. Ce faisant, il a épluché un vaste éventail de ressources archivistiques. En revanche, préalablement à ce rapport d'expertise, la thématique du métissage ou la question métisse au Canada semble n'avoir jamais été au cœur des problématiques de recherche sur lesquelles Brisson s'est penchées depuis les vingt dernières années.

(a) Mandat et objectifs

Le rapport de Réal Brisson repose sur trois objectifs. D'abord, son auteur vise à décrire la résilience dans le temps et l'espace des Montagnais dans la région saguenéenne et jeannoise. Ensuite, Brisson envisage d'exposer la gamme des manifestations culturelles observables découlant du métissage. Il cherche enfin, à travers la cartographie coloniale, à localiser et à suivre l'évolution des populations autochtones dans la région de Chicoutimi. Le mandat de Brisson s'inscrit dans une série d'expertises commandées par la Procureure générale du Québec et ayant pour but de documenter l'ethnogenèse intra-amérindienne et l'intégration des individus métis (Roy, 2009, p. 5).

(b) Méthodologie et principales sources documentaires

L'expertise de Brisson constitue une approche historique traditionnelle basée principalement sur des documents d'archives, ce que la période étudiée justifie pleinement par ailleurs. Les sources documentaires exploitées par Brisson composent un corpus archivistique qu'on pourrait qualifier de « classique » en matière d'histoire

autochtone : les fonds ecclésiastiques, les registres de l'état civil, les recensements nominatifs ou les archives commerciales découlant de la traite des fourrures, celles de la *Hudson's Bay Company* (HBC ci-après) notamment. Cependant, Brisson fait montre d'originalité en histoire en recourant à des cartes anciennes en vue d'une analyse de contenu basée sur l'identification et la localisation dans le temps des différents groupes amérindiens au Saguenay, et cela pour une période qui couvre une bonne part du Régime français et pratiquement toute la période sous le Régime anglais.

(c) *Structure argumentaire et conclusions*

L'argument de l'auteur se divise en trois parties, lesquelles correspondent à chacun des objectifs de l'étude mentionnés ci-dessus. La première section s'attarde à démontrer la présence reconnue et continue des Montagnais sur l'espace correspondant au Saguenay-Lac-Saint-Jean actuel. L'auteur en conclut que les Montagnais ont profité du métissage – qui donne lieu à ce qu'il nomme « phénomène d'ethnogenèse intra-amérindienne » – et de leur grande mobilité spatiale pour ainsi se renouveler socialement et culturellement et assurer leur survie comme groupe distinct dans le Haut-Saguenay et cela malgré d'importantes pertes démographiques au cours des années et l'avancée du front pionnier à partir des années 1840. Dans la deuxième section de son étude, Brisson discute de l'émergence et de l'existence d'une identité distincte métisse dans la région de Chicoutimi. Dans un premier temps, prenant en exemple le cas des familles Desroches (Asini), Bacon, Chisholm, Gill et Buckell – toutes des familles marquées par des mariages interethniques et une descendance mixte –, il arrive à la conclusion que cette descendance s'intègre entièrement aux populations amérindiennes, ce qui est parfois même le cas des pères d'origine non autochtone. Dans un deuxième temps, l'auteur met l'accent sur les gens gravitant autour de Peter McLeod et affirme qu'ils forment un groupe qui n'apparaît pas, à la lumière des sources documentaires exploitées, faire l'objet d'une identification spécifique (faut-il comprendre « métisse »). Il renchérit en précisant que ce groupe d'individus constitue au mieux une « communauté de frontière », une réalité sociale commune aux zones où se développent des fronts pionniers. Enfin, dans la dernière section de ce rapport, il s'applique, à travers un vaste éventail de cartes anciennes du Régime français et du Régime anglais à exposer la présence historique

autochtone au Saguenay et au Lac-Saint-Jean et, plus spécifiquement, pour la région chicoutimienne. Après analyse, Brisson reconnaît le caractère partiel de la représentation autochtone sur les cartes du Régime anglais et la nécessité de compléter, grâce à d'autres sources documentaires écrites, ce tableau cartographique trop fragmentaire.

1.02 Claude Boudreau (1.0)

Claude Boudreau est géographe et spécialiste québécois en histoire de la cartographie (Boudreau, 1994 ; Boudreau, Courville et Séguin, 1997). Ses travaux scientifiques portent principalement sur la cartographie ancienne du Québec durant le Régime anglais, notamment sur la production cartographique de Joseph Bouchette, arpenteur général pour le Bas-Canada entre 1803 et 1841.

(a) Mandat et objectifs

Boudreau a pour mandat d'examiner la nature des environnements immédiats des camps en litige possédés par les intimés métis dans la cause Corneau de manière à démontrer que les secteurs faisant l'objet des litiges n'ont pas été occupés par les requérants ou leurs ascendants de façon continue.

(b) Méthodologie et principales sources documentaires

Pour répondre à ce double objectif, l'auteur a décidé d'observer, sur une période d'une cinquantaine d'années, les accès et l'environnement physique et humain immédiats de ces camps, ainsi que les traces d'exploitation des lieux où se trouvent aujourd'hui les camps en question. Boudreau a consulté et analysé des relevés photographiques faits par satellite, des cartes topographiques, ainsi que des photographies aériennes couvrant l'ensemble de la période et étant pour l'essentiel disponibles à la cartothèque de l'Université Laval. En guise de complément d'information, l'auteur a eu aussi recours à l'occasion aux plans et aux carnets d'arpentage.

(c) Structure argumentaire et conclusions

Le rapport consiste en une analyse de chacun des cas en litige. Ne pouvant trouver aucune trace physique de ces camps sur les photographies aériennes plus anciennes

(celles prises dans les années 1960), Boudreau dégage une constante, à savoir que les installations actuelles ne peuvent qu'être récentes. Sur la foi de ses analyses de l'environnement (par le biais surtout des cartes topographiques produites à travers la période étudiée), il argumente qu'une topographie trop prononcée ou des voies terrestres ou riveraines impraticables auraient rendu l'accès à ces lieux longtemps impossible ; ce ne serait que plus tard, avec l'ouverture des chemins forestiers, c'est-à-dire tout récemment, que l'accès à ces localisations aurait été rendu possible. Voyant ainsi comme impossible le fait que les Métis aient pu occuper ces lieux de manière continue au cours des dernières décennies, il en déduit donc que « ... les résultats [qui découlent de cette étude] s'avèrent on ne peut plus concluants quant à la prétendue légitimité du droit de ces affiants (*sic*) à occuper ces terres de la Couronne » (Boudreau, 2009, p. 3).

Chapitre 2 : Cadre conceptuel et approche théorique

Les expertises de Brisson et de Boudreau n'exposent pas de cadre théorique explicitement formulé, si bien que les concepts et les notions qui les ponctuent ne sont pas situés dans un contexte scientifique ciblé. Néanmoins, ces concepts servent tantôt de filtres d'analyse et, d'autre fois, visent à alimenter la trame argumentaire. Ces expertises font aussi étalage d'un certain nombre d'ethnonymes (noms de groupes ethniques) ; ceux-ci mettent en évidence la nature de la conceptualisation ethnique des auteurs.

2.01 Principaux ethnonymes en usage

L'usage d'ethnonymes est plus marquant chez Brisson que chez Boudreau, une situation qui découle des objectifs spécifiques du premier qui consistent notamment à relever, à travers une investigation de la présence historique montagnaise dans le Haut-Saguenay (partie 1) et à travers les représentations cartographiques coloniales (partie 3), les noms des différentes populations amérindiennes présentes dans le temps et l'espace. Ce faisant, Brisson relève un nombre considérable de noms différents, tantôt associés à la grande famille montagnaise – *Piékouagamiens*, *Papinachois* ou *Mistassiniens* –, tantôt souvenirs de la présence de groupes étrangers, furent-ils hurons ou abénaquis.

En revanche, lorsque vient le temps de traiter plus spécifiquement les ethnicités découlant du métissage (partie 2), cette richesse ethnonymique se dissipe passablement, laissant de côté des noms largement reconnus comme « Métis », « Bois Brûlés » ou « Sang Mêlés » (Peterson et Brown, 1985 ; Brown, 2007). Lorsque le mot « métis » est mentionné par Brisson, ce n'est donc jamais sous sa forme nominale (pour exprimer un nom de peuple ou d'ethnie), mais strictement sous sa forme qualitative (comme adjectif). Si cette manière de faire concorde avec les conclusions de l'auteur, pour qui les Métis ne sont pas une réalité historique au Saguenay, il explique plutôt cette situation par l'absence de ces ethnonymes dans les sources documentaires consultées :

Il importe de spécifier d'emblée que, pour ce qui est des dénominations possibles des groupes, populations, communautés ou même individus décrits et identifiés sur les territoires saguenayens ou piékouagamiens pour tout le Régime anglais, la terminologie documentaire se réduit aux seuls mots « Canadiens » et « Sauvages ». Les mots métis, demi-sang, chicot, etc. ou toute autre terme qui

évoquerait une forme quelconque d'hybridation ne se rencontrent pas (Brisson, 2009, p. 34).

2.02 Concepts géographiques : espace, région, territoire et territorialité

Les deux études sous analyse font usage de quelques concepts géographiques, ceux d'espace et de région plus particulièrement, lesquels sont employés plus ou moins comme synonymes et de manière générale pour exprimer l'existence d'une aire géographique spécifique d'observation ou d'analyse ou en guise de simples repères géographiques permettant au lecteur de se situer.

Le concept de *territoire* apparaît pour sa part plus structurant, faisant l'objet d'une utilisation plus spécifique, bien que polysémique. Cette polysémie est particulièrement évidente chez Réal Brisson. S'il fait souvent usage de ce terme de manière générale comme substitut à des expressions comme « espace » ou « région » (Brisson, 2009, p. 23, 34, 54, 65-66), il lui réserve plusieurs autres significations : comme occupation de l'espace ; comme appropriation de l'espace ; ou au sens de division administrative. Le terme de territoire revient une cinquantaine de reprises dans le texte de Claude Boudreau, ce qui trahit sa centralité dans la pensée de l'auteur. Cela est peu étonnant considérant la formation de ce dernier en géographie, discipline pour laquelle ce concept fait office de paradigme depuis les dernières décennies, du moins dans le monde francophone (Raffestin, 1986 ; Di Méo, 1996 ; Claval, 2008 ; Bonnemaïson, 1981). Cela dit, l'usage qu'en fait Boudreau se limite à celui d'« espace de localisation », c'est-à-dire l'environnement immédiat où se trouve chacun des camps en litige.

La *territorialité*, apparentée au territoire, est un autre concept structurant chez Réal Brisson. Si l'usage qu'il en fait semble assez modeste (le terme n'apparaît que trois fois dans l'étude, dont une seule dans le corps du texte), sa présence dans l'un des sous-titres (section 1.2 en p. 17) laisse sous-entendre son importance relative dans la trame argumentative de l'auteur. Faute d'avoir une définition concrète, on devine à la lecture que la territorialité concerne la relation au territoire et à l'identité : « Ayant plus ou moins perdu toute son efficacité au regard de l'identitaire et de la territorialité autochtone, la production cartographique devra céder la place, pour toute cette période depuis le début

du 19^e siècle à tout le moins, à d'autres fonds documentaires plus loquaces et finalement mieux adaptés » (Brisson, 2009, p. 67). Le concept n'est pas appliqué à la partie deux portant sur les questions d'ethnogenèse, pourtant l'enjeu central derrière les mandats de recherche de la Procureure générale du Québec dans le dossier Corneau.

2.03 Mixité, métissage, hybridation et intégration

Ce qui constitue l'apport conceptuel le plus élaboré chez Brisson – bien qu'il demeure comme le reste vaguement énoncé, sans définition concrète et sans précision sur l'univers scientifique duquel ces concepts découlent – concerne la terminologie différenciée devant marquer les « différentes formes de manifestation métisse... » (2009, p. 5), soit les concepts de « mixité », de « métissage » et d'« hybridation ».

Le *concept de mixité* est essentiellement employé pour décrire les relations euro-indiennes sous des bases uniquement génétiques ou généalogiques et ne semble donc pas dépeindre des situations d'échanges culturels, encore moins la création d'une identité métisse distincte. C'est en ce sens qu'est aussi généralement usé l'adjectif « mixte » : « unions mixtes » (*ibid.*, p. 34-35, 40 et 70), « mariages mixtes » (*ibid.*, p. 36 et suivantes) ou « couples mixtes » (*ibid.*, p. 40).

Le *terme de métissage*, dont la fréquence d'emploi dans cette étude se compte sur les doigts d'une seule main, s'applique presque exclusivement aux réalités intra-indiennes ou montagnaises (*ibid.*, p. 21, 26, 41 et 46) et qu'une unique fois à la réalité métisse :

Les cas de métissage enregistrés résultent essentiellement de la présence (plus ou moins prolongée) d'employés et de commis dans les postes commerciaux. Ces hommes sont célibataires bien que certains aient laissé épouse et famille provisoirement dans les paroisses pour certaines périodes variables en fonction des besoins occasionnés par la traite des fourrures. En 1750 par exemple, on en compte 33 dans les comptoirs du Domaine dont 6 pour le seul poste de Chicoutimi (*ibid.* p. 39).

Pour Brisson, il semble que l'ethnogenèse métisse doive passer par un *processus d'hybridation*, lequel serait une forme élaborée de métissage culturel duquel une nouvelle culture distincte et partagée émergerait ; l'hybridation résulterait donc en une espèce de

fusion culturelle et collectivement reconnue qui serait unique aux Métis. C'est d'ailleurs à l'enseigne du concept d'hybridation que Brisson loge ses conclusions sur l'existence d'une communauté métisse en affirmant qu'aucune :

... information relative à l'émergence d'une quelconque *communauté hybride* n'a pu être détectée, même dans le cas du passage remarqué dans les années 1840 de l'"écossais métis" Peter McLeod dont le comportement conflictuel, l'allégeance protestante et la situation professionnelle axée sur le seul intérêt économique – le sien principalement et celui de son employeur – cantonnent le contremaître forestier dans l'isolement et semblent avoir peu favorisé l'éclosion d'une *société parallèle, reconnaissable ou distincte* des deux principales entités déjà mentionnées (Brisson, 2009, p. 70, nos italiques).

L'univers conceptuel de Brisson se révèle également par l'usage qu'il réserve aux adjectifs correspondants, comme « métissé(es) » et « métis(ses) ». Le premier sert à marquer les individus issus d'unions mixtes, lesquels n'ont pas nécessairement développé une identité distincte ou hybride ; on comprend de cette terminologie qu'il s'agit, pour Brisson, d'individus dont la culture est affectée par le métissage, mais qui auront rejoint l'un ou l'autre des groupes ethniques déjà présents, à savoir les populations montagnaises ou la population canadienne de la Vallée laurentienne. Il l'applique aussi aux amérindiens, Montagnais ou Abénaquis par exemple, qui, bien qu'exposés au métissage culturel, resteraient membres de leur groupe ethnique d'origine respectif. En d'autres mots, un métissé serait un individu ayant un héritage culturel mixte (résultant du métissage), mais qui n'appartient pas pour autant à un collectif ayant une identité distincte qu'on pourrait appelée « métisse ». Cela est d'ailleurs confirmé par l'usage que fait Brisson de l'adjectif « métis », lequel paraît être moins relié au concept de métissage qu'à celui d'hybridation. L'adjectif « métis » sert donc à qualifier une manifestation du métissage qui aurait engendré une identité « hybride » et résolument distincte. Cette signification s'impose d'entrée jeu alors que Brisson présente ses objectifs de recherche :

En somme, le questionnement de la recherche se résume essentiellement à deux préoccupations ; valider une présence amérindienne continue sur la longue durée dans le secteur paramétré et cerner, s'il y a lieu, l'émergence (voire la cristallisation) d'une *société métisse* issue de l'*hybridation de deux héritages culturels et génétiques distincts* (*ibid.*, p. 5, nos italiques).

Il faut dire que cette signification reste strictement hypothétique dans la mesure où l'auteur conclut qu'aucune manifestation de ce genre ne s'est jamais exprimée dans l'histoire de la région saguenéenne.

Cette trilogie conceptuelle – mixité, métissage et hybridation – est en quelque sorte balisée par deux autres concepts complémentaires. Le premier de ces concepts est celui de l'*intégration*. Réal Brisson en fait un grand usage pour étayer ses thèses dans la partie de son étude vouée aux manifestations métisses, concept qui apparaît parfois sous d'autres appellations comme « indianisation », « assimilation » ou « adoption ». L'auteur ne définit jamais réellement le concept, ni ne précise-t-il à quel paradigme scientifique il se rattache. Il est possible qu'il fasse allusion aux théories développées particulièrement dans le domaine des études ethniques ou celle de la sociologie des migrations (Rhein, 2002 ; Boucher, 2000) qui puisent une bonne dose de leur pertinence dans la tradition sociologique francophone – chez Émile Durkheim tout particulièrement (Cuin, 2011) – et qui ont donné lieu, par exemple, à la conception de modèles bien connus de tous : celui du *melting pot* états-unien, celui du multiculturalisme canadien ou celui de l'interculturalisme québécois. Brisson est toutefois muet sur ses inspirations intellectuelles, tout comme sa bibliographie par ailleurs. Se présentant davantage sous la forme d'une hypothèse, la question de l'intégration des individus métis s'avère malgré tout au cœur de l'argument de Brisson, puisque c'est sur la foi de cette intégration que reposent les conclusions de l'auteur sur l'ethnogenèse métisse au Saguenay où les modèles d'indianisation et d'adoption montagnaises (Brisson, 2009, p. 40-46) auraient eu le meilleur sur le modèle d'hybridation.

Le deuxième concept permettant de « ficeler » ensemble les faits de mixité, de métissage et d'hybridation chez Réal Brisson est celui de la *masse critique* :

Peu d'éléments, *surtout par l'absence de masse critique*, semblent inciter à entrevoir une quelconque forme d'ethnogenèse (*sic*) métisse, même au stade embryonnaire. Nombre d'individus métissés mais dont le contexte ne prêterait pas à l'éclosion et à la consolidation d'un clan différencié affirmant une identité collective propre (*ibid.*, p. 40, nos italiques).

En dépit du fait que cette citation correspond à la seule occasion où il est mentionné, le concept de masse critique se voit tout de même confié un rôle capital dans l'argumentaire de Brisson, puisqu'il vient à lui seul expliquer comment l'indianisation peut s'imposer sur le processus d'hybridation. La masse critique serait donc, suivant l'usage qu'en fait Brisson, le tendon d'Achille de l'hybridation ou de l'identité métisse. Brisson ne fournit cependant pas de détails sur la manière de déterminer la valeur de cette masse critique – le seuil minimal qu'une population de « métissés » doit atteindre – ni les modalités sociales ou spatiales nécessaires à l'ethnogenèse métisse.

2.04 Ethnicité et ethnogenèse

En raison du degré relativement élevé de différenciation terminologique dont l'étude de Réal Brisson fait montre en matière de métissage, il est plausible de considérer que l'auteur soit scientifiquement redevable du concept d'ethnicité et des schèmes théoriques sur lesquels il s'articule. L'usage de termes variés tels qu'« ethnique », « ethnique » ou « interethnique » tendrait à le confirmer. En revanche, l'auteur ne réfère à aucune étude abordant de front les théories de l'ethnicité. Il le fait par le biais des concepts d'« ethnogenèse métisse » et d'« ethnogenèse intra-amérindienne », sur lesquels il ne s'attarde pas. La bibliographie de Brisson fait appel à deux références relativement au concept d'ethnogenèse, soit l'article de Gwen Reimer et Jean-Philippe Chartrand (2007) et un rapport de l'historien Gilles Havard produit pour le Ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec (2008).

Partie II : Analyse critique des rapports

L'aperçu conceptuel et théorique auquel nous venons de nous adonner est essentiellement le fruit de nos propres interprétations. Il démontre que si ces études ne sont pas foncièrement dépourvues sur le plan de la conceptualisation intellectuelle, elles souffrent cependant d'un manque chronique de contextualisation scientifique, c'est-à-dire d'une revue de littérature adéquate. Une telle revue est nécessaire en ce qu'elle permettrait, d'une part, de bien problématiser l'objet d'investigation – que sait-on sur la question ? Quelles sont les zones d'ombre de notre savoir ? Comment peut-on envisager de les éclairer ? etc. – et, d'autre part, de bien situer les traditions et les paradigmes scientifiques où logent les auteurs. La problématisation et l'élaboration claire et organisée des outils d'analyse (grilles d'interprétation, concepts, modèles ou théories) constituent pourtant, avec l'identification d'un corpus empirique, une étape fondamentale à toute entreprise scientifique. Cette étape détermine, dans une large mesure, la nature des interprétations et des conclusions auxquelles un chercheur peut arriver. Les failles conceptuelles, théoriques et méthodologiques observées chez Brisson et Boudreau sont considérables et nuisent grandement à la crédibilité des conclusions qu'ils avancent ; ce qui ne les prévient pourtant pas de nous les présenter comme s'il s'agissait de preuves irréfutables. Notre aperçu conceptuel et théorique de ces études révèle également l'inadéquation manifeste du cadre conceptuel de ses études aux réalités observées et analysées, ainsi qu'aux critères juridiques élaborés dans le jugement *Powley* (*R. c. Powley*, 2003). Cette inadéquation empêche aussi une validation scientifique satisfaisante des conclusions énoncées par les deux experts. En conséquence, ces failles et cette inadéquation sont au cœur de notre critique. Mais avant d'en venir au cœur, il est nécessaire de s'interroger sur le regard porté par les auteurs de ces études sur les sources documentaires qui composent leur corpus empirique respectif.

Chapitre 3 : De la nécessaire critique des sources

En science, mettre en question l'origine et la portée de sources documentaires utilisées dans le cadre d'une recherche représente un passage obligé à la pensée critique. En cours de formation, les étudiants en histoire et en sciences sociales – en sociologie, en démographie, en anthropologie ou en géographie – ne peuvent échapper à ce fondement critique de la vie scientifique. Par critique des sources, on entend deux réalités complémentaires : la compréhension de la provenance et de la nature des sources (qui la produit ? Pour qui ? De quel genre de document s'agit-il ?) ; la reconnaissance et l'identification du contexte social, culturel et idéologique de production spécifique à ces sources.

3.01 Le biais colonial, le silence autochtone

Dans la mesure où le sujet de la recherche au cœur des deux rapports concerne des réalités autochtones et que les seules sources documentaires en usage sont étrangères à ces réalités, il est assez évident que les auteurs de ces études sont aux prises avec un problème de biais colonial (ou eurocanadien) récurrent. Or, ce qui dérange ici c'est moins le biais lui-même que la reconnaissance timide et insuffisante qu'en font les auteurs. Brisson ne reconnaît cette situation que du bout des lèvres lorsqu'il aborde, dans la partie consacrée aux manifestations métisses, ce qu'il titre « Le silence des sources (1791-1865) » (2009, p. 34-38). Sa critique s'arrête aux seuls registres d'état civil et aux autorités religieuses qui les tiennent : les documents gouvernementaux (dont les cartes) ou les recensements nominatifs, en guise d'exemple, ne sont jamais réellement remis en question, ne serait-ce que partiellement. Boudreau, quant à lui, est plongé dans un mutisme aussi profond que troublant.

Ultimement, ce biais colonial met en évidence une carence documentaire et la pauvreté chronique des perspectives autochtones chez Brisson et Boudreau. Dans la mesure où cette carence tient moins à la volonté des chercheurs qu'à des raisons qui les

dépassent¹, il n'y pas lieu de leur en tenir rigueur. Ce qui leur est reprochable cependant, c'est de ne pas tenir compte de ce biais colonial, ces carences documentaires et cette pauvreté des perspectives autochtones lorsque vient le temps de l'analyse et celui des conclusions. Le cas de Cyriac Buckell, dans le rapport Brisson, est ici exemplaire :

En 1846, les registres le localisent à Kénogami, près de l'entrée de la rivière au Sable. Un abbé herboriste venu chercher refuge dans ces parages lors d'une tempête signale pour 1861 que le père Cyriac et sa vieille montagnaise avec quatre enfants [ou petits-enfants] ont pour tout couvert un wigwam indien. La situation semble s'être améliorée quelques années plus tard lorsque l'on fera la description de son nouvel habitat : *“un campe en bois rond calfeutré avec de la mousse et chauffé par un poêle de fonte muni d'un tuyau”*. Comparé aux autres campements indiens, c'est le grand luxe. Il est loisible de penser que Cyriac Buckell et son épouse montagnaise (Christine Dianais) y vivaient à l'indienne puisque dans un acte de 1866, le vieil homme est qualifié de “sauvage”. Or, il n'en est pas un, du moins au sens biologique du mot. Pourtant, les gens, **tant Indiens que Canadiens**, considèrent cet Allemand de naissance ainsi. Un autre bel exemple d'assimilation amérindienne (Brisson, 2009, p. 45, nos caractères gras).

La question ici n'est pas de déterminer si l'interprétation de Brisson est juste ou non : elle constitue assurément une proposition valable dans un univers de possibilités. La question est plutôt de savoir sur quelles sources documentaires il s'appuie pour affirmer que les « Indiens » considèrent Buckell comme l'un des leurs. Les sources citées (les registres d'état civil ou les propos d'un « abbé herboriste ») tiennent-elles lieu de perspectives amérindiennes sur l'identité et l'ethnicité ? Parlent-elles au nom de Cyriac Buckell lui-même ? Rien ne permet de l'affirmer. La seule certitude ici, c'est le biais colonial exprimé par les sources disponibles, un biais qui se doit d'être reconnu pour qu'une lecture véritablement critique de la réalité historique puisse s'imposer². À cet égard, Brisson est loin du compte ; il s'évertue davantage à nous faire passer de simples indices documentaires pour des preuves irréfutables.

¹ Brisson fait face à un problème documentaire commun à la plupart des historiens s'attaquant aux problématiques autochtones. Quant à Boudreau, il est assez évident que comme contractant de la Procureure générale du Québec il lui était hors de question de procéder à des enquêtes orales auprès des intimés ou des autres membres de leur communauté.

² D'autant plus que d'autres sources considèrent comme « métisse » la famille de Cyriac Buckell. C'est le cas d'Antoine Hudon, pionnier à Notre-Dame d'Hébertville, qui en témoigne dans les années 1920 (Tremblay, 1963, p. 87).

Il en va de même, chez Boudreau, de l'usage des carnets d'arpenteur. Se penchant sur le cas de l'intimé Ghislain Corneau dont le camp se trouve dans le canton Harvey, Boudreau mentionne que : « dans son carnet d'arpentage (Carnet H-37) [date de 1855], Fournier ne mentionne aucune présence humaine ou exploitation faite dans ce rang par qui que ce soit à cette époque. De plus, il ne montre sur son plan aucun sentier ou portage qui aurait permis de rejoindre le secteur revendiqué, à partir du réseau hydrographique du Saguenay » (Boudreau, 2009, p. 8). Ce que devrait préciser ici Boudreau c'est que le degré d'exhaustivité varie grandement d'un arpenteur à l'autre, sinon d'un carnet à l'autre. Les instructions premières que les arpenteurs reçoivent de l'Arpenteur en chef se résument souvent à celles attendues de par la fonction : le chaînage des différents lots à partir des principales lignes tirées qui divisent notamment les rangs et les cantons, ainsi que des descriptions sur la topographie, la végétation, la qualité des sols et la quantité de terre en culture. Certains arpenteurs se verront signifier des instructions supplémentaires, mais il s'agit-là d'exceptions. Les détails sont laissés à la discrétion des arpenteurs sur le terrain : si certains sont généreux à fournir des informations sur les populations et leur occupation du territoire (pensons à Tétu en 1843 dans le canton Simard ou à Legendre en 1844 dans les cantons Harvey et Tremblay), d'autres se font plutôt avares : c'est généralement le cas de l'arpenteur Duncan Stephan Ballantyne responsable de l'arpentage primitif de nombreux cantons (Chicoutmi, Laterrière, Kénogami, Labarre, Charlevoix ou Métabetchouan).

Boudreau aurait assurément tiré profit des perspectives métisses pour enrichir ses analyses. Lorsqu'il affirme que l'occupation métisse de plusieurs des sites de camps n'a été rendue possible que tout récemment avec l'ouverture des chemins forestiers (Boudreau, 2009, p. 2), il le fait sans connaissance réelle sur les modalités d'occupation des camps (la fréquence et la durée des visites, ainsi que les saisons concernées), les divers moyens de transport possibles, outre le canot, pour y accéder (à pied, en raquette ou en traîneau à chiens), sur le temps consacré par les Métis à leurs déplacements sur le territoire ou sur l'existence de camps anciens aujourd'hui disparus. Cette carence documentaire commande l'usage de précautions quand vient le temps de tirer des conclusions.

3.02 Contexte socioculturel et idéologique : lire entre les lignes

Une fois la provenance des sources accusées, il importe alors, pour qu'un regard critique soit complet, de bien replacer ces sources documentaires dans leur contexte socioculturel de production. Derrières les mots, jamais innocents, se cachent des intentions plus ou moins conscientes qui colorent la nature des documents et de l'information qu'ils contiennent. Tout document est produit par un être humain qui n'est pas neutre sur le plan culturel et qui s'adresse à un lectorat spécifique (à un Roi, aux bourgeois d'une compagnie de fourrure, à un ministère, etc.). Pour être pleinement en mesure d'analyser ces sources, il faut aussi savoir « lire entre les lignes ». Réal Brisson et Claude Boudreau s'en montrent largement incapables.

(a) *L'idée du métissage, l'idée du Sauvage et l'idée du Métis*

Aussi longtemps que les connaissances sur le métissage et sur l'identité métisse historique passeront par l'unique analyse de sources documentaires étrangères aux Métis ou, plus globalement, largement imperméables aux perspectives amérindiennes, on ne saurait faire l'économie d'un questionnement critique des idéologies qui façonnent les perspectives coloniales en ces matières.

Les préconceptions coloniales sur le métissage euro-indien sont en fait moulées à une autre idée bien ancrée, « *the idea of primitive society* » (Kuper, 1988), ou l'idée du Sauvage, laquelle dichotomise l'Indien et le civilisé en rappelant du coup la supériorité de celui-ci (plus élevé sur l'échelle de l'évolution humaine) et la nécessaire civilisation de celui-là. L'idée n'est pas nouvelle et sert à justifier, dès les tout débuts du Régime français, la pleine conversion des Indiens à la religion catholique. Elle est aussi récurrente et peuple assurément l'imaginaire intellectuel au Québec, au Canada ou même dans le monde occidental au XIX^e siècle. On n'est pas surpris de la voir surgir dans des politiques officielles – elle est fondamentale à la création des réserves au Bas-Canada dans les années 1850 par exemple (Tobias, 1983) – ou faire l'objet de vastes enquêtes devant commissaires : c'est le cas de la Commission Bagot (1845) qui en incarne l'esprit même (Lavoie, 2010) ; ce l'est aussi de la Commission « pour s'enquérir des affaires des Sauvages en Canada », publiée en 1858 et connue sous le nom de rapport *Pennefather*, et

dont le premier point d'ordre et d'aviser « au meilleur moyen d'assurer le progrès futur et la civilisation des tribus sauvages dans le Canada » (Gouvernement du Canada, 1858). L'idée se diffuse bien au-delà du cercle relativement fermé du pouvoir politique. Elle trouve par exemple sa voie à travers les conceptions socioculturelles de simples employés de l'État, comme c'est le cas de l'arpenteur Pascal Horace Dumais qui, alors qu'il procède à l'arpentage du canton Ouiatchouan en 1866 (où se trouve la réserve indienne), note que :

Les amis de la colonisation du Saguenay, sont tous d'opinion que pour l'avantage des Sauvages, qui ne font aucune culture valant la peine et pour la prompte ouverture du Township Ouiatchouan, un rang soit ajouté à la dernière subdivision, empiétant ainsi de vingt huit arpens sur le terrain réservé : ce qui laisserait encore un espace plus que suffisant aux Sauvages qui voudraient élever leur capacité agricole (Dumais, 1866).

L'idée du Sauvage, née en Europe, y est encore présente au milieu du XIX^e siècle. Dans un essai, Clément Dumesnil, un Français d'origine tout frais arrivé au Canada, traduit bien cette pensée du sauvage primitif en opposition à la civilisation et, surtout, son large rayon d'action dans le monde occidental :

Il n'y a pas de très-grandes difficultés à surmonter pour la civilisation des Montagnais. Ils sont catholiques, et s'ils conservent encore quelque chose de leur caractère primitif, ils n'ont pas les mœurs cruelles, ordinaires aux Sauvages, et ils sont plus disposés à entrer dans la vie de la civilisation, comme le prouve la demande qu'ils ont faite à l'exécutif d'avoir (les terres pour s'y établir et cultiver la terre en peuplades. Qu'on leur fournisse donc, à ces pauvres Sauvages, de l'aide et des missionnaires, et on verra tomber les arbres des forêts, des maisons se bâtir, des chemins s'ouvrir, une église s'élever, une école établie et fréquentée, des champs s'ensemencer, et des enfants de la nature sortir de leur misère et de leurs souffrances, pour jouir d'une condition heureuse avec des établissements fixes (Dumesnil, 1849, p. 50).

On n'est donc pas surpris si le métissage est très tôt promu au rang de politique quasi officielle (Dickason, 1985, p. 21 ; Trudel, 1960, p. 279). Non seulement est-il alors conçu comme une stratégie efficace de peuplement – on n'aura donc pas à vider la France pour peupler le Canada et pour assurer la mainmise française sur le continent (Havard, 2003, p. 59) –, mais il est aussi perçu comme une manière de faciliter le travail d'assimilation amérindienne. L'individu métis était voué à devenir un rouage important

de l'entreprise française en Amérique septentrionale. L'idée qu'il puisse être à l'image du « sauvage païen » peuplant cette Amérique « primitive » n'était certes pas ce que les métropolitains avaient en tête. Cette personne se devait d'être socialement et religieusement conforme, c'est-à-dire, à la fois d'allégeance française et catholique (Trudel, 1960, p. 278). Bref, dans l'imaginaire colonial, le métis n'est avant tout qu'un « catalyseur » social, le « passeur » à qui revient la tâche de faire cheminer le Sauvage sur les chemins de la civilisation. Le fait que la réalité du métissage ne corresponde pas vraiment aux conceptions coloniales – les autorités sont aux prises avec un important problème d'« ensauvagement » (Jacquin, 1987 ; Trudel, 1960, p. 280 ; Perrault, 1982, p. 92 ; Havard, 2003, p. 782 ; White, 1991, p. 318) – n'affecte en rien le recours à l'idéologie des peuples primitifs, ni au rôle du métissage et des individus métis dans l'entreprise de civilisation du sauvage. Le témoignage de David E. Price devant la commission *Pennefather* exprime cela à merveille :

Quelques métis se sont établis sur la nouvelle réserve indienne à la Pointe Bleue, etc. ; ils ont déjà construit des maisons et des granges, et fait beaucoup de terre-neuve. L'année dernière ils y ont récolté assez de blé, d'orge et de patates pour suffire aux besoins de leurs familles pendant la plus grande partie de l'année. [...] Cependant il n'est pas dans la nature du sauvage pur sang de cultiver la terre, et il y a tout à parier que cette tribu qui a conservé toute la pureté primitive du sang indien, et tout l'indolence sauvage du désert, ne s'adonnera jamais à la culture (Price, 1857, app. no. 11).

Bien qu'on ne puisse rejeter d'emblée l'idée que Price considère peut-être ces quelques Métis comme une communauté distincte – il leur reconnaît sans détour un comportement distinctif à l'égard des Indiens comme des blancs –, c'est une tout autre impression qui se dégage de ses propos : sa description des Métis de Pointe-Bleue semble surtout servir à mettre en relief le caractère primitif des Montagnais, faisant des Métis une mesure baromètre de l'état sauvage de la réserve (*c.f.* Gélinas, 2011, p. 88). À la même époque, Henry Youle Hind, l'un des scientifiques envoyés par le gouvernement canadien pour explorer le Nord-Ouest en 1857, décrit en des termes semblables la nature des Métis du Nord-Ouest : « The half-breeds of the north-west are a race endowed with some remarkable qualities, which they derive in great part from their Indian descent, but softened and improved by the admixture of the European element » (1860, vol. 1, p. 178-

179). S'il ne tombe dans le piège d'une description trop manichéenne (le Sauvage symbole du mal et la Civilisation emblème du bien), Hind ne manque toutefois pas de noter en quoi les qualités sauvages sont, chez le Métis du Nord-Ouest, le fruit d'une amélioration due à l'influence bienfaitrice du monde civilisé européen.

Le caractère durable et fondamental du contexte idéologique à la base de l'idée du Sauvage, peut expliquer, du moins en partie, la rareté des preuves documentaires à même de suggérer l'existence de communautés métisses au Québec ou, dans le cas qui nous concerne, dans la région du Saguenay et du lac Saint-Jean. C'est une conclusion qui s'applique d'ailleurs assez bien à l'ensemble canadien, à l'exception faite de la communauté métisse de la Rivière Rouge abondamment commentée au XIX^e siècle. Encore là faut-il rappeler que l'historiographie du fait métis dans le Nord-Ouest, à partir du soulèvement de 1885 et jusqu'au tournant des années 1950, repose encore très largement sur l'idée du Sauvage, dépeignant alors les Métis comme des demi-sauvages voués à disparaître devant l'avancée inexorable de la colonisation (Rivard, 2008a, p. 302). En regard de cette historiographie, il semblerait que la « Nation Métisse » n'ait été qu'un accident de parcours dans le cours normal de l'évolution humaine, qu'elle aura ralenti, certes, mais surtout pas arrêté la marche de la « civilisation ».

(b) Le pouvoir des cartes et territorialités autochtones

À l'instar des autres documents d'archives, la carte ancienne est elle aussi le produit d'un contexte socioculturel et idéologique spécifique qui nécessite qu'on lui porte un regard critique. Si elle est une source documentaire précieuse – elle propose la synthèse géographique de plusieurs sources et permet, d'un seul coup d'œil, d'embrasser une réalité dans sa totalité –, la carte n'en est pas pour autant le simple reflet objectif des réalités géographiques. Qui dit synthèse, dit sélection et hiérarchisation des éléments de la réalité qui la compose et dit donc subjectivité. En fait, tout le « pouvoir de la carte » repose dans cette capacité à cacher cette subjectivité, à camoufler les conceptions culturelles et idéologiques qui l'animent (Harley, 1989, p. 1-20). Cette manière de « lire entre les lignes » de la carte est devenue « paradigmatique » aux spécialistes en histoire de la cartographie et a même rejoint le champ très technique et contemporain de la

géomatique, de la cartographie assistée par ordinateur et des systèmes d'information géographique.

Dans le contexte colonial, le pouvoir de la carte prend une signification particulière. D'abord, la représentation cartographique s'avère un puissant outil de colonisation. Comme l'écrit Brian Harley, l'un des principaux acteurs à la source du paradigme culturel en cartographie, la carte tend à créer « an artificial image that gave America an European Identity. [...] cartography helped to invent America in the European consciousness» (Harley, 1992, p. 530). Le pouvoir de la carte s'exprime également par l'assimilation du savoir géographique autochtone à l'édifice intellectuel européen. En dépit de la dépendance des cartographes pour cette information amérindienne (Lewis, 1998 ; Harley, 1992) – tantôt orale, tantôt cartographique – celle-ci se retrouve « traduite » et intégrée à des savoirs géographiques, des conventions cartographiques et des discours spatiaux résolument européens (Lewis, 1986 ; Belyea, 1992). Ce n'est d'ailleurs que de manière indirecte que l'on peut apprécier toute la portée de cette information autochtone, soit à travers les traces toponymiques – une source cruciale d'information aux analyses

cartographiques auxquelles se prête Réal Brisson – ou à travers les vestiges graphiques laissés par les cartes autochtones, comme ces réseaux hydrographiques schématiques et de facture topologique qu'on appelle des « colliers de perles » et qu'on peut apprécier, par exemple, sur la carte de Nicolas Bellin en 1755, à la toute fin du Régime français (voir Figure 3-1).

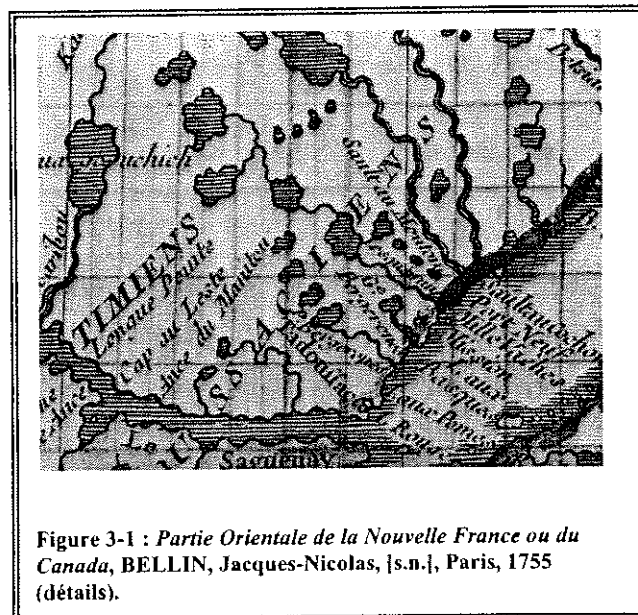


Figure 3-1 : Partie Orientale de la Nouvelle France ou du Canada, BELLIN, Jacques-Nicolas, [s.n.], Paris, 1755 (détails).

Enfin, de cette assimilation informationnelle découle une dernière expression du pouvoir de la carte en contexte colonial, la disparition visuelle et progressive de l'autochtone, un phénomène que Brian Harley a nommé le silence cartographique (1992, p. 531). Cette disparition s'accélère à mesure que se multiplient les cartes représentant le cadastre devant accueillir la colonisation au Saguenay et dans la région du lac Saint-Jean.

Si les propos de Réal Brisson suggèrent parfois le contexte de production cartographique, ses évocations restent partielles et insuffisantes, trahissant une méconnaissance de la littérature sur le sujet. Il persiste à user de la carte comme si elle était le duplicata des réalités géographiques (physiques et humaines) qu'elle a pour objectif de représenter. Or, avant de pouvoir analyser la présence autochtone sur ces cartes, encore faudrait-il mieux connaître le dessein des cartographes à cet effet : comment des éléments autochtones (ethnonymes ou toponymes notamment) se trouvent-ils sur ces cartes et dans quel but ? Pour offrir un portrait détaillé de la diversité amérindienne ou pour aider à situer l'autochtone dans l'espace et à développer les stratégies coloniales devant mener à son assimilation ? Le tableau est-il obligatoirement complet et pourquoi le serait-il ? Autant de questions fondamentales que Brisson ne fait qu'effleurer.

Chapitre 4 : Approche théorique et conceptuelle sur l'ethnicité, l'ethnogenèse métisse et la territorialité

Cette absence d'approche critique envers les sources documentaires fait écho à la démarche conceptuelle et théorique des deux auteurs. En réalité, les concepts utilisés dans le cadre de ces deux expertises s'accompagnent généralement de peu d'explication et laissent le lecteur avec la vague impression qu'ils font partie du sens commun ce qui, pourtant, n'est rarement pas le cas lorsqu'on aborde adéquatement les revues de littératures qui s'imposent. Compte tenu de l'importance qu'occupent les questions d'ethnicité, de métissage, d'ethnogenèse et de territorialité à l'objet d'étude de Brisson et de Boudreau, il est pour le moins surprenant que le riche univers théorique dans lequel baigne chacun de ces concepts soit essentiellement ignoré.

4.01 Définir l'ethnicité dans son contexte colonial

Le concept d'ethnicité a suscité depuis plusieurs années une abondante littérature scientifique, au centre duquel repose le riche héritage théorique et conceptuel de l'anthropologue norvégien Fredrik Barth (1969). Pour lui, l'ethnicité n'est pas tant le résultat de traits culturels spécifiques (le « *cultural stuff* »), que le produit des catégorisations ethniques. Ces phénomènes de catégorisation découlent de processus d'attribution identitaire qui proviennent de l'intérieur comme de l'extérieur du groupe et c'est l'interaction de ces différents processus qui procure à l'ethnicité son caractère dynamique (l'identité évolue et s'adapte) et transactionnel (elle n'évolue pas en vase fermé, mais en relation avec d'autres groupes) et qui assure ainsi la durabilité des catégorisations ethniques. Évidemment, la culture n'est pas sans importance : elle offre aux membres d'un groupe les symboles ou les marques qui leur sont communs et qui leur permettent ainsi de déterminer la nature de ce qui les unit. Mais pour chaque élément culturel marqueur d'identité, il y a une panoplie d'autres qui n'a aucun impact sur l'identification ethnique, du moins dans un temps et un espace donné. Ainsi pour Barth des éléments culturels particuliers peuvent-ils apparaître ou disparaître sans pourtant remettre en cause l'existence même d'une distinction identitaire. Aussi deux groupes, voire même plusieurs groupes en interaction directe, peuvent-ils avoir en commun des éléments culturels fondamentaux (un mode de vie à mi-chemin entre les cultures

amérindienne et eurocanadienne par exemple), sans que les distinctions identitaires qui les séparent soient automatiquement dissoutes. Cela complique bien évidemment le travail du chercheur dévolu à la recherche d'identités métisses distinctes, puisqu'il est bien possible que de telles réalités soient en apparence noyées dans des pratiques culturelles qui soient *distinctives* (des pratiques qui servent à identifier), mais non *distinctes*, c'est-à-dire des pratiques qui seraient exclusives aux Métis.

Prenant appui sur les théories barthienne, Richard Jenkins, anthropologue anglais, pousse plus loin encore notre compréhension de l'ethnicité, en rappelant tout particulièrement qu'elle est multiforme, complexe et qu'elle n'est pas un attribut propre aux seules minorités nationales. Les *nationalismes*, comme les *régionalismes* ou les *communautarismes*, sont tous des formes distinctes d'idéologie (une manière hégémonique de penser qui mobilise l'action sociale) façonnant les dynamiques ethniques. On aurait donc tort, pour une recherche portant sur l'identité métisse, de retenir les seuls indices identitaires qui correspondent au modèle national des Métis de la Rivière Rouge ; il s'agirait d'un piège que la jurisprudence canadienne en matière de droits autochtones métis nous invite d'ailleurs à éviter (*R. c. Powley*, 2003, paragr. 11). Richard Jenkins propose également une distinction entre l'identification nominale (qui réfère aux classifications ethniques) et l'identification virtuelle, c'est-à-dire ce à quoi réfère le nom attribué à un groupe, « what the nominal *means*, in terms of experience » (Jenkins, 1997, p. 41). Une telle distinction entre ces deux formes d'identification est utile, parce qu'elle rappelle que tout n'est pas que dans la manière de nommer les réalités socioculturelles et que ces dernières peuvent bien exister indépendamment des étiquettes qu'on leur assigne. S'il est approprié de dépouiller un corpus empirique spécifique en vue de dénicher la présence d'identifiants nominaux propres aux réalités métisse (« métis », « métifs », « chicots », « *half breeds* » et autres « bois brûlés »), cette approche peut s'avérer insuffisante, surtout si les sources documentaires en question proviennent, comme c'est le cas chez Brisson et Boudreau, exclusivement d'individus non métis ou, plus largement, non autochtones. D'un côté, un individu qu'un observateur externe (un ecclésiastique, un scientifique, un commis de poste de traite, un agent gouvernemental ou même un simple voyageur/explorateur indépendant) dit métis ne se définit pas

nécessairement en ces termes (Gélinas, 2011, p. 143) ; d'un autre côté, d'autres individus, identifiés comme « Canadiens » ou « Sauvages » par le même observateur peuvent très bien vivre consciemment et au quotidien leur distinction métisse. Voilà un champ fertile de réflexions que l'historien Brisson n'a pas su exploiter.

4.02 L'ethnogenèse : naissance des identités et des communautés métisses

Ce qui est vrai des théories sur l'ethnicité chez Brisson l'est aussi des théories sur l'ethnogenèse métisse. Pour un chercheur se préoccupant d'ethnogenèse – celle dite « métisse » qu'il réfute et l'autre, « intra-amérindienne », qu'il soutient –, il est mal avisé, comme il le fait pourtant, de laisser de côté toute une sphère d'expertise riche de plusieurs décennies de développement (Brown, 2007 ; Rousseau, 2006 ; Rivard, 2007). On peut en prendre sa biographie à témoin, laquelle est pratiquement vierge de références pertinentes. Mais c'est surtout l'absence de réflexion sur ces théories et sur les grilles d'analyse qu'elles proposent qui met en évidence son ignorance presque totale des questions d'ethnogenèse.

Ainsi, en confondant la catégorie des « gens libres » à celle des « squatters » et des « colons » (Brisson, 2009, p. 45), Brisson ne se rend pas seulement coupable d'anachronisme – les deux dernières catégories ne prennent véritablement leur sens qu'avec l'ouverture des fronts pionniers et l'avancée de la colonisation à partir des années 1840, alors que la première s'inscrit dans la géographie de la traite de fourrure –, mais il fait surtout montre de sa méconnaissance des travaux de l'un des piliers dans le domaine de l'ethnogenèse métisse en Amérique du Nord, John E. Foster (Binnema *et al.*, 2001). L'homme libre³ s'avère le principal point d'ancrage de l'univers théorique de Foster. Disciple de la théorie barthienne sur l'ethnicité (Foster, 1985, p. 77), John Foster identifie trois types d'expériences communes à tous les hommes libres dans le Nord-Ouest : l'hivernement, le mariage à la façon du pays et l'alliance sociopolitique avec les frères de l'épouse autochtone. L'hivernement assure l'isolement social et géographique

³ L'homme libre est un individu qui, une fois son contrat avec les compagnies de la fourrure échu, décide de s'établir à demeure sur les territoires de traite. En vertu de son statut, l'homme libre peut même commercer à son propre compte sans craindre des représailles de la part des compagnies (Devine, p. 101).

des hommes libres en regard de la Vallée laurentienne. C'est généralement lors de ces hivernements que s'organisent les mariages mixtes. Non seulement l'épouse autochtone joue-t-elle un rôle essentiel dans l'économie et l'exploitation de la traite des fourrures (Brown, 1980, p. 64 ; Foster, 1985 ; Van Kirk, 1980, p. 54-61), elle pave également la voie à l'intégration de l'homme libre dans le réseau de parenté autochtone. Or, c'est cette intégration qui permet à l'homme libre de s'établir dans le Nord-Ouest et de subvenir au besoin de sa famille (Van Kirk, 1980, p. 4).

Une fois effectif l'établissement de l'homme libre dans la géographie humaine du Nord-Ouest, peuvent alors s'amorcer les processus d'enculturation qui feront des enfants sang mêlé des Métis. Cette enculturation dépend grandement de la capacité du mâle étranger à passer d'un univers culturel à l'autre et à se faire influent auprès de l'autochtone comme du traiteur. Ceux qui réussissent – tous n'y arrivent pas, ce que démontre Heather Devine dans son étude sur les Desjarlais (2001) – se voient donner l'opportunité de s'établir avec leur famille à part des bandes indiennes et à l'extérieur du voisinage immédiat des postes de traite, soit souvent parmi d'autres familles métisses. Une telle isolation sociale et géographique favorise ainsi l'émergence d'un environnement socioculturel où les valeurs autochtones côtoient la culture eurocanadienne, environnement propice au développement de l'identité d'entre-deux de l'enfant métis (Foster, 1985 ; Thistle, 1997). Pour tout dire, Foster considère que l'homme libre, « being a man of consequence », est *l'élément crucial* de l'ethnogenèse métisse, alors que l'ascendance mixte des enfants ne joue qu'un rôle secondaire, affirmant même que « the majority of freemen chose to live apart from indigenous Indian bands (Foster, 2001, p. 100 ; *c.f.* Devine, 2004, p. 102).

Les thèses de Foster (et de ses nombreux acolytes) sont riches d'enseignement concernant l'apport du père canadien et de la mère amérindienne aux processus d'enculturation. Si l'on prend Foster au pied de la lettre, on comprend que l'homme libre est bien plus que le simple passeur des valeurs eurocanadiennes ; il est aussi porteur de cette intermédialité qui fait de lui un « homme de conséquence » et véritablement « libre », dans la majorité des cas, d'assurer son indépendance, l'isolement sociospatial de sa famille et sa capacité d'occuper l'espace entre l'Indien et le traiteur eurocanadien.

On peut difficilement en douter, dans ce contexte, l'*intermédialité* fut élevée au rang de valeur fondamentale dans ces familles métisses, faisant de l'homme libre un modèle métis pour sa progéniture. Pareillement, on pourrait s'interroger sur le rôle des mères amérindiennes (Van Kirk, 1980) – dont la présence effacée dans les sources documentaires met particulièrement en évidence le biais colonial de ces sources (Foster, 1985, p. 84) – dans la promotion, plus ou moins consciente, de l'intermédialité. Bien que ces mères soient indéniablement porteuses des valeurs autochtones, elles représentent aussi un lien interculturel entre leur parenté amérindienne et l'homme libre qui partage leur vie. Toutes les femmes autochtones n'ont pas nécessairement joué une part égale dans l'expression de cette intermédialité (*ibid.*, p. 85), mais dans l'ensemble, il ne fut probablement pas nul. La deuxième source d'enseignement précieux apporté par le cadre théorique de Foster est corolaire au premier et tient à l'importance des liens de parenté : ce sont ces liens qui permettent l'établissement à long terme de l'homme libre dans les régions de la traite ; c'est sur ces liens familiaux élargis ou « claniques » que repose l'émergence première des communautés métisses (Brown, 2007 ; Devine, 2004). La famille élargie, en effet, représente une unité de production (un centre économique) qui peut être solidaire vis-à-vis des étrangers.

Au-delà de ces liens de parenté immédiats, initiateurs des premières communautés métisses, le principal ciment collectif métis repose sur le développement d'une niche spécifique – fut-elle socio-économique, socioculturelle, sociopolitique ou toutes ces dimensions à la fois (Peterson, 1978, p. 50, 54-55 ; Devine, 2004, p. 83 ; Ens, 2001 ; Thistle, 1997 ; Reimer et Chartrand, 2007). Comme intermédiaires culturels (comme interprètes notamment) ou économiques (s'employant souvent à des tâches de transport de marchandises – charrettes, *York boats* ou canots), ces groupes de Métis ont su s'imposer dans le contexte de la traite des fourrures en affichant des traits communs et distinctifs (Spry, 1985, p. 105).

Cette idée de la niche cadre assez bien au concept de communauté. Bien que la littérature sociologique sur le concept de communauté le dépeigne surtout comme une réalité polysémique, il est possible d'en tirer une définition suffisamment large, mais utile. Pour l'anthropologue social britannique Anthony Cohen, un groupe devient

« communautaire » s'il répond à deux conditions complémentaires : d'une part, les membres ont des éléments en commun (une langue, des traditions ou un mode de vie) ; d'autre part, ces éléments constituent des marques permettant au groupe de se distinguer des autres unités groupales (cité dans Gélinas, 2011, p. 107). La notion de niche répond à ce double critère.

4.03 Comprendre le métissage et l'identité métisse

On ne peut pas dire que Réal Brisson n'ait fait aucun effort conceptuel pour saisir la question du métissage et celle de l'identité métisse, puissions-nous en prendre à témoin la terminologie élaborée qu'il a mise en place pour catégoriser les différentes manifestations culturelles émanant du métissage euro-indien. On doit aussi lui reconnaître qu'il a raison sur un point : le métissage n'implique pas obligatoirement la naissance d'identités nouvelles et distinctes. Souvent, il permet à des identités existantes de s'adapter et d'évoluer, ce qui est en accord avec une compréhension de la nature dynamique et transactionnelle de l'identité et de l'ethnicité. Toutefois, étranger aux principaux postulats et débats scientifiques qui animent ces questions, Brisson se trouve condamné à proposer un regard unidimensionnel sur la réalité métisse qui ne rend pas justice à la diversité qui la caractérise. Réal Brisson ne voit les réalités métisses qu'à travers un seul schéma possible (Figure 4-1), le modèle fusionnel ou celui, pour reprendre ses propres mots, « d'une société parallèle, reconnaissable ou distincte ». L'identité métisse y est représentée uniquement comme le résultat des processus d'« hybridation », comme l'amalgame original des sphères culturelles amérindiennes et eurocanadiennes.

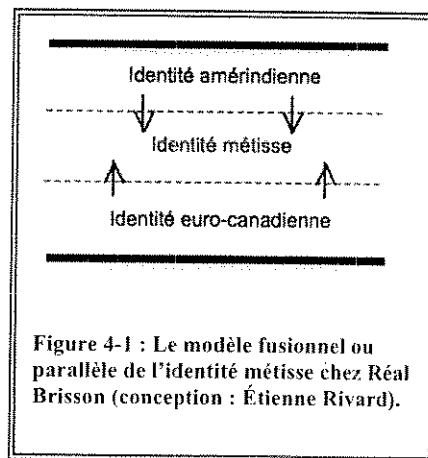


Figure 4-1 : Le modèle fusionnel ou parallèle de l'identité métisse chez Réal Brisson (conception : Étienne Rivard).

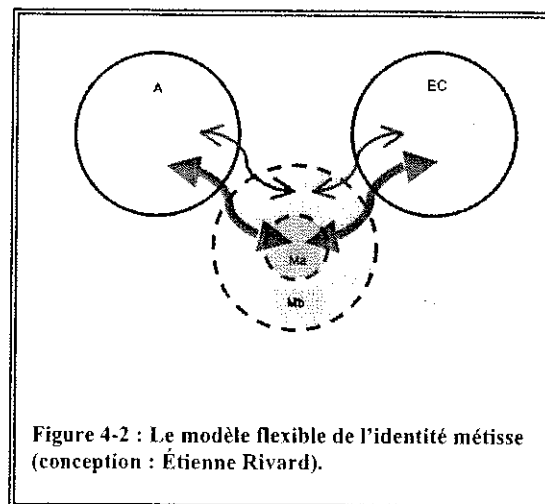
Pourtant, la compréhension que nous avons de l'identité métisse aujourd'hui ne colle pas entièrement à ce modèle fusionnel. C'est assurément le cas des réalités contemporaines issues du métissage culturel. Une littérature abondante sur le sujet, tout

particulièrement en études postcoloniales et dans le domaine des études interraciales (« *mixed race studies* ») et métisses, a fait du métissage l'un des sujets les plus discutés en sciences sociales au cours des quinze dernières années. Les études interraciales et métisses, bien qu'elles s'attardent surtout à la dimension individuelle de l'identitaire métis, apportent toutefois un éclairage utile sur les manières de vivre l'identité d'entre-deux. Le sujet métis est généralement en proie à la mobilité identitaire, principal outil lui permettant de négocier au quotidien selon les contextes sociaux sa double appartenance (Mahtani, 2001, p. 180). Et sur ce point, il ne s'agit pas toujours d'une sinécure : « On comprend [...] pourquoi la condition métisse est souvent difficile à assumer. Une partie de soi participe de la couleur et de la culture des descendants des esclaves et une autre de celle des descendants des maîtres » (Laplantine et Nous, 1997, p. 31). Il en va souvent ainsi des réalités autochtones issues de mariages mixtes, l'enfant ayant souvent à jouer le rôle du « petit blanc » chez la parenté autochtone, et celui du « petit sauvage » chez sa parenté non autochtone (Rivard, 2009, p. 183). Pour plusieurs, le métissage n'est pas fusion ; il est confrontation et dialogue (Laplantine et Nous, 1997, p. 10).

Ce qui est vrai des réalités contemporaines semble l'être aussi des réalités métisses historiques, cela même dans le Nord-Ouest, berceau de la Nation Métisse au pays. Bien que les populations métisses de la Rivière-Rouge aient montré une certaine cohésion au-delà de leurs différences originales – entre Métis francophones/catholiques et Métis anglophones/protestants par exemple (Spry, 1985) –, la nature de leur identité métisse n'en fut pas pour autant aussi homogène que ne le laisse paraître l'imaginaire collectif (Brown, 2007, p. 9 ; Foster, 1985 ; Ens, 2001, p. 163). C'est ce qui ressort de l'étude de l'ethnohistorienne métisse Heather Devine. Étudiant le cas particulier de la famille Desjarlais dans le nord de l'Alberta, Devine montre bien que cette mobilité n'est pas que spatiale, mais qu'elle se décline aussi en termes identitaires à travers la grande flexibilité des liens familiaux caractérisant les peuples de chasseurs-cueilleurs (2004, p. 13 et 16). Une telle mobilité identitaire est aussi mise en relief dans les travaux de Gerhard Ens, notamment dans son étude de Johnny Grant qui, en raison de son rôle d'intermédiaire économique et culturel est appelé à évoluer dans un large spectre identitaire (eurocanadien, indien ou métis) qui se module au gré des contextes sociaux et

spatiaux (Ens, 2001, p. 161-162). Cette mobilité identitaire nous est apparue évidente lors de nos propres travaux sur la tradition orale métisse, tout particulièrement à travers les récits personnels de Métis ayant participé à de grands événements parmi ceux qui ont marqué l'histoire de la Nation Métisse (la bataille du Grand Coteau, la vie trépidante de la prairie, de la chasse au bison, du commerce avec la HBC ou avec les États-Unis, ainsi que la création du Manitoba et les deux soulèvements métis). S'il est vrai que ces individus affirment souvent leur distinction par opposition aux cultures indiennes et eurocanadiennes, il reste que de vastes portions de leur récit se déroulent sous le signe de la mobilité identitaire, à travers ce va-et-vient incessant et structurant entre les distinctions amérindienne et eurocanadienne (Rivard, 2012).

Ce que la réalité historique canadienne et l'expérience contemporaine du métissage attestent c'est que l'hybridité, c'est-à-dire la fusion des cultures en présence en un tout cohérent et unique (Nous, 2005, p. 26-27), n'est pas le seul lieu propre à l'identité métisse. La culture, faut-il rappeler les propos de Barth, n'est pas l'identité ; au mieux en est-elle un vecteur dont les modalités (composition et structure) sont déterminées par le contexte socioculturel. Il appert que la mobilité identitaire, même si elle s'exprime à divers degrés selon les circonstances, les groupes impliqués et les contextes géographiques, s'impose comme une constante de l'identité métisse. Une telle conception commande un modèle plus flexible que celui suggéré par Réal Brisson, ce à quoi s'emploie la Figure 4-2. Dans ce modèle « A » représente la sphère amérindienne, « EC » l'univers eurocanadien, « Ma » l'identité métisse dominée par les faits de mobilité identitaire (exprimée par des flèches multidirectionnelles) et « Mb » l'identité métisse de type « syncrétique » ou « fusionnelle ». La communauté métisse de la Rivière Rouge constitue l'exemple le plus connu d'identité fusionnelle, soit une identité distincte façonnée par plusieurs



particularités culturelles largement reconnues, par les Métis eux-mêmes et souvent par les acteurs externes (autochtones ou eurocanadiens) ; la mobilité identitaire est ici plus effacée, mais demeure une composante de l'identité métisse.

4.04 Le concept de masse critique en sciences sociales

Il est utile ici de revenir sur le concept de masse critique apporté par Réal Brisson en ce qu'il pose les conditions pour que l'ethnogenèse métisse soit possible. On en conviendra, il existe forcément un nombre minimal d'individus nécessaires pour qu'une conscience collective puisse s'établir. Il n'y a pas lieu de mettre ici en doute ce qui paraît découler du sens commun. En revanche, la question qu'on est en droit de se poser est la suivante : quelle est la valeur de ce nombre ? D'établir à combien de personnes se chiffre la masse nécessaire pour qu'une réalité collective se concrétise relève d'une arithmétique sociale qui, faute d'être insoluble, n'en dépasse pas moins largement le simple sens commun. En d'autres mots, il faut consacrer à cette question une réflexion approfondie.

À savoir maintenant si Brisson s'est plié à cet exercice intellectuel imposé, nous ne saurions l'affirmer à la lumière de ses propos. Jamais ne nous éclaire-t-il sur la valeur lui permettant d'identifier cette masse critique ou sur la manière avec laquelle il arrive à la fixer. En fait, il ne nous fournit pas même le bagage théorique et conceptuel qui nous permettrait de comprendre sa démarche. Sans valeur, démarche et approche explicites, les conclusions de l'auteur paraissent davantage le fruit d'une intuition que l'aboutissement d'une réflexion méthodologique rigoureuse.

Pourtant, la littérature sur le concept de masse critique en sciences sociales dévoile une richesse qui remet profondément en perspective, sinon en question, les conclusions du rapport *Brisson*. D'abord un concept né de la physique nucléaire⁴, la masse critique trouve surtout écho en sociologie de l'action sociale et correspond *grosso modo* au nombre de personnes nécessaires pour engager une action en vue du bien collectif ou, si on préfère, la quantité de personnes capables de faire amorcer un

⁴ Il se traduit par la quantité nécessaire d'un matériau fissile (l'uranium par exemple) pour que s'amorce la réaction en chaîne qui mène à la fission nucléaire.

changement dans l'action ou les représentations. Son application aux questions ethniques et, plus spécifiquement, à l'émergence de nouvelles ethnicités ou sous-cultures est beaucoup plus rare et se concentre plus souvent aux études urbaines (Darroch et Marston, 1984) et elle s'exprime généralement en terme de poids relatif (proportion qu'un groupe occupe dans une société globale).

Ce qu'il faut surtout retenir de cette littérature c'est que, contrairement à son concept frère de la physique nucléaire, la masse critique en sciences sociales n'est surtout pas une valeur absolue, mais plutôt une *valeur relative* dépendant d'un contexte social et géographique particulier. Autrement dit, la masse critique n'est pas tant un *critère* (avec une valeur préétablie et immuable), mais plutôt une *variable*, une composante d'un système dont la valeur varie selon les autres composantes. La masse critique peut donc être influencée par plusieurs effets dont en voici un échantillon :

- ✦ *L'effet indirect.* La masse critique peut dans certains cas ne pas émaner directement du groupe à proprement dit, mais dépendre des caractéristiques démographiques et socioculturelles de groupes externes, géographiquement voisins ou même lointains. Dans leur étude ethnographique d'étudiants du secondaire dans le nord de la Californie, Kerstin et Hayley (2011) démontrent que des jeunes blancs ne prennent conscience de leur identité raciale que lorsque placés dans un contexte de minorisation : dans ce cas, la masse critique n'a rien à voir avec le nombre absolu de blancs, mais correspond plutôt au seuil au-delà duquel une population majoritairement de « couleur » est suffisamment imposante pour ébranler la perception de domination partagée par les jeunes blancs. Cet effet indirect permet de poser de nouvelles questions sur l'ethnogenèse métisse dans le Domaine du Roi. Quel aurait pu être le rôle de l'émergence identitaire des Bois-Brûlés de la Rivière Rouge, laquelle culmine en 1816 durant la bataille de la Grenouillère, sur les individus métis qui partageaient, avec ceux de la Rivière Rouge, un rôle semblable dans le contexte social de la traite des fourrures ? Ne se pourrait-il pas que ces événements dans le Nord-Ouest aient pu avoir un effet mobilisateur indirect sur le sentiment identitaire des individus métis dans les Postes du Roi, un effet semblable en

quelque sorte que celui provoqué par la jurisprudence canadienne depuis le jugement *Powley* en 2003 ? Chose certaine, les députés du Bas-Canada sont bien au fait du mouvement identitaire qui touche alors les réalités métisses de la Rivière Rouge, et cela depuis au moins 1819 (Gouvernement du Canada, 1819) ; on peut s'imaginer qu'il en va de même des employés de la Compagnie du Nord-Ouest (CNO) des Postes du Roi puisque celle-ci joue alors en rôle important dans ces processus identitaires (Dickason, 1985, p. 31)⁵.

- ✦ *L'effet spatial de concentration.* L'étude des réalités ethniques en milieu urbain nous éclaire aussi sur un fait qui coule pourtant de l'évidence : une population importante d'individus spatialement dispersés pourrait avoir plus de mal à se reconnaître une identité spécifique qu'un groupe plus petit, mais géographiquement concentré (Darroch et Marston, 1984). Cette prémisse appliquée à l'ethnogenèse métisse, on comprend alors l'intérêt d'étudier la distribution spatiale des individus métis dans les Postes du Roi par exemple : sont-ils concentrés en des lieux ou des secteurs géographiques plus restreints à même d'augmenter leur poids relatif ? Une question cruciale que n'aborde pourtant jamais Brisson.
- ✦ *L'effet gravitationnel ou d'entraînement.* À la lumière des études portant sur les théories de la diffusion de l'innovation (Rogers, 2003) – et considérant que l'identité est avant tout une « idée » qui ne devient « collective » que si elle se répand et se trouve adoptée par un nombre particulier d'individus – la masse critique peut alors se réduire à la somme des personnes en mesure d'influencer les membres d'un groupe et de les entraîner dans une action collective. Cette hypothèse tient du fait que tous les individus d'un groupe n'ont pas le même poids ou la même influence (*ibid.*, p. 353). Pour Kim et Bearman (1997, p. 81), la

⁵ La mobilité des employés favorise aussi l'information entre les différentes régions de la traite partout au Canada, même si cette mobilité est variable d'un individu à l'autre. C'est ainsi que Jean-Baptiste Crête, engagé rencontré par Joseph Bouchette à Trois-Rivières et qui « décrit clairement et traça à la manière des sauvages sur une feuille de bouleau la route pour aller par la rivière Bostonnais, par des portages et des lacs, jusqu'aux eaux qui se déchargent dans le lac Saint-Jean » (Bouchette, 1829), a commencé sa carrière en 1790 dans la région de Sault-Sainte-Marie dans le Haut-Canada. On peut aussi penser à Simon McGillivray, maître de poste à Chicoutimi en 1839 et qui commence sa carrière pour la HBC au poste Frances (à un peu moins d'une centaine de kilomètres au sud-est du lac des Bois) en 1822 (Archives of Manitoba, Hudson's Bay Company).

masse critique est le fruit de ces quelques individus qui, dans un contexte de rébellion, sont systématiquement les premiers à s'impliquer, entraînant à leur suite directe les « suiveurs » (« *followers* ») et, dans un second temps, les « retardataires » (« *latecomers* »). Dans un tel cas, la valeur de la masse critique peut même se résumer à « 1 », du moins sur le plan théorique, une personne charismatique pouvant alors, dans un contexte spécifique, jouer le rôle de « catalyseur » socioculturel et favoriser l'adoption large d'une identité nouvelle. Le rôle d'un Peter McLeod ne mériterait-il pas d'être revu en ce sens ?

En somme, ce que font tous ces « effets », c'est de diminuer grandement le nombre d'individus métis nécessaires pour que le phénomène d'ethnogenèse puisse être effectif.

4.05 Circonscrire les concepts de territoire et de territorialité

La faiblesse de conceptualisation géographique chez Claude Boudreau a de quoi surprendre en raison de la formation de l'auteur en tant que géographe. Son usage édulcoré du concept de territoire est d'une éloquence exemplaire tant elle ne rend pas compte de la richesse et de la portée de ce concept à la géographie historique québécoise. Chef de file de cette discipline, Serge Courville a bien saisi la montée en grade des questions territoriales en géographie et comment elles font de « L'espace [de nos jours] un produit culturel caractéristique qui est chargé d'une signification particulière et dont on cherche à préserver l'intégrité » (Courville, 1991, p. 40).

Le territoire est d'abord un espace socialement délimité et investi qui fait appel à des processus d'appropriation impliquant toutes les dimensions du social (*ibid.* ; Rivard, 2012, p. 144) : la matérielle (occupation de l'espace à des fins de subsistance par exemple), la seule abordée par Boudreau ; la politique, soit l'organisation plus ou moins formelle de l'espace, généralement marquée par les rapports de force entre les groupes ; et la symbolique ou culturelle, la dimension idéelle qui comprend la représentation spatiale, l'ontologie (la manière d'être) ou l'inscription de pratiques culturelles dans l'espace. Le territoire est aussi défini en lien avec des phénomènes de contiguïté (proximité géographique) et de connexité (liens réseautiques) qui expliquent pourquoi « il ne pourra être étudié qu'à différentes échelles, puisque, selon l'échelle et la dimension des

unités à l'étude, les perceptions changent, les pratiques se modifient, les hiérarchies évoluent et l'ensemble des interactions se transforme » (Courville, 1991, p. 41). C'est donc qu'on ne peut comprendre un phénomène territorial en le réduisant au seul lieu (point de l'espace socialement investi) ou, pire encore et comme le fait pourtant Boudreau, à la seule « localisation » (position spécifique dans l'espace). Enfin, le territoire suscite un sentiment d'appartenance, qui permet au groupe de discriminer entre ceux qui font partie du territoire et ceux qui lui sont étrangers.

Or, ce sentiment d'appartenance à l'espace implique également un sentiment d'appartenance à l'unité groupale elle-même ; ce lien entre conscience territoriale et conscience identitaire correspond à la définition du *concept de territorialité*. La territorialité est donc, comme l'affirme le géographe Robert Sack, « *how people use the land, how they organize themselves in space, and how they give meaning to place* » (1986, p. 2). Cette définition souligne ainsi les dimensions matériel, politique et symbolique de la territorialité, ainsi que l'importance des rapports de force qui animent les différents groupes ethniques dans un espace donné. La territorialité appartient à un double processus : d'une part, elle est un mécanisme d'appropriation spatiale et de création de territoire mu sous l'égide d'une conscience identitaire déterminée ; d'autre part, elle assiste à la modulation dans le temps des repères identitaires sous l'effet de changements (internes ou externes) dans la relation du groupe au territoire. Comme pour le concept d'ethnicité, la territorialité est donc une réalité dynamique et transactionnelle qui n'est pas strictement déterminée à l'interne, mais aussi grandement par des influences externes. Or, il n'est pas incongru que la territorialité métisse soit appelée à changer dans le temps à mesure que les pressions sur son territoire se multiplient (Raffestin, 1986 ; Bonnemaïson, 1981 ; Di Méo, 1996).

Chapitre 5 : Pertinence des conclusions des rapports Brisson et Boudreau à l'égard des critères établis par le jugement *Powley*

Les rapports *Brisson* et *Boudreau* ne représentent pas des études valables vis-à-vis plusieurs critères composant ce qu'il est commun d'appeler le *test Powley*. Les importantes failles méthodologiques, conceptuelles et théoriques exposées dans le chapitre 4, ainsi que la faiblesse du regard critique porté sur les sources documentaires (chapitre 3), concourent à invalider les conclusions avancées. Or, une lecture un tant soit peu fouillée du jugement *Powley* aurait permis aux auteurs de prévenir la plupart des failles contenues dans leur étude.

5.01 Communauté métisse historique

Le rapport *Brisson* conteste l'ethnogenèse d'une communauté historique métisse au Saguenay-Lac-Saint-Jean, abordant de plein fouet la question de l'« identification de la communauté historique titulaire des droits » (R. c. *Powley*, 2003, paragr. 21). Cependant, les déficiences méthodologiques, conceptuelles et théoriques qui composent la démarche scientifique de l'auteur l'empêchent d'apprécier des éléments à même de constituer des indices démographiques, culturels et identitaires jugés pertinents par la Cour suprême du Canada (*ibid.*, paragr. 23).

(a) Grille d'analyse incomplète

La grille d'analyse au cœur de l'approche méthodologique de Brisson, celle par où doit passer le contenu des sources qu'il dépouille, s'avère beaucoup trop simple. Tel un tamis trop grossier, elle laisse s'échapper des informations capitales à l'investigation des réalités métisses.

La première faiblesse découlant de cette grille d'analyse est que les personnes d'ascendance mixte constituent l'unique catégorie d'individus faisant l'objet de la recherche, alors que le métissage est essentiellement compris aujourd'hui comme une réalité culturelle et non biologique (Gélinas, 2011, p. 32). Il est tout à fait légitime de commencer par cette catégorie d'individus, relativement faciles à retracer et qui, compte tenu des différentes origines culturelles de leurs parents sont potentiellement exposés à

l'entre-deux culturel. Que Brisson soit convaincu que ces individus d'origine mixte se sont au contraire assimilés à l'un ou l'autre des univers culturels en présence, là n'est pas notre principale inquiétude. Non. Ce qui est le plus troublant, c'est que devant ce constat qui est sien, il n'explore pas d'autres pistes – il ne les suggère même pas – et qu'il saute directement à la conclusion que les réalités métisses n'aient jamais vu le jour. Ce faisant, il souscrit implicitement à une perspective strictement biologique du métissage, une vision paradigmatique à la fin du XIX^e siècle et durant la première moitié du XX^e. C'est une position idéologique à l'opposé de celle de John Foster qui, comme il fut mentionné au chapitre précédent, ne voit pas dans l'ascendance mixte le principal vecteur d'ethnogenèse. Or, il semble que la position de Foster soit également celle de la Cour suprême du Canada qui, dans l'arrêt *Powley*, se veut très claire sur le caractère « facultatif » des ascendances : « Nous n'exigerions pas la preuve de « liens du sang » minimums, mais plutôt la preuve que les ancêtres du demandeur appartenaient, *par naissance, adoption ou autrement*, à la communauté métisse historique » (*R. c. Powley*, 2003, paragr. 32, nos italiques). Cette seule citation suffit à démontrer le fossé qui existe entre le rapport *Brisson* et la jurisprudence.

La grille d'analyse de Brisson est dépourvue d'un autre filtre analytique d'importance en matière d'ethnogenèse : le rôle de l'homme libre. Non seulement l'homme libre est-il plus qu'un « squatter » ou un « colon » (Brisson, 2009, p. 45), il est même considéré par plusieurs spécialistes (Foster, 2001 ; Devine, 2004) comme le principal élément à la source de l'ethnogenèse métisse dans le Nord-Ouest. Il n'est pas impossible que l'homme libre ait été moins influent au Saguenay qu'il ne le fut dans le Nord-Ouest, mais encore faudrait-il en faire la démonstration en tirant des parallèles comparatifs entre les deux régions canadiennes. Complètement ignorant, du moins en apparence, des principales thèses en ethnogenèse métisse, Brisson n'est pas en mesure d'établir de tels parallèles. Pourtant, sa description d'un homme libre comme Cyriac Buckell n'est pas sans rappeler le rôle que jouent ses congénères dans le Nord-Ouest dans l'émergence de communautés métisses. Vivant dans un camp en bois rond avec sa femme amérindienne et ses enfants (Brisson, 2009, p. 45), à l'écart des bandes indiennes et de

l'influence directe des postes de traite, il n'est pas certain que Buckell soit le meilleur candidat à l'assimilation autochtone.

(b) Failles théoriques et conceptuelles

Cette insensibilité au sort et au rôle potentiel des hommes libres met aussi à jour les profondes faiblesses théoriques et conceptuelles du rapport *Brisson*. La première de ces faiblesses tient à une compréhension inadéquate de l'identité métisse. À chercher à tout prix des communautés dont la culture serait l'expression d'un mélange aussi parfait que distinct, il est bien possible que nous ne puissions jamais dénicher les communautés métisses qui ont parsemé l'espace québécois. Bien que le jugement *Powley* laisse entendre que les communautés métisses soient le produit d'une culture fusionnelle et exclusive (Rivard, 2007, p. 100), la description qu'il fait de la culture historique et contemporaine des intimés est beaucoup plus nuancée, montrant tantôt comment les ancêtres des *Powley* ont pu accepter les termes d'un traité (et, donc, devenir Indiens) sans pour autant perdre leur identité métisse (R. c. *Powley*, 2003, paragr. 25). Il s'agit là d'un exemple de la mobilité identitaire métisse et comment celle-ci peut être façonnée par les rapports de force sur le territoire, tout particulièrement par les autorités officielles au moment de la mainmise effective sur le territoire (*ibid.*, paragr. 26).

Une autre faiblesse conceptuelle et théorique du rapport *Brisson* repose sur l'incompréhension de la notion de niche sociale, ce qui empêche son auteur de voir ce qui lui pend sous les nez. Lorsqu'il mentionne ces nombreuses personnes d'origine mixte appelées à jouer le rôle de chefs dans des communautés amérindiennes (Brisson, 2009, p. 21, 41-42), comment peut-il être certain de leur complète assimilation à ces communautés ? Elles sont assurément en partie assimilées – la position de ces personnes dans l'organisation sociale les oblige à intégrer une bonne part des intérêts, des besoins ou des manières de penser propres au groupe –, mais complètement ? Pourquoi choisit-on de nommer ces gens à une telle fonction sociale si ce n'est justement pas en raison de cette capacité d'intermédiaires qui les rend plus à même de comprendre les repères culturels non autochtones ? Leur nomination n'est-elle pas une reconnaissance de la distinction métisse ? Aussi, qu'advient-il des autres individus métis qui voient certains de

leurs congénères occuper un tel rôle ? Tous ne peuvent être nommés chefs, mais est-ce à dire que leur qualité d'intermédiaires soit aussitôt remise en cause ? Ces questions en rafale n'ont que pour seul but de suggérer que ces nominations témoignent de l'émergence d'une niche sociopolitique propre aux individus métis et que celle-ci représente un indice probant d'ethnogenèse métisse.

5.02 Continuité de la communauté métisse

Ce que remet principalement en question Claude Boudreau dans son étude c'est la pertinence historique des pratiques et de l'occupation du territoire des Métis et, de là, la légitimité de leurs revendications territoriales actuelles. Son intervention et ses conclusions visent donc à adresser deux des dix critères du test *Powley* : l'existence d'une communauté historique toujours vivante et la continuité entre la pratique historique et le droit contemporain revendiqué (R. c. *Powley*, 2003, paragr. 24 et 46). Étant donné que les conclusions de Boudreau sont fondamentalement entachées d'un biais documentaire, d'une inadéquation méthodologique et de contradictions analytiques, il est entendu qu'elles ne peuvent constituer une réponse valable à ces critères jurisprudentiels.

(a) Failles et contradictions analytiques

En addition aux critiques déjà formulées auparavant et portant notamment sur les faiblesses conceptuelles du rapport Boudreau, il est utile ici de mettre en lumière certaines failles et contradictions analytiques qui mettent à mal les conclusions et les interprétations de l'auteur. La première de ces failles ou contradictions touche au cœur même de la conclusion de Boudreau concernant le rôle crucial des chemins forestiers récents à l'accessibilité des lieux où se trouvent aujourd'hui les camps métis, justifiant du coup que ces camps ne peuvent qu'être de facture récente. Si tel est le cas, alors comment l'auteur explique-t-il que les Montagnais ont pu occuper ces mêmes territoires depuis des millénaires (sites de campement, de chasse, de pêche, de rituels et ainsi de suite) ? Mieux encore, par quelle magie les quelques arpenteurs qu'il cite sont-ils parvenus, eux, à chaîner des lots par ailleurs inaccessibles aux Métis ? Les Montagnais et les arpenteurs ont-ils attendu, comme le suggère Boudreau pour les Métis, l'avènement de l'industrie forestière moderne avant d'arpenter, de long en large, l'ensemble de l'espace

géographique du Saguenay–Lac-Saint-Jean ? Bien sûr que non⁶. Il faudrait pouvoir nous expliquer, alors, pourquoi il en serait autrement des Métis. Faute d'explication, c'est toute l'analyse de l'environnement physique de Claude Boudreau qui s'effrite et, avec elle, les conclusions de l'auteur sur l'illégitimité des revendications territoriales métisses.

Les contradictions analytiques de Claude Boudreau ne s'arrêtent pourtant pas à l'investigation des conditions environnementales et d'accès propres aux lieux où se trouvent les camps contemporains ; elles concernent aussi son examen de la présence historique des camps en question. Dans la section où Boudreau discute la provenance des images composant son corpus empirique il nous apprend que :

Toporama est un produit numérique de référence topographique réalisé par Ressources naturelles Canada. Toporama regroupe les meilleures sources de données disponibles ouvrant le territoire. Ces cartes récentes, disponibles sur le Web, s'intéressent d'abord et avant tout au relief et au réseau hydrographique, négligeant parfois les sentiers et chemins secondaires. Les sommets sont toujours cotés (élévation en altitude) et la priorité du dessin va aux courbes de niveau. Par contre, *les installations humaines tels les chalets et abris permanents sont toujours indiqués*, étant donné qu'il s'agit uniquement de simples points sur la carte qui ne nuisent aucunement à la représentation du relief» (Boudreau, 2009, p. 4, nos italiques).

À la lumière de ces propos, il est donc sensé de penser que Boudreau a vérifié que les camps en litige étaient indiqués sur les feuillets numériques de Toporama. Cette vérification est cruciale, car l'absence possible des camps en litige sur ces documents récents et géographiquement à jour serait une indication d'une relative invisibilité (on ne doute pas qu'ils existent puisqu'ils sont à la source du litige) qui serait due à la limite structurelle des sources géomatiques à l'origine des cartes topographiques (photographies aériennes et satellitaires). Or, après nous être soumis à cette vérification sur les cartes topographiques de Toporama pour une dizaine de camps⁷ sur les 23 analysés par

⁶ Comme en témoignait Johnny Boivin en 1935 : « Dans l'hiver d'après [1879] j'ai été 4 mois avec les arpenteurs Horace Dumais et autres. On les suivait à la raquette dans leurs opérations, on traînait les provisions. Ils chaineaient la paroisse de Normandin » (Tremblay, 1973, p. 173).

⁷ Les dix dossiers en question sont les suivants: 1) Dossier Métis 3-01 : Ghislain CORNEAU (no 211749); 2) Dossier Métis 3-022 (209491) : Émond, Alain; Tremblay, Camil; 3) Dossier Métis 3-03 : Stéphane CORNEAU (no 213184); 4) Dossier Métis 3-04 : Marc SIMARD (no 213574); 5) Dossier Métis 3-05 : Sylvain DUCHESNE (no 206192); 6) Dossier Métis 3-10 : Jean-François PERRON, Dany PICHE et Marc

Boudreau, force est de constater qu'aucun de ces camps n'est visible, en dépit du fait que plusieurs autres habitations soient indiquées, souvent même dans des endroits plus reculés que ceux abritant les camps en litige⁸. Il n'y a peut-être pas meilleur exemple pour illustrer nos propos ici que le cas du camp de Ghislain Corneau, principal intimé dans l'affaire. La Figure 5-1 montre la région où est localisé le camp en question : la flèche bleue, fidèle aux précisions fournies par Boudreau lui-même, indique l'endroit où devrait se trouver le point noir indiquant le camp, lequel point reste introuvable. Pourtant, cette simple section de la carte topographique montre un nombre considérable d'habitations, en particulier le long du ruisseau Canada.

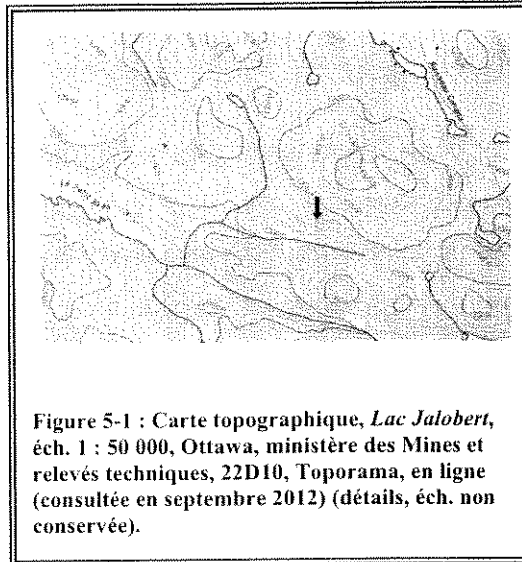


Figure 5-1 : Carte topographique, *Lac Jalobert*, éch. 1 : 50 000, Ottawa, ministère des Mines et relevés techniques, 22D10, Toporama, en ligne (consultée en septembre 2012) (détails, éch. non conservée).

Pourquoi le camp de Corneau n'est-il pas visible sur cette carte ? Si cette question s'applique bien évidemment aux neuf autres cas que nous avons examinés, la réponse, elle, ne nous est pas claire. Ce qui est limpide cependant c'est que Claude Boudreau est passé à côté d'un fait indéniable : les camps métis ne sont pas obligatoirement visibles à travers les sources documentaires dont il fait usage ; celles-ci sont pertinentes, certes, mais ne sont aucunement infaillibles contrairement à ce qu'il laisse entendre. Plus important encore : si des camps métis réputés existants n'apparaissent pas sur des documents cartographiques officiels récents, on ne peut pas, comme le fait Boudreau, porter une confiance aveugle aux versions plus anciennes de ces cartes (et des photos aériennes sur lesquelles elles reposent), surtout si l'on considère les moyens techniques plus limités de l'époque, et conclure sans nuance à l'inexistence historique des camps métis contemporains.

BOUCHARD (no 213805); 7) Dossier 13 (213157) : Brisson, Gérard Canton de Durocher; 8) Dossier Métis 3-15 : Jean GABRIEL (no 217087); 9) Dossier Métis 3-15 : Jean GABRIEL (no 217087); 10) Dossier Métis 3-19 : Richard RIVERIN (no 213076).

⁸ Une analyse de cartes topographiques récentes en format papier confirme cette observation.

(b) Discordance entre les outils méthodologiques et les conclusions

Évidemment, cette interprétation affirmant l'inexistence historique des camps métis actuels est peut-être juste. Seulement, Boudreau n'est pas armé de tous les outils documentaires et conceptuels nécessaires pour appuyer une telle interprétation et, encore moins, pour mettre en doute sans autres formes de procès la légitimité même des prétentions territoriales des intimés métis. Son concept de territoire, lequel apparaît anémique tant il ne colle pas au consensus relatif de la littérature scientifique et géographique actuelle sur le sujet, représente une sérieuse limite aux conclusions auxquelles il peut arriver. Tout ce que lui permet son concept, c'est de discourir sur la présence ou non de camps, dans un espace et un temps donné ; il ne lui donne pas les moyens de comprendre les processus d'appropriation complexes (matériels, certes, mais aussi politiques et culturels) qui façonnent les territoires métis et les pratiques territoriales qui les animent, encore moins, le caractère dynamique et transactionnel qui leur permet d'évoluer au rythme des changements sociospatiaux auxquels doit faire face toute société dans le cours de son existence. Comment l'usage de ces camps intervient-il dans l'organisation sociale de l'espace au sein de la communauté métisse ? Comment façonne-t-il la relation des Métis avec les autres entités culturelles avec lesquelles ils partagent l'espace sagueénéen disponible ? Quel rôle ces camps et cette occupation métisse de l'espace jouent-ils sur le sentiment d'appartenance des Métis, sur leur représentation de l'espace, sur leurs pratiques culturelles ou sur l'expression d'une ontologie (manière d'être au monde) spécifiquement métisse ? Autant de questions pertinentes sur lesquelles Boudreau ne jette aucune lumière et qui, pourtant, sont à même d'imposer de profondes nuances aux interprétations et aux conclusions auxquelles arrive l'auteur. Mais paradoxalement, l'usage que fait Boudreau du concept de territoire est somme toute suffisant, car de toute manière, ses sources documentaires ne lui permettent pas d'en dire plus sur les territorialités métisses, comme pourrait le faire des enquêtes orales auprès des principaux intéressés par exemple. En somme, nous reprochons moins à Boudreau son usage très partiel du concept de territoire et son recours à des sources documentaires aussi limitées que les conclusions disproportionnées qu'il en tire.

Partie III : géographies et territorialités métisses : éléments de contre-expertise

Cette partie de notre rapport se veut une réplique aux conclusions apportées par Réal Brisson et Claude Boudreau et vise à mettre en évidence des indices de l'émergence, du développement et de la résilience de la communauté métisse du Saguenay-Lac-Saint-Jean et, plus particulièrement, de la grande région de Chicoutimi.

Dans un premier temps, s'inspirant principalement des théories sur l'ethnicité, l'ethnogenèse, l'identité métisse et du concept de territorialité (tels qu'ils sont traités dans la deuxième partie de ce rapport), nous offrons une lecture géographique des indices suggérant l'existence d'une communauté métisse historique. Nos principales sources documentaires reposent sur des sources imprimées (les appendices des Journaux de la Chambre d'assemblée de la province du Bas-Canada tout particulièrement), les carnets et les plans d'arpentage et la cartographie ancienne. Dans un deuxième temps, nous chercherons à documenter, par le biais surtout de matériel d'enquête orale, la continuité, dans le temps et l'espace, de l'occupation territoriale métisse, notamment par l'établissement d'un réseau complexe de camps. Le caractère dynamique de la territorialité métisse, et avec elle l'importance de l'altérité, seront mis en relief.

Chapitre 6 : Indices d'ethnogenèse métisse

Les indices que nous exposons ici suggèrent que, à l'avancée des fronts pionniers au Saguenay vers la fin des années 1830, existe une communauté qui, si elle est relativement modeste, n'en est pas moins organisée. Cette communauté tire d'ailleurs abondamment profit de son antécédence sur le territoire et de l'industrie forestière pour prospérer. La société qui se forme au Saguenay au moment de la colonisation n'est bien sûr pas que métisse, mais d'origines diverses, culturellement et géographiquement parlant. Cela dit, l'élément métis y joue un rôle structurant au point d'intégrer, à l'occasion, des éléments étrangers (*c. f.* Bouchard, 2005). Contrairement à l'assertion de Réal Brisson, cette réalité sociale, culturelle et géographique est donc plus qu'une simple « communauté de frontière » comme on peut en rencontrer d'autres ailleurs à la même époque (Brisson, 2009 : p. 7). Cette communauté métisse précolonisation naît du contexte de la traite des fourrures, lequel est porteur de géographies métisses – c'est-à-dire de nouveaux espaces culturels entre les sphères amérindienne et eurocanadienne (Rivard, 2008b) – propices à l'émergence de l'intermédialité culturelle et d'une niche socioculturelle spécifiquement métisse.

6.01 Les marges métisses : premiers indices géographiques et cartographiques d'ethnogenèse

La cartographie coloniale constitue une fenêtre ouverte sur les réalités métisses en ce qu'elle montre à voir ces géographies de l'intermédialité. Si celles-ci sont marginales – par rapport aux principaux lieux d'établissement coloniaux et relativement à la représentation cartographique en tant que telle –, elles s'affichent tout de même comme des indices valables d'ethnogenèse métisse en ce qu'elles mettent en scène les notions d'isolement et d'intermédialité à la base des théories de l'ethnogenèse métisse.

Cela dit, la carte présente un regard ambigu sur le métissage. D'une part, parce qu'elle est une production socioculturelle, elle est sujette aux préconceptions coloniales, lesquelles considèrent comme normale l'assimilation du sauvage, du « primitif », au monde civilisé, « européen » ou « eurocanadien » selon les époques. D'autre part, parce qu'elle se veut un compte rendu objectif de la réalité géographique, et aussi parce qu'elle

dépend largement d'informations géographiques autochtones, la carte ne peut éviter d'enregistrer la manifestation des géographies métisses.

(a) Premier regard : la carte comme outil d'assimilation

Dans la perspective coloniale, l'autochtone, dont la présence sur la carte est notable, est voué à suivre le même chemin que celui de l'information géographique qu'il fournit aux cartographes, soit celui de l'assimilation – le chemin de la « conversion » et de la « civilisation » pour reprendre la terminologie de l'époque. Effectivement, bien que la présence autochtone sur ces cartes témoigne avant tout de la dépendance européenne envers l'information provenant des premiers occupants, elle est présentée de manière à mettre en scène les stratégies coloniales de contrôle et d'occupation du continent nord-américain (Harley, 1989). La carte est donc, de manière générale, le reflet du projet géographique colonial et des idéologies spatiales et ethniques qui le supportent. Les cartes s'adressent à un public européen et la plupart d'entre elles sont même produites en France par des « géographes de cabinet » n'ayant jamais mis le pied en Amérique.

Au premier regard, on n'est donc pas surpris de constater que les éléments européens et amérindiens sont très bien différenciés dans l'espace. La carte de Gilles Robert de Vaugondy, produite à la fin du Régime français, est particulièrement éloquente (Figure 6-1). Il est difficile lorsqu'on porte un regard général à cette carte de confondre les espaces culturels des « Chekoutimiens » et des « Piekouagamiens » avec la présence



Figure 6-1 : Partie de l'Amérique septentrionale qui comprend la Nouvelle France ou le Canada, ROBERT DE VAUGONDY, Géog. Ordinaire du Roy, avec privilège, C. Hauſard sculpteur, [1:4,000,000], [Paris, 1758] (détails).

catholique et coloniale de la Vallée laurentienne bien identifiée qu'elle est par une croix localisant le site de la ville de Québec.

La toponymie représente un indice évocateur de cette différenciation spatiale des éléments amérindiens et français en Nouvelle-France. Alors que les noms de lieux d'origine européenne se concentrent dans l'espace laurentien, principale zone d'établissement colonial, c'est dans l'arrière-pays québécois (et plus largement nord-américain) – ce qu'on appellera ici les « marges coloniales » – qu'on observe l'omniprésence du caractère autochtone de l'espace nommé. Reprenant la carte de Robert de Vaugondy, on note que la nomenclature toponymique laurentienne est composée à 80 pour cent de noms de lieux français. Plus encore, soixante pour cent de ces toponymes français sont en fait des noms importés de France : des hagionymes – noms à référence religieuse – tels que la « R. de l'Assomption », le « L. S. Pierre », l'« I. S. Barnabé » ou la « P. S. Nicolas » ; des anthroponymes (noms qui rappellent des individus comme « Champlain », « Mont Louis » ou la « R. Richelieu ») ; et des noms référant à des lieux existant déjà en France comme l'« Île d'Orléans ».

La carte de 1703 de Guillaume Del'Isle (Figure 6-2), longtemps considérée comme une référence cartographique et plus ancienne encore, offre une image tout aussi différenciée des espaces culturels amérindiens et coloniaux dans



Figure 6-2 : Carte du Canada ou de la Nouvelle France et des Découvertes qui ont été faites..., Guillaume DEL'ISLE, Ottawa, Department of Justice, fac-simile, original: Paris, 1703 (détails).

l'espace québécois ; on y remarque sensiblement les mêmes proportions toponymiques que pour celle de Robert de Vaugondy.

Un autre indice de cette image de séparation culturelle se trouve dans la facture graphique des cartes. Suivant les thèses de Malcolm Lewis (1986, p. 23-27), spécialiste

de la cartographie autochtone, les cartes coloniales reposent largement sur l'obtention de cartes autochtones généralement produites sur des média éphémères (sur la neige, le sable ou des peaux tannées). Si ces cartes sont largement assimilées à la représentation coloniale, elles gardent tout de même des caractéristiques graphiques qui permettent d'en déceler la présence sur les cartes eurocanadiennes. Cette identification repose surtout sur la nature topologique des cartes autochtones, c'est-à-dire sur le fait qu'elles mettent simplement l'accent sur les relations entre les différents éléments géographiques sans se préoccuper des détails topographiques qui leur donnent leur forme caractéristique dans la nature. Ainsi les représentations schématiques des réseaux hydrographiques (des rivières sans méandres, des distances imprécises entre les rivières ou des lacs aux formes arrondies) sont-elles autant d'indices de l'assimilation (forcément partielle) de ces cartes autochtones. Comme il a été mentionné auparavant, l'exemple typique le plus connu de cette nature topologique concerne les réseaux hydrographiques en « colliers de perles ». La plupart des cartes néofrançaises en sont truffées. La carte de 1755 de Nicolas Bellin présentée dans le chapitre trois en reste un bel exemple. Or, ces formes schématiques se concentrent pour l'essentiel en dehors de l'œkoumène laurentien qui, par ailleurs, profite d'un trait beaucoup plus détaillé et assuré, comme pour le reste des côtes, celle de l'Acadie ou de Terre-Neuve en guise d'exemples.

Les pictogrammes représentant les établissements autochtones chez Champlain (ces icônes qui évoquent des maisons longues ou des tipis) constituent une autre indication d'intégration de cartes autochtones (Figure 6-3). En fait, ces pictogrammes, mais surtout le fait que leur nombre puisse suggérer l'importance démographique d'un lieu, sont largement reconnus comme faisant partie des conventions cartographiques d'origine spécifiquement autochtones (Lewis 1987, 77-78 ; Galloway 1998, 229). Si la région des Grands Lacs est celle où ces pictogrammes

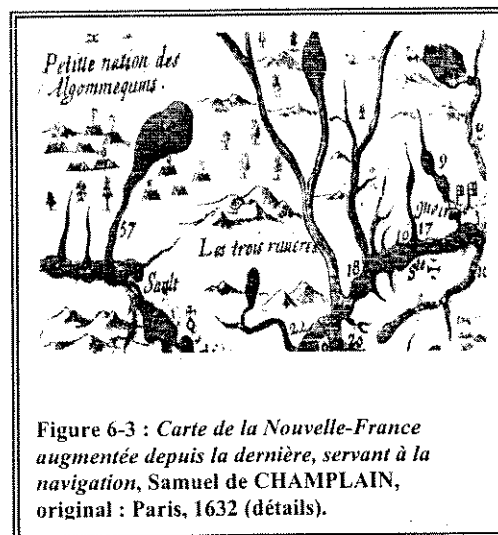
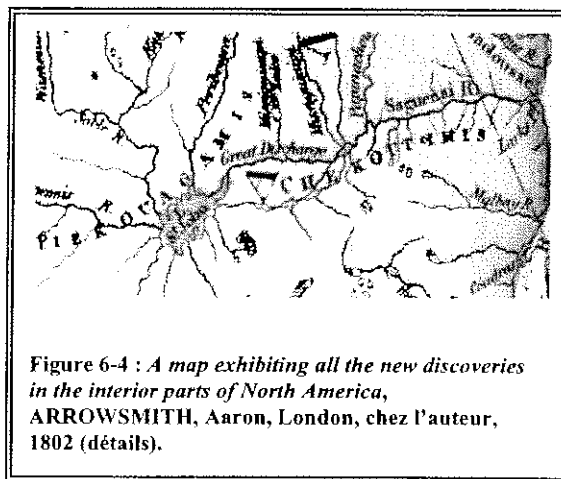


Figure 6-3 : Carte de la Nouvelle-France augmentée depuis la dernière, servant à la navigation, Samuel de CHAMPLAIN, original : Paris, 1632 (détails).

sont en plus grand nombre, l'intérieur des terres sur la rive nord du fleuve Saint-Laurent n'en est pas dépourvue pour autant. En retour, ce type de pictogrammes ne sert jamais à représenter les établissements de la Vallée laurentienne, Champlain préférant faire l'usage d'un simple drapeau ou d'une croix et ne laissant ainsi aucune indication, même approximative, du nombre d'habitants peuplant ces lieux coloniaux. La carte de Champlain – laquelle fait aussi bon usage de toponymes amérindiens et de « colliers de perles » pour peupler sa représentation des marges coloniales – est un témoin de l'ancienneté de cette différenciation ethnique et cartographique en Nouvelle-France.

Pour ce qui est des premières soixante années du Régime anglais, l'image de séparation observée en Nouvelle-France tend à se maintenir. En réalité, il peut en être difficilement autrement puisque, comme le fait remarquer lui-même Réal Brisson dans son rapport (2009, p. 62-63), les cartes de cette période ne semblent pas reposer sur des informations géographiques à jour relatives aux Postes du Roi ou, à tout le moins, celles du Saguenay–Lac-Saint-Jean⁹. Cette faiblesse informationnelle est d'ailleurs reconnue par Joseph Bouchette en 1824, car lorsque les commissaires chargés de s'informer sur les territoires du Saguenay et du lac Saint-Jean l'interrogent sur les sources de sa carte de 1815, il mentionne qu'il s'agit principalement « d'une ancienne carte de 1775, et esquisses sauvages, lesquelles m'ont paru fournir l'idée la plus correcte de ce pays non connu, et cette carte m'a paru être une compilation d'esquisses sauvages » (Bouchette, 1824). Les cartes générales et continentales – celle d'Aaron Arrowsmith¹⁰ entre autres exemples¹¹



⁹ Pour dire juste, certaines cartes sont des régressions par rapport à la somme de savoir géographique acquis et cartographié durant le Régime français; ces cartes britanico-canadiennes prennent donc modèle, faut-il en conclure, sur des cartes plus anciennes.

¹⁰ Notons toutefois que les cartes continentales d'Arrowsmith sont pourtant connues parmi les documents cartographiques les plus à jour et les plus fiables de son époque.

(Figure 6-4) -- ne mettent pratiquement pas à jour l'information concernant la région. Il faudra attendre les explorations des années 1820 et la production de cartes régionales (Larue en 1823 par exemple) et provinciales (Bouchette fils en 1831) pour que s'améliore la qualité de la représentation cartographique de la région. Néanmoins, même après 1820, plusieurs cartes produites en série au cours des ans continuent d'afficher qu'avec parcimonie l'évolution des connaissances : on peut penser à la carte « Canada East Formerly Lower Canada » de Samuel Augustus Mitchell, produite au moins à six reprises entre 1846 et 1859 ou à celle de Samuel Holland, « A New map of the province of Lower Canada », produite à titre posthume près d'une dizaine de fois entre 1813 et 1861.

En dépit de cela, les cartes du Régime anglais, surtout à partir des années 1820, auront un effet spécifique à même d'accentuer la différenciation spatiale entre la Vallée

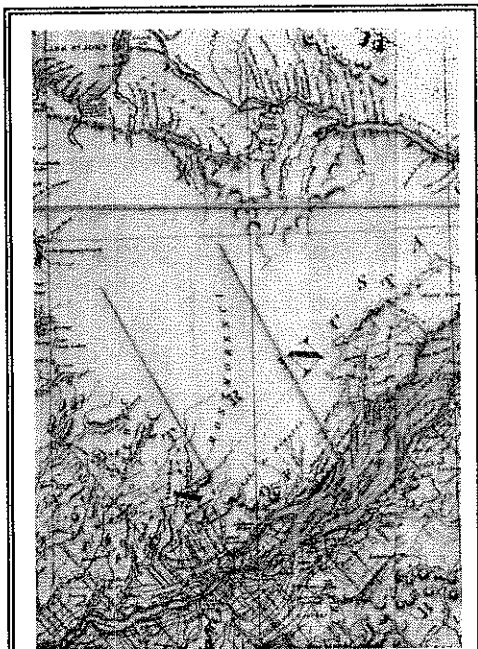


Figure 6-5 : To His most Excellent Majesty King William IVth. This Map of the Provinces of Lower & Upper Canada... , BOUCHETTE, Joseph fils, James Wyld, London. 1831 (détails).

laurentienne (ostensiblement eurocanadienne) et les marges coloniales à dominance autochtone. Les cartes produites à cette période se démarquent en effet par le mandat particulier qui leur ait réservé, soit celui de présider à l'organisation administrative du territoire (Boudreau, Courville & Séguin, 1997, p. 3-40). Le cartographe britannique s'attarde à rationaliser l'espace par l'application de divisions administratives clairement définies, illustrant en détail les divisions seigneuriales (toujours en place malgré le changement de régime) et les divisions cantonales imposées aux espaces laurentidiens (nord du Fleuve) et appalachiens qui ceignent les basses terres du Saint-Laurent. Or, cette préoccupation pour les divisions administratives a surtout pour

¹¹ Voir aussi, notamment, les cartes de John Cary en 1807, de Joseph Bouchette père en 1815 et de Thomas Kensett en 1812.

conséquence d'accentuer encore davantage la différence entre ces régions « civilisées » marquées par l'estampille coloniale et ces autres régions « sauvages » encore préservée par la progression de l'œkoumène canadien. À voir les cartes de Samuel Holland (1829), de Joseph Bouchette fils (1831, voir Figure 6-5) ou de Carey et Hart (1840), il n'y a aucun doute possible sur l'appartenance du Saguenay et du lac Saint-Jean à cette deuxième catégorie de région au début du XIX^e siècle.

(b) Second regard : la géographie métisse des marges coloniales comme indice d'ethnogenèse

Lorsqu'on porte toutefois un regard plus attentif aux détails, on se rend alors compte que ces cartes révèlent aussi en filigrane, paradoxalement, une image hybride de la réalité géographique de ces marges coloniales. En fait, ces cartes affichent, au mépris même des conceptions coloniales et au cœur de ces marges, l'existence de géographies métisses. La vaste région qu'occupent les Postes du Roi ne fait pas exception.

La nomenclature toponymique, bien que majoritairement autochtone sur la plupart des cartes, laisse tout de même suggérer l'infiltration du fait français : souvent traductions

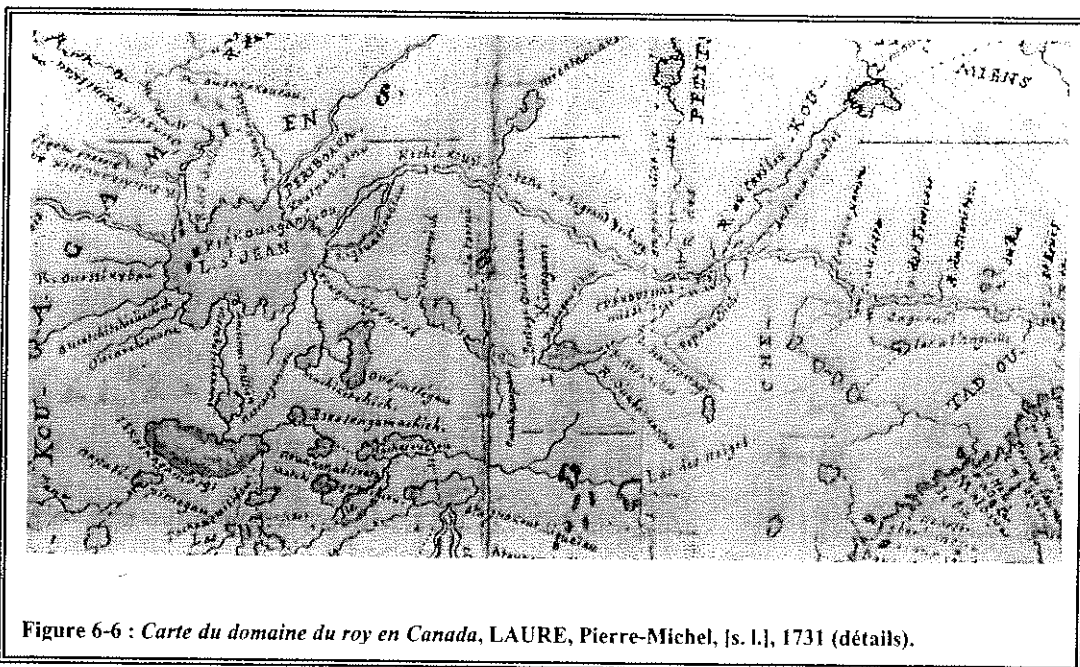
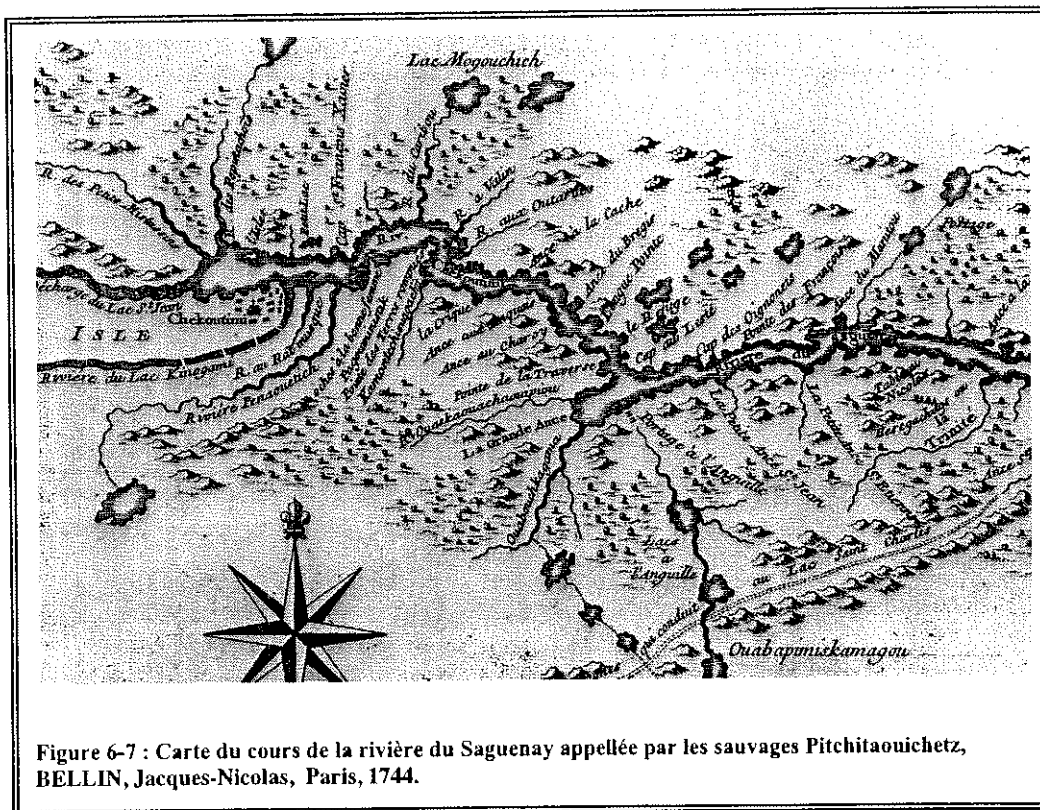


Figure 6-6 : Carte du domaine du roy en Canada, LAURE, Pierre-Michel, [s. l.], 1731 (détails).

littérales de toponymes montagnais (ce qui est particulièrement vrai des routes de traite ou des portages qui les balisent), ces noms de lieux sont aussi souvent le fruit d'une

dénomination spontanée originale ou d'une exportation toute coloniale, de nature religieuse plus particulièrement. La carte de Pierre-Michel Laure (Figure 6-6), jésuite résident pour les Postes du Roi, résume assez bien ce portrait toponymique. Près de trois noms de lieux sur cinq sont en langue montagnaise, alors qu'un autre toponyme sur quatre est une traduction française littérale. En comparaison, la Vallée laurentienne (entre Tadoussac et Québec, deux noms d'origine autochtone) est sur la même carte très majoritairement française (à plus de 90 pour cent). Les cartes de Bellin (1755), d'Arrowsmith (1802) ou de Bouchette (1815) affichent toutes des ratios de toponymes autochtones qui, à l'échelle de la région du Saguenay et du lac Saint-Jean, restent entièrement comparables à ceux observés sur la carte du Père Laure.

Le topo semble un peu différent pour des cartes à plus grande échelle (de celles qui couvrent une aire géographique plus modeste). La cartographe Jacques-Nicolas Bellin, ingénieur de la Marine de France, en offre une belle illustration. Contrairement aux cartes du nord-est américain qu'il produit (1744 et 1755), sa carte du Saguenay en 1744



(Figure 6-7) affiche des ratios de toponymes autochtones passablement plus modestes : de près de soixante pour cent qu'ils sont sur les deux premières cartes, les noms de lieux montagnais passent à moins de trente pour cent sur cette dernière représentation cartographique. Cela dit, on est encore bien loin de la prééminence qu'affiche la nomenclature toponymique laurentienne où 90 pour cent des toponymes sont français.

À l'image de cette carte de Bellin, la tendance toponymique sous le Régime britannique semble s'infléchir à partir des années 1820, suite notamment aux explorations scientifiques lancées dans la région. La carte de Larue (Figure 6-8), produite en 1827, s'avère d'ailleurs marquer ce point d'inflexion, les toponymes d'origine amérindienne ne représentant qu'un peu plus de trente pour cent du total. On pourrait expliquer cela au fait

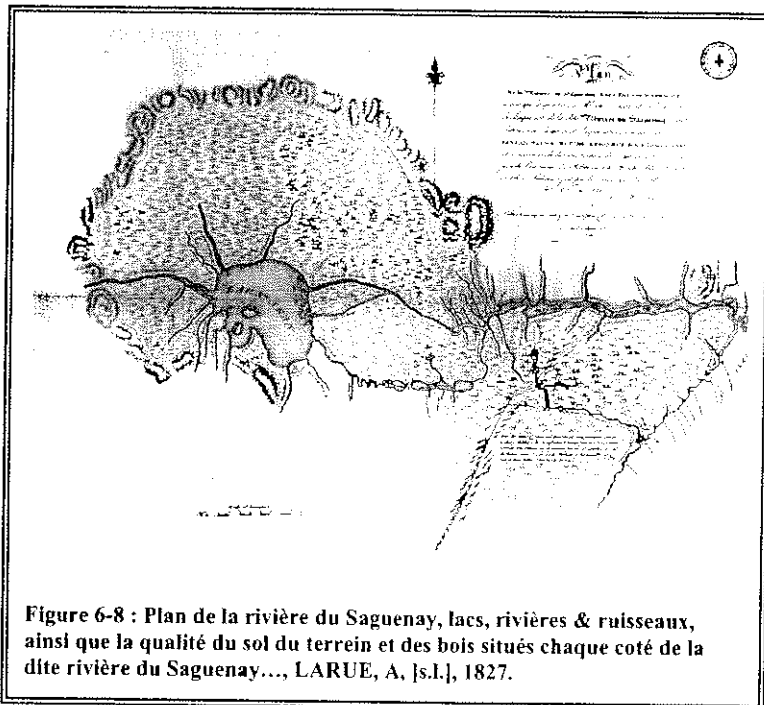


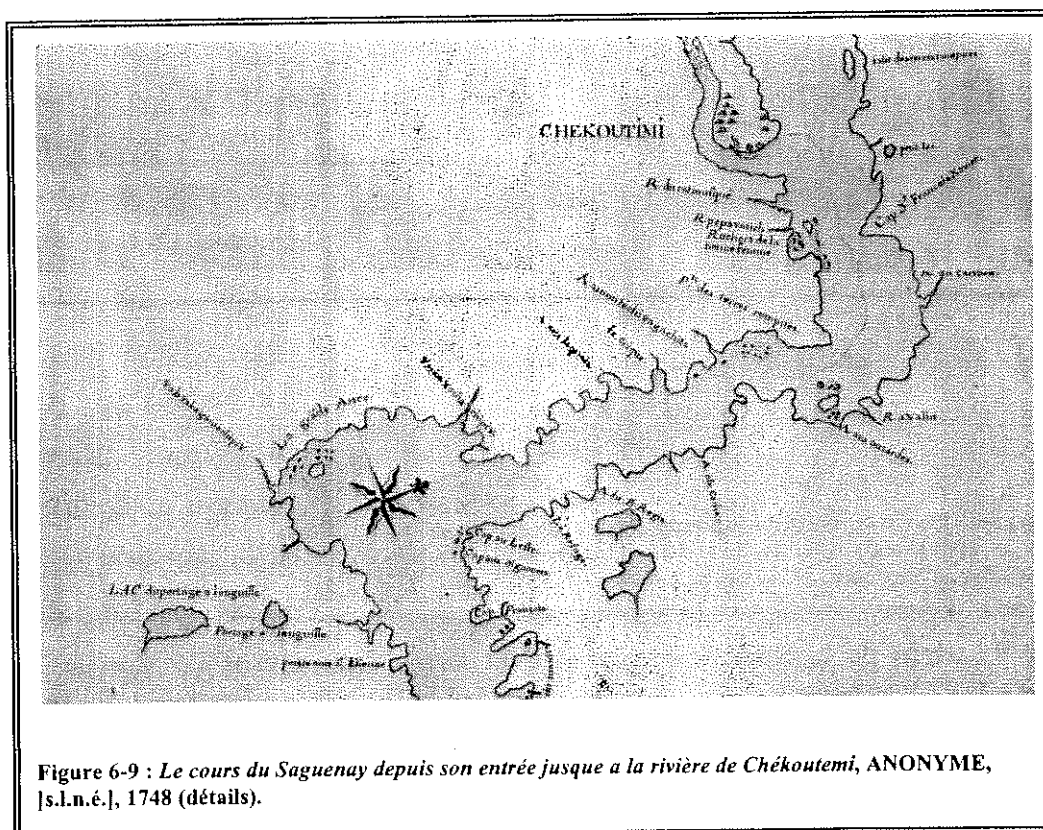
Figure 6-8 : Plan de la rivière du Saguenay, lacs, rivières & ruisseaux, ainsi que la qualité du sol du terrain et des bois situés chaque coté de la dite rivière du Saguenay...., LARUE, A. [s.l.], 1827.

que cette carte est à grande échelle, mais il en va aussi de cartes à l'échelle provinciale comme celle de Joseph Bouchette en 1831, laquelle arbore des proportions toponymiques tout à fait semblables. Une chose reste toutefois constante sur ces cartes en rapport avec celles qui se sont succédées

depuis le temps de la Nouvelle-France et c'est la distribution dans l'espace de ces proportions toponymiques à l'échelle du bassin versant du Saguenay et du lac Saint-Jean. Alors que les toponymes français sont en plus grand nombre dans le Bas-Saguenay (près de son embouchure et de la Vallée laurentienne) et que les noms de lieux autochtones prédominent autour du lac Saint-Jean, c'est généralement dans le Haut-Saguenay, dans la

région chicoutimienne, qu'on retrouve l'équilibre toponymique le plus accompli et, en conséquence, l'imbrication ethnique la plus affirmée.

Un autre signe d'imbrication culturelle tient aux rapports étroits qui semblent s'établir, dans les marges coloniales, entre l'information cartographique autochtone (graphiquement visible sur la carte) et l'information géographique d'origine eurocanadienne. En fait, l'image cartographique qui en résulte apparaît à mi-chemin entre la facture topologique des cartes autochtones et le caractère topographique de la cartographie européenne, rendant bien souvent difficile la distinction entre les deux (alors qu'elle paraissait si aisée lorsque notre regard se voulait plus englobant et embrassait l'ensemble du Québec, Vallée laurentienne y comprise). Une carte anonyme du Saguenay, produite en 1748 (Figure 6-9), illustre à merveille cette imbrication graphique



et ce mélange dans l'origine des conventions cartographiques. Si le cours général de la rivière Saguenay affiche une précision topographique évidente (les îles le parsemant apparaissant même comme des repères nautiques), il ne faut pas porter le regard bien loin

pour rejoindre des zones immédiates visiblement autochtones : le chemin du « Lac du portage à l'anguille » en aval de la Grande Anse ou le trajet schématique, linéaire et pointillé de la Sainte-Marguerite en sont les exemples les plus évidents. Plus captivant encore sur cette carte est la région de Chicoutimi qui, si on ne peut douter de la présence coloniale en ce lieu (la chapelle en fait foi), on comprend qu'une part non négligeable de l'information géographique est autochtone, l'espace étant tapissé de l'omniprésence montagnaise par l'emploi de plusieurs pictogrammes de « cabanes sauvages ». La carte du Saguenay de Bellin mentionnée ci-dessus (Figure 6-7) est tout aussi exemplaire. Alors que les tracés des rivières Saguenay et Sainte-Marguerite accusent une certaine précision topographique, du moins en apparence, il n'en va pas de même de la plupart des affluents du Saguenay, certains affichant même une facture graphique manifestement d'origine amérindienne : le portage de l'Anguille ou celui, sur la rive nord, près de l'« anse du Manitou ». Tout comme la carte anonyme précédente, Chicoutimi est aussi le lieu d'un savant mélange de conventions graphiques d'origine amérindienne et européenne, chapelle et cabanes se partageant l'espace, ces dernières offrant même un aperçu démographique de la présence autochtone. Également, parce qu'ils découlent aussi des conventions cartographiques autochtones, les petits traits transversaux identifiant le premier portage en partance du poste de traite vers le lac Saint-Jean, sur la rivière Chicoutimi (ou « Rivière de Lac Kinogami »), ou ceux marquant le « Portage à l'Anguille », ajoutent à l'intrication visuelle de cette carte. Les cartes de Robert de Vaugondy, de Bellin (1755) ou de Del'Isle (1703), toutes mentionnées auparavant, portent chacune à leur manière cette dualité graphique. Il en va de même de la plupart des cartes produites sous le Régime anglais, celles d'Aaron Arrowsmith (1802), de John Cary (1807), de Samuel Neele (1807), de Thomas Kensett (1812 et 1816) et de R. H. Laurie (1823) en constituant des exemples éloquents.

Sans surprise, l'ouverture des fronts

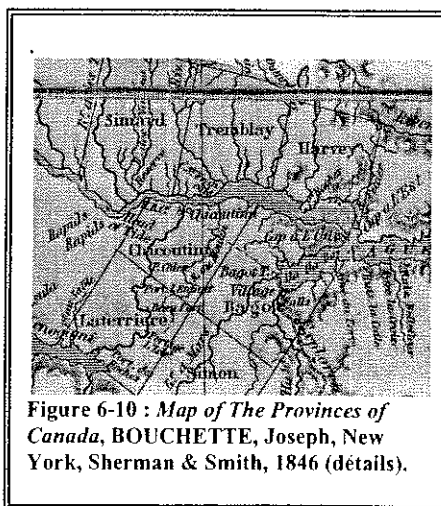


Figure 6-10 : *Map of The Provinces of Canada*, BOUCHETTE, Joseph, New York, Sherman & Smith, 1846 (détails).

pionniers et la mise en œuvre des activités d'arpentage dans les années 1840 font apparaître de plus en plus de représentations cadastrales de l'espace sagueen, particulièrement après la publication de la carte de Joseph Bouchette fils en 1846 (Figure 6-10) Suivront notamment dans son sillage les cartes de Colton en 1856 et 1865 ou celle d'Eugène Taché en 1870. Dans un espace aussi bien délimité et cloisonné, il reste bien peu de place à l'intrication visuelle et à la représentation des espaces d'entre-deux. En réalité, dans cet espace cartographié, c'est tout comme si l'autochtone n'existait plus, qu'il avait disparu. À partir de ce moment, les géographies métisses suivent la même voie de desserte visuelle et tendent à s'estomper sur les cartes.

6.02 Géographie de la traite des fourrures comme creuset des territorialités métisses

Ces géographies métisses révélées par l'imbrication visuelle des univers amérindien et eurocanadien sur les cartes coloniales trouvent leur correspondance dans l'espace géographique. Issues du contexte de la traite des fourrures et des métissages qui président à son organisation, les géographies métisses sont le produit d'un milieu interculturel qui met en scène des processus divergents, mais complémentaires, de polarisation identitaire et d'intermédiarité. La polarisation identitaire découle de l'équilibre des forces entre amérindiens et eurocanadiens dans les marges coloniales. Alors que les premiers profitent d'un avantage démographique (et cela malgré des chutes importantes de population au fil des siècles) et d'une importance économique capitale (ils sont au cœur du système de production local de la matière première, les fourrures), ces derniers pallient à leur relatif désavantage en assurant une présence non négligeable (bien que ponctuelle) dans les marges coloniales, mais, surtout, en jouant un rôle crucial dans l'entrée des fourrures dans l'économie de marché. Pour Gerhard Ens, historien canadien spécialiste de socioéconomie métisse, la traite des fourrures favorise un contexte dualiste où se rencontrent l'économie indigène et l'économie étrangère (capitaliste) sans qu'une puisse réellement s'imposer sur l'autre. Or, ce contexte donne lieu à l'émergence d'un intermédiaire qui « bridges the chasm between native economies and capitalism. This role of middleman in the dual economy of the northwestern plains was often assumed by

the Metis » (Ens, 2001, p. 162). Ainsi les géographies métisses représentent-elles autant de milieux favorables à l'émergence de communautés métisses.

Évidemment, ces géographies métisses et le milieu interculturel dont elles émanent ne prennent leur sens véritable que dans la mesure où une distance sociale et spatiale entre les individus eurocanadiens et l'univers culturel de la Vallée laurentienne s'avère suffisante. Si cette distance ne fait aucun doute dans le Nord-Ouest et qu'elle est raisonnable dans la région des Grands Lacs, qu'en est-il de régions comme celle du Domaine du Roi, situées à quelques centaines de kilomètres des basses terres laurentiennes ? À première vue, on pourrait penser cette distance bien superflue. Après tout, une partie importante de ceux qui parcourent le Saguenay, à partir de la région de Charlevoix par exemple, le fait souvent comme s'il s'agissait d'un arrière-pays étendu de l'œkoumène laurentien. C'est en tous les cas ce que suggèrent les témoignages de certains Charlevoisiens tels que Thomas Simard (1829) dans le *Rapport des Commissaires pour explorer le Saguenay* ou Édouard Thériau (1824) devant les commissaires chargés d'enquêter sur l'établissement des terres de la Couronne. Malgré cela, le milieu socioculturel de la traite impose aux individus provenant de l'œkoumène laurentien un dépaysement et un certain isolement de la vie sociale et culturelle de leur milieu d'origine. Dans le cas des hommes libres, lesquels prennent femme et fondent leur famille dans ces marges coloniales, une telle isolation se veut de longue durée. Cette catégorie d'individus, relativement nombreuse dans les Postes du Roi, représente un excellent point de comparaison avec les districts plus éloignés de la traite comme le Nord-Ouest.

(a) Une réalité métisse nommée : Métifs et Bois Brûlés de l'espace boréal québécois

L'expression « Métis » – et ses synonymes reconnus comme « *half breed* », « Métif », « Bois brûlé » ou « sang mêlé » (Peterson et Brown, 1985 ; Brown, 2007) – ne se mérite pas une utilisation généralisée dans les sources documentaires coloniales concernant l'espace boréal québécois ou, plus spécifiquement, les régions saguenéenne et jeannoise. Elle fait assurément figure d'enfant pauvre si on la compare à d'autres ethnonymes courants de la traite des fourrures tels que « Sauvages », « Montagnais »,

« Canadiens » ou bien « Voyageurs ». Toutefois, contrairement à ce qu'affirme Réal Brisson, il est faux de dire que :

pour ce qui est des dénominations possibles des groupes, populations, communautés ou même individus décrits et identifiés sur les territoires saguenayens ou piékouagamiens pour tout le Régime anglais, la terminologie documentaire se réduit aux seuls mots « Canadiens » et « Sauvages ». Les mots métis, demi-sang, chicot, etc. ou toute autre terme qui évoquerait une forme quelconque d'hybridation ne se rencontrent pas (Brisson, 2009, p. 34).

Une simple lecture de quelques sources historiques imprimées suffit à débusquer un nombre non négligeable de noms qui suggèrent fortement la présence métisse dans ces régions. Compte tenu de la somme des sources archivistiques (imprimées et manuscrites) auxquelles il fait référence, il est étonnant que Brisson ne soit tombé sur aucune mention.

Ces mentions font plus souvent appel à deux termes spécifiques : « métifs » et « bois brûlés ». Si le premier constitue une altération du terme « métis » et qu'il se trouve traduit sous l'expression « *half breeds* » dans les versions anglaises des documents consultés, le deuxième est culturellement beaucoup plus spécifique, si bien qu'il est utilisé tel que dans les versions anglaises. Le terme « bois brûlés » a ceci de particulier qu'il n'est pas une expression servant à désigner une réalité strictement « génétique », mais qu'il est largement en usage, dans la première moitié du XIX^e siècle, dans la région de la rivière Rouge dans le Nord-Ouest pour marquer l'appartenance communautaire (pour ne pas dire « nationale ») des Métis qui y habitent. Elle sera même consacrée par l'un de ces Métis, Pierre Falcon, lorsqu'il composera la « Chanson de la Grenouillère » (Rivard, 2012, p. 147-148), ode décrivant la fameuse bataille de la Grenouillère dont les tenants et aboutissants sont fort bien connus dans le Bas-Canada de l'époque (Gouvernement du Canada, 1819). Aussi, si la plupart des mentions s'appliquent à des individus, certaines mettent en évidence des réalités collectives. On en trouve un bel exemple dans le journal du lieutenant Ingall mandaté en 1830 pour explorer l'étendue de terres situées entre les rivières Saint-Maurice et au Lièvre :

Nous traversâmes bientôt une autre partie de la rivière, où elle s'étendait en largeur au nord et au sud ; et après avoir descendu environ 2,5 milles nous entrâmes, par le

coin du nord, dans le Lac "Culotte," mot traduit par *les Bois-Brûlés*, du mot sauvage d'où il tire son origine » (Ingall, 1830, nos italiques).

L'exploration du Saguenay dans les années 1820 révèle également la présence collective des Métis. Dans l'un des rapports d'expédition qui en découle, l'arpenteur Bouchette mentionne sa rencontre aux prairies naturelles (situées tout juste au nord-est du poste de Chicoutimi, sur la rive opposée) avec Jérôme St-Onge, lequel l'informe alors que :

La compagnie de la Baie d'Hudson emploie ordinairement, pour transporter ses marchandises à Mistassini, des barges que conduisent des hommes régulièrement formés pour cela, et qui pour la plupart sont des métifs : dans les portages ces barges sont trainées sur des rouleaux. On se sert de canots de cèdre pour aller dans petites rivières à la recherche des sauvages pour leurs pelleteries, car on ne peut trouver dans ce pays d'écorce de bouleau pour en faire des canots (Bouchette, 1829, p. 164).

Fait intéressant à noter ici, ce n'est pas Bouchette qui attribue cette identité à ces gens, mais bien Jérôme St-Onge, homme libre profondément rompu au milieu interculturel de la traite des fourrures dans les Postes du Roi.

Faute de constituer des preuves irréfutables, ces quelques exemples explicites d'attribution nominale sont autant d'indices suggérant l'existence d'une réalité collective métisse. Qu'elles servent à identifier des individus spécifiques ou des groupes particuliers, chacune de ces mentions prend la forme nominale ; elles ne se contentent pas de qualifier spécifiquement une réalité autre (comme dans « un Canadien métis »), mais au contraire, se concentrent à définir la nature première et métisse de ces individus ou groupes d'individus. Cela dit, ces mentions ne nous informent pas, du moins explicitement, sur la manière qu'ont ces gens – métis, métifs ou bois brûlés – de se définir, individuellement ou collectivement. D'ailleurs, fait intéressant, la grande majorité de ces mentions sont affublées d'une minuscule et non d'une majuscule, contrairement à l'usage habituel pour les noms de peuples, comme pour « Canadiens » par exemple. Évidemment, cette observation ne disqualifie pas d'emblée ces expressions comme de possibles indices d'ethnogenèse métisse. Il ne faudrait pas oublier, comme il fut proposé au chapitre 3, que le regard que portent sur le métissage culturel et la question métisse les eurocanadiens est largement affecté par le brouillard idéologique qui façonne leur

conception du monde « sauvage ». L'épaisseur d'un tel brouillard est particulièrement mise en évidence par les différentes commissions qui, dans les années 1840 (Commission Bagot) et dans les années 1850 (Commission Pennefather), ont eu à réfléchir sur les moyens d'assurer la civilisation des « Sauvages » ; dans ce contexte, on ne s'étonne guère que l'expression métisse revienne constamment dans les rapports publiés dans le cadre de ces commissions et que, dans plus de 90 pour cent des cas, elle s'affiche d'une simple minuscule. Les « métis » sont avant tout, pour les intervenants sur le terrain (missionnaires ou agents des réserves) comme pour les commissaires, des indices qui permettent d'apprécier les progrès accomplis et les défis à relever pour assurer la pleine intégration des populations « sauvages » à l'idéal civilisé des autorités eurocanadiennes. Les percevoir comme un groupe ethnique à part entière ou même comme de simples réalités sociales semble aller contre nature.

(b) Une présence territoriale essentielle

Plusieurs de ceux qu'on nomme métis dans les sources sont souvent appelés à jouer un rôle bien particulier comme informateurs géographiques et, parallèlement, comme guides lors d'expéditions. Il s'agit d'un rôle qui n'est pas sans rappeler celui campé par les Métis du Nord-Ouest lors d'explorations scientifiques : l'expédition de John Palliser (1857-1860), celle de la Rivière Rouge (1857) ou celle menant à l'arpentage de la frontière canado-états-unienne entre 1872 et 1876 (Spry, 1985, p. 106-107).

C'est en tant que guide qu'Édouard Verrault, « métif », joint le parti de W. H. A. Davis en 1835, dont le mandat consiste à explorer la possibilité d'établir une route entre La Malbaie et le Haut-Saguenay (Davis, 1836)¹². Il s'agit probablement de l'un des fils de François Verrault et de Marie Bersiamiskueu des Terres-Rompues au Saguenay (Alemann, 2005, p. 74). Quelques années plus tôt, celui qu'on peut présumer être le frère d'Édouard, Charles, un « bois brulé (métif) », est engagé par Nicholas Andrews « en qualité de voyageur et de guide » (Andrews, 1831) pour l'assister dans son expédition d'exploration entre le fleuve Saint-Laurent et la baie des Ha! Ha! Le parti

¹² Il est constamment accompagné de Jean-Baptiste Gagnon, l'un des voyageurs ayant participé, dix ans plus tôt, à la deuxième expédition de John Franklin dans l'Arctique.

expéditionnaire profite aussi abondamment des talents de chasse de Charles Verrault. Ce patronyme semble faire office de référence en matière d'expédition au Saguenay car on trouve un certain monsieur Verrault dans le *Rapport des commissaires pour explorer le Saguenay* de 1829, homme fort utile lorsque vient le temps de décrire le pays de l'Ashuapmushuan (Bouchette, 1829, p. 142). Il pourrait très bien s'agir de Prisque Verrault, frère d'Édouard et de Charles, lequel sera longtemps commis pour la HBC au poste d'Ashuapmushuan.

Plusieurs hommes libres, eux aussi les produits de la traite des fourrures, s'avèrent particulièrement intimes avec les territoires de la traite et l'univers autochtone, si bien que les informations qu'ils peuvent fournir sont particulièrement prisées dans le cadre des explorations menées sous l'égide du gouvernement du Bas-Canada. C'est le cas de Jacob Duchesne, qui s'avère être une source cruciale d'information dans la région du poste de Métabetchouan pour Nixon à qui l'on confie la charge de l'une des équipes devant explorer le lac Saint-Jean à la fin des années 1820 (Nixon, 1829, p. 71-72). Selon le recensement de l'abbé Doucet, cet homme libre se trouve toujours à Métabetchouan en 1839 (Gélinas, 2011, p. 49 ; Vien, 2002, p. 23). Le meilleur exemple reste toutefois François Verrault (père d'Édouard, de Charles et de Prisque), ce que révèle d'ailleurs son témoignage de 1824 devant l'Assemblée législative du Bas-Canada ; fort de plus de cinquante années passées dans ce Saguenay interculturel, Verrault est à même d'exposer sa profonde connaissance du territoire, lequel il décrit dans ses moindres détails, notamment la route de lac Kénogami, principal lien entre les postes de Chicoutimi et ceux du lac Saint-Jean (Verrault, 1824).

Métis et hommes libres sont avant tout les enfants de la géographie de la traite des fourrures ; au-delà de celle-ci, leurs connaissances deviennent souvent incertaines. C'est ainsi que Charles et Édouard Verrault s'avèrent bien peu informés des terres immédiates au sortir de La Malbaie. Andrews qui emploie Charles en 1831 fait plutôt appel à un guide d'origine abénaquise au départ ; ce n'est qu'à partir de l'anse Saint-Jean qu'il commence à se référer au « bois brûlé » qui l'accompagne pour le guider vers la Grande Anse. Il en va de même d'Édouard Verrault et de son comparse Jean-Baptiste Gagnon en 1835, lesquels doivent d'abord faire des observations directes sur le terrain avant d'en

faire rapport au chef d'expédition Davis (1836). D'ailleurs, ce dernier n'hésite pas à faire appel à un groupe de cinq Malécites (le 28 mars) présents « clandestinement » dans l'arrière-pays immédiat de Charlevoix pour connaître la pertinence de son plan de trajet de route. Il récidive, quelques jours plus tard (le 1^{er} avril), lorsqu'il croise des Hurons de Lorette, lesquels confirment les informations obtenues des Malécites et fournissent quelques détails géographiques supplémentaires.

Aussi ne s'agit-il pas d'être un simple employé de la traite des fourrures pour développer une connaissance intime du territoire, démontrant, du coup, que l'isolement hors de la vallée du Saint-Laurent n'implique pas automatiquement un changement de comportement chez tous les individus de la traite. Pour chaque homme libre comme François Verrault existe son lot d'engagés qui, comme Édouard Thériau, peut passer huit longues années dans un poste de traite comme celui de Chicoutimi et être incapable de fournir la moindre précision géographique au-delà d'un rayon de deux lieues (10 ou 15 kilomètres environ) tout au plus autour de ce poste (Thériau, 1824).

(c) Intermédialité : indices culturels, matériels et territoriaux

Le rôle de ces Métis et autres hommes libres comme informateurs et comme guides suggère l'importance de l'intermédialité à leur existence, un rappel des longues années passées à l'écart de la société laurentienne et de leur résistance à l'intégration pure et simple aux communautés montagnaises. Il existe bien d'autres indices, de nature culturelle particulièrement, de cette intermédialité.

Lors de son témoignage devant le Comité spécial sur l'établissement des Terres de la Couronne, et lorsqu'on lui pose des questions sur les traditions montagnaises relatives à la présence ancienne des Jésuites à Métabetchouan, le marchand de fourrures James McKenzie affirme qu'il n'a jamais été capable de tirer quoique cela soit des Montagnais sur eux-mêmes ; tout ce qu'il en sait lui provient des « chasseurs canadiens » (McKenzie, 1824). Les propos de ce marchand de fourrures ne nous éclairent pas sur la nature exacte de ces « chasseurs canadiens ». On sait cependant un certain nombre de choses sur eux. La première, c'est qu'ils sont suffisamment intimes avec les Montagnais pour en connaître les traditions, ce qui n'est de toute évidence pas le cas de tous les gens de la

traite comme McKenzie (Morrison, 2000). L'autre chose que l'on sait, c'est que ces chasseurs canadiens jouent, du moins pour McKenzie, un rôle d'intermédiaires plus qu'utiles, sans lesquels il ne pourrait avoir qu'une connaissance superficielle sur les géographies humaines du Domaine du Roi. Enfin, ces Canadiens ne sont vraisemblablement pas des employés de la traite puisque McKenzie catégorise ces derniers sous l'appellation « gens des Postes ». En somme, il s'agit fort probablement d'hommes libres dont le statut même leur autorise à chasser.

Le témoignage de François Verrault devant le même Comité est lui aussi particulièrement éloquent en terme d'intermédiation culturelle (Verrault, 1824). Ce dernier fournit nombre de toponymes autochtones pour lesquels il s'empresse de fournir une traduction française, ce qui est particulièrement le cas lorsqu'il décrit la route entre les postes de traite de Chicoutimi et de Métabetchouan ou l'arrière-pays au nord et au nord-ouest du lac Saint-Jean : *Lac Tsinogami* [Kénogami] ou *Lac Long*, lac Kaoushikami (à l'Eau Claire), lac Tsinogomitsish (Petit Lac Long), rivière Pashikaouinanishdushipi (des Aulnaies) ou Kouslhpygan (là où l'on monte) n'en représentent qu'un faible échantillon. En s'exprimant de la sorte, Verrault décrit une toponymie hybride qui n'est pas sans rappeler celles des cartes coloniales explorées ci-dessus. Encore plus, cette attention à systématiquement fournir cette double toponymie trahit assez bien le caractère complexe du sentiment d'appartenance exprimé par le principal intéressé ; plus qu'un simple informateur, Verrault s'affiche, volontairement ou non, comme un intermédiaire culturel (ou interprète) entre amérindiens et eurocanadiens.

L'intermédiation peut s'exprimer également par la dimension matérielle. Le mode de vie de Cyriac Buckell et sa famille en représente une belle illustration. Non seulement s'abritent-ils dans une habitation qui rappelle les influences canadiennes, ce que révèle lui-même Réal Brisson (2009, p. 45), mais ils occupent également un lieu stratégique dans la traite des fourrures (la source de la rivière au Sable), principale route entre les postes de Chicoutimi et ceux du lac Saint-Jean. Aussi, lorsque François Tétu procède à l'arpentage primitif de ce lieu en janvier 1849, il va « camper au sud ouest de l'anse à Cyriac Bouck. Ce Canadien est résident là depuis 1828 ou 29. C'est un de nos premiers squatter du Saguenay. Il a plusieurs arpens de terre en culture, des 2 côtés de l'anse »

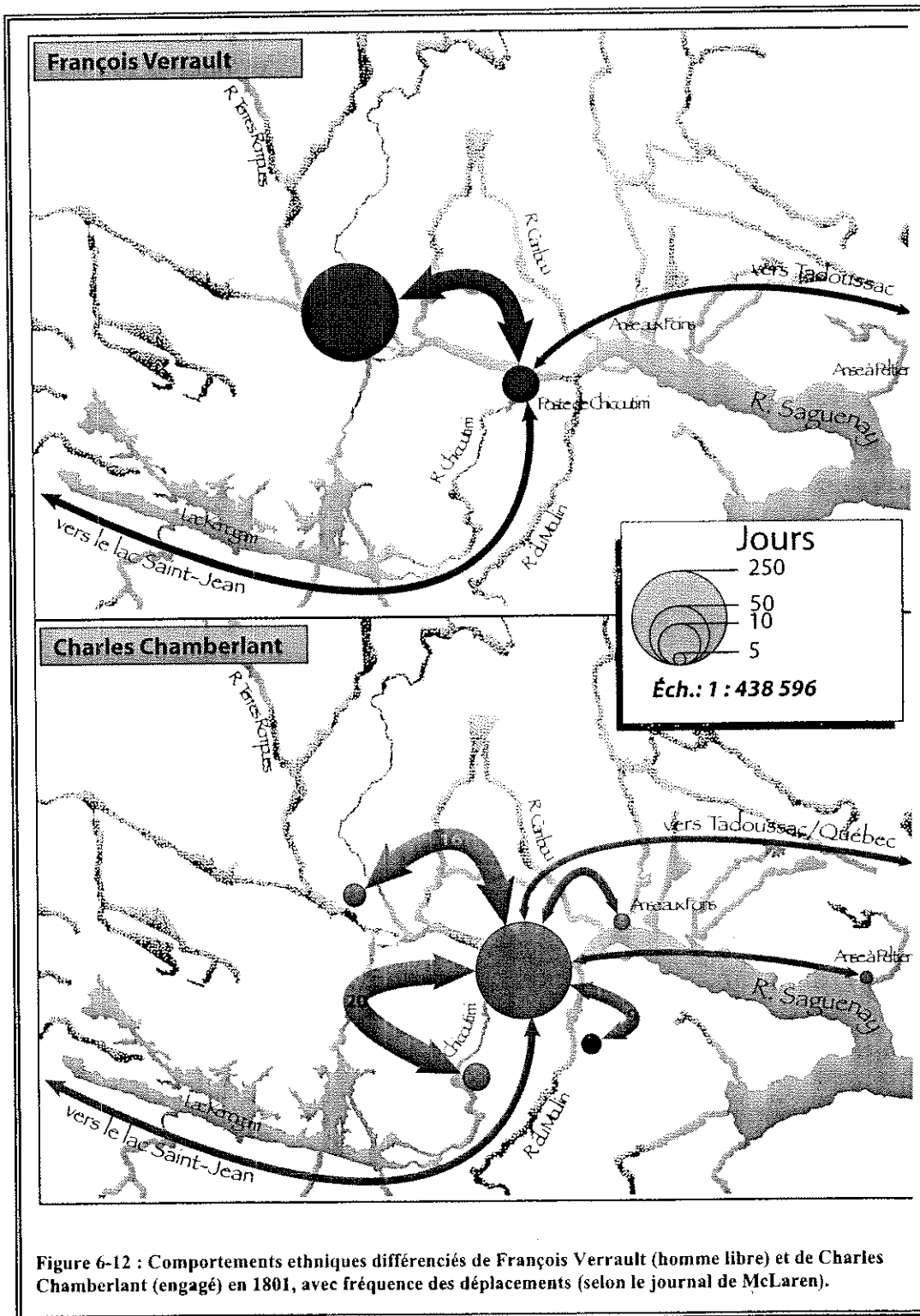
(Tétu, 1849, p. 77). Une telle inclinaison pour la terre ne correspond pas tout à fait à l'image que se font du « sauvage » les contemporains de Tétu, expliquant sans doute pourquoi il considère Buckell comme un « Canadien ». Dans le même ordre d'idées, les commentaires que se permet François Verrault sur le potentiel agraire sur les rives immédiates de la rivière Mistassini, montrent bien qu'il a des notions agricoles pertinentes, qu'il n'est pas seulement un chasseur indépendant qui commerce ses prises avec la Compagnie du Nord-Ouest. En outre, il se sert de cette particularité pour se distinguer des Montagnais : « ... j'ai essayé plusieurs fois [d'engager les Sauvages] à faire des Champs de patates, je leur ai fourni des Outils, comme Bêches, Pioches, &c. pour préparer la Terre ; en outre je leur ai donné des germes de Patates... » (Verrault, 1824). La demeure de Jérôme St-Onge, que Bouchette décrit comme un wigwam plein de « commodités » (Bouchette, 1829, p. 163), située à un endroit des plus stratégiques (sur les prairies naturelles au nord de Chicoutimi, source importante de foin pour le poste et depuis toujours lieu de passage autochtone), illustre elle aussi l'intermédierité des hommes libres. Pas étonnant que ce « Canadien de la paroisse des Eboulemens » et sa famille partagent cette demeure avec « un sauvage Montagnais et leurs enfans » (Bouchette, 1829, p. 163). Le mode de vie de ces trois hommes libres, lequel semble être représentatif de cette catégorie d'individus, s'avère être un savant mélange d'influences culturelles. La mixité du système productif ici exprimée n'est peut-être pas exclusive à l'homme libre et sa famille, mais pourrait bien constituer un fait distinctif de ces unités de production familiale. Aussi est-il utile de rappeler que la plupart des Montagnais sont encore considérés comme largement « nomades » à l'époque, passant le plus clair de l'année dans les territoires de chasse dans l'ouest et le nord de l'hinterland du lac Saint-Jean dans leurs territoires de chasse et de trappe (McKenzie, 1824 ; McDougall, 1824 ; Taché, 1824).

Au-delà du mode de vie, ce qu'on retient surtout des lieux occupés par ces hommes libres et leur famille métisse, c'est qu'ils témoignent de l'indépendance de ces ménages. Bien sûr, ils doivent leur subsistance aux liens serrés qu'ils tissent avec les communautés amérindiennes (grâce aux liens de parenté assurés par l'épouse) et les gens des postes. Mais en aucun cas ne vivent-ils aux crochets de l'une ou l'autre de ces

sphères culturelles propres à la géographie de la traite des fourrures. Ces familles adoptent en fait des comportements dans l'espace qui les distinguent à la fois de la plupart des groupes montagnais et des simples engagés des compagnies de fourrure. Cette relation spécifique à l'espace et aux autres groupes ethniques n'est pas sans rappeler celle relevée par Paul Thistle dans son étude des frères Twatt dans le Nord-Ouest, lesquels en viennent à développer des comportements spatiaux et saisonniers se démarquant de ceux des leurs parents cris, soit notamment l'adoption d'un lieu d'établissement permanent principal, « a centralized home base », et le développement de liens privilégiés avec les postes de traite (Thistle, 1997, p. 82-83).

Il n'y a peut-être pas meilleur exemple que celui de François Verrault pour illustrer cette distinction toute métisse incarnée par l'homme libre et sa famille. À la lumière du journal tenu par Neil McLaren, chef commis au poste de Chicoutimi entre 1800 et 1804 (Bouchard, 2000), on comprend non seulement que la famille Verrault profite d'un statut particulier aux yeux des autorités de la traite, mais qu'elle se distingue des gens du poste par l'occupation presque exclusive des Terres-Rompues – lieu stratégique ancien – et la performance de comportements spatiaux et saisonniers qui leur sont propres. La cartographie comparative des déplacements dans une année entre François Verrault et Charles Chamberlant, l'un des principaux engagés du poste de Chicoutimi, offre un bel exemple de cette distinction territoriale de l'homme libre et de l'expression spatiale de son intermédiation (Figure 6-12)¹³.

¹³ Cette carte constitue une année type. Elle découle principalement des entrées dans le journal de McLaren pour l'année 1801 à partir desquelles nous avons estimé les journées passées à chacun des lieux visités par Verrault et Chamberlant et relevé leurs allers-retours entre deux lieux dans cette même année. Les premières entrées du journal (entre août et décembre 1800) ont été également utilisées pour combler les périodes sans entrées pour 1801. Il est nécessaire de garder à l'esprit que le journal est géographiquement limité au poste de Chicoutimi et qu'il peut demeurer souvent silencieux sur les déplacements qui n'impliquent pas un passage par le poste. Ainsi, on ne sait pas toujours ce que fait François Verrault durant ces longues semaines où il ne visite apparemment pas le poste de traite. Il est probable qu'il passe tout son temps aux Terres-Rompues (comme nous l'avons par défaut ici supposé). Toutefois, il n'est pas impossible qu'il partage aussi ce temps dans d'autres lieux, en territoire Montagnais notamment?



À la lumière de cette carte, on ne peut que constater les grandes différences dans le mode de comportement d'un homme libre tel que François Verrault et d'un simple engagé de la traite. Si le poste de traite de Chicoutimi reste un lieu important de la territorialité de Verrault, il ne s'avère pas aussi central que pour Chamberlant. Les Terres-Rompues sont sans l'ombre d'un doute l'endroit qui, chez Verrault, s'illustre comme le principal lieu d'établissement permanent. En constant contact avec les Montagnais, certes Verrault l'est. Fortement impliqué dans la traite des fourrures, il est aussi. Toutefois, sa présence affirmée au plus clair de l'année aux Terres-Rompues lui assure un isolement sociospatial qui, bien que relatif, reste indéniable. L'ensemble du comportement territorial de Verrault en fait un individu socialement et spatialement animé par l'intermédialité et représente un autre indice fondamental de sa distinction métisse.

Ultimement, ce que tous ces exemples d'intermédialité mettent en évidence, c'est la capacité de ces individus métis à occuper une niche socioculturelle et socio-économique particulière : par leur rôle comme interprètes ou porteurs des connaissances géographiques autochtones, ainsi que par une localisation spécifique et stratégique entre les espaces amérindiens et eurocanadiens. Or ce rôle et cette localisation sont autant d'éléments que ces individus ont en commun et qui les distinguent à la fois de la sphère culturelle eurocanadienne et à la fois de l'univers amérindien. Il y a donc raison de penser qu'il s'agit-là d'éléments à même de forger une identité collective. Les propos déjà cités ci-dessus de Jérôme St-Onge concernant ces Métis de la HBC pratiquant une occupation spécifique dans le transport des fourrures vers le poste de Mistassini (Bouchette, 1829, p. 164), bref, une niche socio-économique bien spécifique qui a son équivalent dans le Nord-Ouest à la même époque (Foster, 1985, p. 87; Ens, 2001), suffisent à nous convaincre de l'importance de l'intermédialité dans l'ethnogenèse d'une communauté métisse au Saguenay.

En outre, l'intermédialité métisse ne s'observe pas uniquement de manière indirecte; elle est aussi parfois ouvertement exprimée, voire volontairement instrumentalisée. C'est tout particulièrement le cas de Peter McLeod fils. Tant de choses ont été dites sur le rôle de McLeod à la colonisation du Saguenay, à l'exploitation forestière ou à la naissance de Chicoutimi, qu'on en oublie souvent qu'il est avant tout le

produit de la traite des fourrures. Non seulement doit-il ses origines mixtes et sa naissance au Saguenay au fait que son père fut un employé de la traite, mais une partie non négligeable de sa vie adulte se fera sous l'égide de la HBC, notamment comme commis au poste des Ilets-Jérémie dans les années 1830. On aura aussi abondamment signifié ses origines métisses et son intermédialité comme le fit d'ailleurs Arthur Buies à la fin du 19^e siècle :

Ecossais, il l'était par la résolution, par la ténacité, ce que l'anglais appelle *fixity of purpose*. Il ne lâchait jamais une chose entreprise et une fois voulue. Indien, il l'était par une foule de côtés ; par ses vices comme par ses qualités morales, par les excès, par la brutalité et la cruauté, comme aussi par un extrême dévouement toutes les fois qu'il était parvenu à savoir où placer ce dévouement. Il l'était aussi par ses qualités physiques. Jamais et homme plus adroit et plus souple ne vécut sur terre (Buies, 1896, p. 110).

Pourtant, à savoir s'il n'a jamais affirmé son identité métisse ou si celle-ci ne lui a été attribuée que par d'autres (comme Brisson l'affirme sans autre forme de procès ; c. f. Gélinas, 2011, p. 93), la question reste aujourd'hui entière.

Pourtant, Peter McLeod ne semble pas hésiter à affirmer ses origines mixtes et, de là même, à exposer son intermédialité. Dans une lettre qu'il fait parvenir à son associé William Price en 1842, McLeod prie ce dernier de plaider sa cause devant le Gouverneur de la province pour que celui-ci reconnaisse son titre foncier sur les terres de la Couronne dans l'arrière-pays immédiat du poste de Chicoutimi. Il fait alors remarquer qu'il est, de par ses origines montagnaises, un « enfant du sol ». D'un autre côté, il n'hésite pas non plus à mettre en évidence son visage, disons, plus « civilisé », précisant qu'il est un fermier accompli et qu'il a bien l'intention de poursuivre dans cette voie, maintenant qu'il « work with the permission of the Farmers of the Queen's Posts... »¹⁴.

¹⁴ Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Correspondance, « Lettre de Peter McLeod qui demande des faveurs à William Price en invoquant ses origines indiennes – 12 septembre 1842 », BANQ, centre de Saguenay (E78,S1,P12).

Cette lettre cache sans doute les véritables visées de Peter McLeod sur le territoire, celles d'asseoir un peu plus son emprise sur l'industrie forestière saguenéenne¹⁵ puisque les installations industrielles de McLeod en aval de la rivière Chicoutimi sont à la veille de dominer le paysage et l'économie de Chicoutimi. Sa lettre exprime donc avant tout une intermédiation instrumentalisée ayant pour fins d'assurer à son auteur – et au récipiendaire de la missive, son associé commercial W. Price – le maintien de l'avantage concurrentiel que leur procure le fait d'être squatters en ce lieu stratégique au potentiel hydraulique incontestable.

Mais qu'importe ses véritables intentions et le regard personnel qu'il porte sur ces origines amérindiennes et sur sa possible identité métisse, un fait demeure : il a porté haut et fort les « vertus » de l'intermédiation, en faisant du coup une caractéristique dominante de la société saguenéenne et en mettant en scène, aux yeux de tous, Métis et non-Métis, une réalité vécue par la plupart des individus ou des familles directement concernés. En instrumentant ainsi l'intermédiation, il a potentiellement joué un rôle important dans la consolidation d'une conscience collective. L'intermédiation ainsi formulée représente un élément ouvertement commun à tous les membres du groupe, un élément de valorisation collective (McLeod fait la démonstration par dix des avantages qu'on peut en tirer), ainsi qu'une marque indélébile de la distinction métisse dans l'espace social et géographique. Il est utile de rappeler que c'est en bonne partie ce phénomène d'instrumentalisation de l'intermédiation qui, dans le Nord-Ouest canadien de la fin du 19^e siècle, marquera le combat des Métis face à l'avancée rapide de la colonisation (Rivard, 2007, p. 100; Rivard 2012, p. 149-150).

6.03 L'avancée des fronts pionniers : les Métis et l'« avantage du terrain »

Lorsque s'ouvre officiellement le Saguenay à la colonisation en 1842, le fait est bien connu, l'occupation « clandestine » émanant d'un front pionnier officieux est déjà, depuis la fin des années 1830, bien concrète. Les carnets d'arpenteurs et les plans

¹⁵ Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Correspondance, « Lettre de James Keith, de la HBC (Hudson's Bay Company) – 8 mars 1842 », BAnQ, centre de Saguenay (E78,S1,P13); Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Correspondance, « Lettre de McPherson – Autorisation de la HBC pour une scierie – 1 avril 1842 », BAnQ, centre de Saguenay (E78,S1,P14).

d'arpentage primitif sont d'une éloquence à cet effet, localisant de manière précise les « squatters » déjà bien en place dans le Haut-Saguenay, dans un premier temps, et dans le sud-est du lac Saint-Jean, dans un deuxième temps. Parmi ces squatters se trouve un bon nombre de « Métis » et d'hommes libres issus de la traite des fourrures qui forment, socialement et géographiquement, de petits noyaux métis distribués dans l'ensemble de la région.

Les fronts pionniers n'ont à leur début rien d'un processus de colonisation en bonne et due forme. Comme l'explique Marc St-Hilaire, géographe historien spécialiste des faits de population et de migration, les deux concepts ne sont pas synonymes, la colonisation étant spécifiquement fondée sur les activités agricoles, alors que le « concept de contexte pionnier [...] se rapporte à la phase d'occupation initiale d'un territoire, quelle que soit sa finalité (agriculture, exploitation forestière, extraction minière, pêche, etc.) » (St-Hilaire, 1996, p. 31). L'économie agricole ne peut donc s'imposer d'emblée, du moins dans le Haut-Saguenay, et doit céder sa place à un régime mixte de nature agroforestière. Il s'agit d'une transition économique – le passage d'une économie dominée par le monopole de la traite à un mode de vie agricole et industriel – à même de favoriser les individus présents sur le territoire et pratiquant déjà des activités de subsistance variées. C'est le cas des noyaux métis.

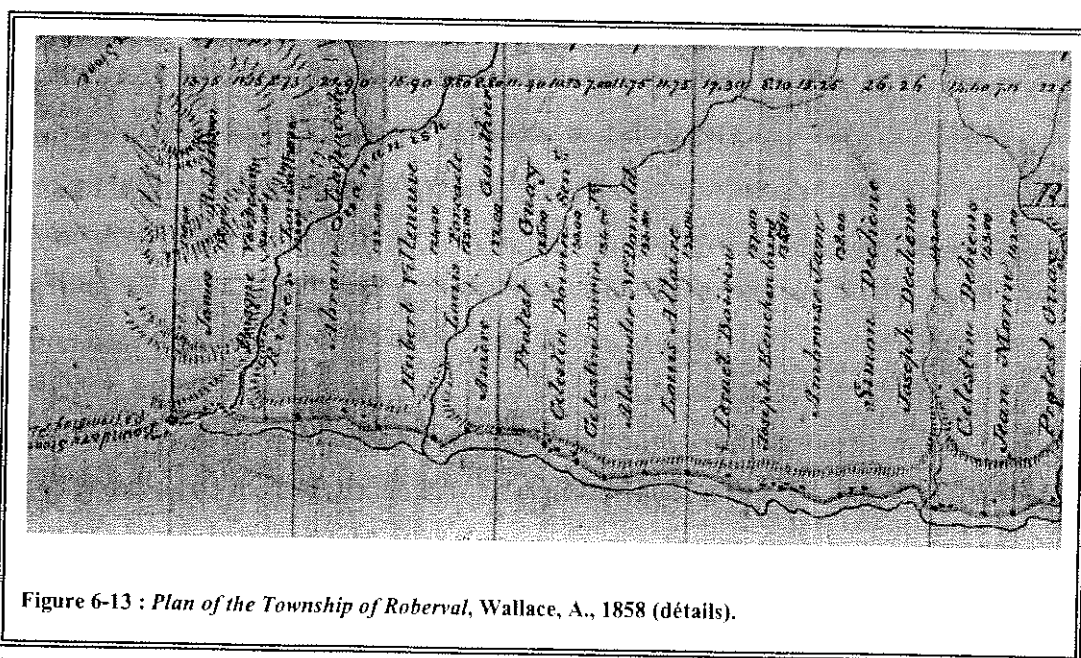
Bref, en dépit de l'effacement graduel des géographies métisses suggéré par la cartographie officielle sous le Régime anglais – et à plus forte raison avec la production des plans d'arpentage, « sceau géographique » devant marquer l'appropriation gouvernementale et non autochtone de l'espace –, l'élément métis, dans les faits, loin de s'effacer, profite des changements sociaux, économiques et culturels que portent les fronts pionniers dans leur avancée. Bien qu'il ne soit pas l'unique composante de la société qui prend forme sous l'égide de ces profonds changements (Bouchard, 2005, p. 59), le fait métis s'affirme tout de même comme une réalité organisée. Fruit des liens sociaux et géographiques anciens émanant de la traite des fourrures, les réalités métisses s'imposent comme un élément structurel de cette géographie émergente, intégrant même au passage des composants « nouveaux » venus de la région de Charlevoix. La capacité d'adaptation montrée par la communauté métisse et sa réponse collective, organisée et

volontaire, pour assurer le maintien de sa présence sur le territoire viennent en fait suggérer plus fortement encore son existence que ne le permettaient les sources documentaires jusque-là disponibles.

(a) *Distribution et emprise spatiale du fait métis dans le Haut-Saguenay et au lac Saint-Jean*

À l'aube du mouvement pionnier, la présence métisse est manifeste partout dans la région saguenéenne et jeannoise. Prenant appui sur l'héritage des fourrures, les familles unies sous le signe de l'interethnicité s'inscrivent dans quelques lieux bien déterminés, depuis longtemps piliers de la géographie de la traite des fourrures, formant ainsi de petits noyaux de peuplement.

Le canton de Roberval, visité en 1857 par l'arpenteur Wallace en offre un bel exemple (Figure 6-13). On y retrouve sur les lots 36 et 37 du premier rang, le clan



Verrault-Robertson. Marié à Véronique Verrault, James Robertson se trouve ainsi à être le gendre de Prisque Verrault. Les deux sont d'anciens employés de la traite des fourrures, le premier y ayant travaillé une dizaine d'années alors que le second y passa presque que le double ; ils sont tous les deux au poste de l'Ashuapmouchouan en 1840 dernière année d'activité de Prisque. On retrouve aussi, sur le lot 24 du même rang,

Joseph Hutchenbuck. Celui-ci, accompagné de son épouse Marie, a déjà voisiné la famille de Prisque Verrault dans le canton de Métabetchouan où ils se trouvent selon le recensement de 1851; ils ont travaillé ensemble pour la traite des fourrures dans les années 1840 alors que le premier était subordonné au deuxième au poste de l'Ashuapmuchiuan entre 1841 et 1844 (Archives of Manitoba, Hudson's Bay Company). Enfin, le canton abrite également Jacob Duchesne, homme libre et informateur privilégié de Nixon dans la région de Métabetchouan (Nixon, 1829, p. 72). Duchesne installe ses fils, Simon et Joseph, dans le lot 22 du premier rang du canton de Roberval où ils sont enregistrés, en 1857, comme squatters par Wallace (Vien, 2002, p. 23).

L'héritage de la traite des fourrures est aussi évident au Saguenay. Le canton Simard est notamment la demeure de Peter McLeod père. Le canton Jonquière accueille pour sa part Simon Ross et les frères Jean et Malcolm Déchesne, près du Saguenay, ainsi que la famille de Cyriac Buckell, plus au sud à l'entrée de la rivière au Sable. Le canton de Chicoutimi est bien évidemment dominé par la présence de Peter McLeod fils qui, bien installé sur les vestiges de l'ancien moulin des Jésuites fondé au XVIII^e siècle, trône en maître incontesté à l'embouchure de la rivière du Moulin. Le canton Tremblay est marqué par la présence de Michel Tremblay et de sa femme Christine St-Onge, fille de Jérôme. La liste n'est pas exhaustive (voir Bouchard, 2005, p. 58), mais suffisante à illustrer l'importance du fait métis au moment où s'exécute l'arpentage primitif du territoire.

Lorsqu'on se concentre à la seule région saguenéenne, les liens socioculturels entre les différents noyaux métis apparaissent assez clairement, mettant ainsi en évidence un réseau social plus large. À eux seuls pratiquement, les McLeod assurent la pérennité de ces liens entre la rivière Chicoutimi, le poste de traite de Chicoutimi et le canton Simard ; les activités industrielles de Peter McLeod fils sur la rive droite du Saguenay et la présence ancienne de son paternel sur la rive nord, servent de lien social entre ces divers noyaux. D'autres connections s'établissent, notamment entre les cantons Jonquière et Simard, à travers les relations entre Jean Déchesne et Peter McLeod senior, le premier vivant dans le canton Jonquière en compagnie de sa femme métisse, Marie McLaren, ainsi qu'une pensionnaire, Emma McLeod, fille du deuxième (*ibid.*). Des liens se tissent

aussi entre le canton Tremblay et la rive gauche du Saguenay grâce à l'implication de Michel Tremblay dans l'instauration au Saguenay du régime des fiers-à-bras de Peter McLeod fils. En somme, l'omniprésence métisse, tant sociale que spatiale, est bien établie au moment où les fronts pionniers viennent remanier la géographie sociale, culturelle et économique de la région. L'importance des noyaux métis et la hiérarchie territoriale sur laquelle ils s'articulent sont particulièrement confirmées par les arpenteurs. Les activités d'arpentage se font sur plusieurs semaines et impliquent des va-et-vient incessants en vue d'obtenir des provisions. Chaque arpenteur, et cela pour chaque canton, se voit dans l'obligation d'établir un « camp de base » vers lequel il revient périodiquement. Or, ces camps de base sont pour la plupart les demeures de ces Métis ou autres hommes libres issus de la traite : les installations de Peter McLeod pour l'arpenteur Tétu dans le canton Simard; la demeure de Simon Ross pour ce même arpenteur dans Jonquière; ou les installations de Peter McLeod à la rivière du Moulin pour Ballantyne dans Chicoutimi. Ce dernier emplacement reste le plus régulièrement fréquenté – notamment par certains arpenteurs qui, comme Legendre dans Harvey ou Ballantyne dans Laterrière, doivent s'approvisionner en-dehors de leur canton attitré – et constitue donc la tête de pont de ce réseau de lieux.

(b) Territorialité métisse au Saguenay dans le contexte des fronts pionniers

L'emprise métisse sur la région est bien sûr en partie culturelle, marquée par une spécificité découlant de l'intermédiarité, spécificité que Peter McLeod aura instrumentalisée en vue d'asseoir sa propre notoriété et son leadership sur la communauté métisse et saguenéenne.

Or McLeod est à l'origine d'un autre élément structurant de la communauté métisse saguenéenne à l'époque pionnière : le régime des « fiers-à-bras ». Compte tenu du poids qu'occupe le régime dans l'organisation sociale de la région – il s'agit d'un système « coercitif » et autoritaire basé sur l'intimidation, la violence et l'arbitraire qui police les relations sociales –, il s'affirme comme une véritable forme d'appropriation politique sur le territoire. On retrouve bien évidemment ce genre d'organisation informelle (ou non étatique) dans la plupart des régions pionnières, là où l'occupation

coloniale ou eurocanadienne n'est pas pleinement effective, où policiers et juges de paix brillent toujours par leur absence. Le cas saguenéen se démarque cependant de ce contexte global du fait que son régime de fiers-à-bras est aussi foncièrement culturel, puisant ses origines au cœur même de la traite des fourrures, contexte où l'élément métis joue déjà un rôle important. En effet, Peter McLeod junior, leader incontesté dans l'instauration et l'application d'un tel régime d'autorité au Saguenay n'en est pas à ses premières armes, ayant déjà auparavant usé de ce système d'intimidation et de violence dans les années 1830 alors qu'il était sous engagement pour la HBC. Il fait alors face à quelques mandats d'arrêts qui font suite à des altercations, dans Portneuf et aux Îlets-Jérémie tout particulièrement. Or, Peter McLeod n'est pas seul dans cette aventure juridique ; parmi ses co-intimés se trouvent son père, mais aussi son comparse Michel Simard, celui-là même qui, une dizaine d'années plus tard, bien installé à l'Anse-aux-Foin, deviendra un pilier du régime saguenéen des fiers-à-bras (Sheppard, 1831).

La présence de Michel Simard à l'Anse-aux-Foins donne un aperçu de l'organisation spatiale du régime – une structure hiérarchique qui reflète les dynamiques sociales en place et qui, par conséquent, rayonne à partir d'un noyau principal, soit les installations de Peter McLeod fils sur la rivière du Moulin –, un espèce de triangle qui relie ensemble la plupart des cellules métisses du Haut-Saguenay issues de la traite des fourrures, du canton Jonquière (plus précisément la rivière Déchesne où se trouvent les frères Jean et Malcolm Déchesne¹⁶, fidèles acolytes de McLeod) à l'Anse-aux-Foin (Michel Simard) et canton Tremblay (clan Tremblay-St-Onge).

Le régime des fiers-à-bras n'est tout compte fait que la facette culturelle et politique (au sens large de l'organisation plus ou moins formelle et institutionnalisée de la société) d'une appropriation avant tout matérielle de l'espace saguenéen. Il est le reflet de l'emprise de la communauté métisse sur la nouvelle économie apportée par les fronts pionniers et qui s'exprime à travers un contrôle sur les ressources forestières, une mainmise sur leur exploitation et sur les profits qui en découlent, ainsi qu'à travers une

¹⁶ Selon les Archives de la HBC, il semble que Malcolm fut journalier au poste des Îlets-Jérémie (1835-1839) pendant que Peter McLeod fils y est chef de poste.

prise de possession de terre cultivable parmi les plus accessibles, notamment dans les cantons Jonquière et Tremblay. Russel Bouchard a raison de le mentionner :

... toutes les embouchures des affluents du Saguenay, des Terres-Rompues à l'Anse-aux-Foins, tous les sites d'exploitation industrielle et tous les lieux de passage qui mènent de Chicoutimi au lac Saint-Jean via les voies d'eaux naturelles tant au nord qu'au sud, ont été récupérés avec force pouvoir par des couples métis (Bouchard, 2005, p. 59).

(c) Appartenance métisse au territoire

Cette inscription durable de ces noyaux est un important indicateur de l'appartenance métisse au territoire. En dépit des profonds changements qui marquent l'espace social et géographique régional à l'ouverture officielle de la région à la colonisation d'origine laurentienne, loin de se retirer et de laisser la place aux nouveaux venus, la plupart des Métis travaillent à tirer le meilleur profit des nouvelles opportunités économiques et de leur antériorité sur le territoire. Mais jusqu'à quel point leurs tentatives sont-elles fructueuses et leur présence est-elle pérenne ? Ces noyaux métis, nettement visibles au moment de l'arpentage primitif, le sont-ils encore dix ou douze plus tard lorsque le mouvement de

Tableau 6-1 : Ménages pionniers métis et non métis du Canton Tremblay en 1843, et au recensement de 1851, avec familles métisses en grisé (sources : Dawson, 2011, p. 199-200 ; Legendre, *Plan du Township Tremblay*, 1844).

Ménages pionniers, 1843	Lieux/localisation	Rec. de 1851
Blackborne, Albert	Lot 7 du rang 1 Ouest	
Blackborne, Joe	Lot 10 du rang 1 Est	oui
Blackborne, Simon	Lot 8 du rang 1 Est	
Gagnon, Amboise	Lot 3 du rang 1 Ouest	oui
Gagnon, Magloire, fils	Lot 6 du rang 1 Est	
Gagnon, Magloire, père	Lot 6 du rang 1 Ouest	oui
Gagnon, Tadé	Lot 4 du rang 1 Ouest	oui
Gagnon, Télesphore	Lot 4 du rang 1 Est	oui
Guillemet, Eugène	Lot 9 du rang 1 Ouest	
Lemieux, François	Lot 2 du rang 1 Ouest	
Néron, François	Lot 8 du rang 1 Ouest	
Randes, George	Lot 9 du rang 1 Est	oui
Renard, François	Lot 1 du rang 1 Ouest	
Simard, Améré	Lot 7 du rang 1 Est	
Tremblay, Emilien	Lot 5 du rang 1 Est	oui
Tremblay, Jean	Lot 3 du rang 1 Est	oui
Tremblay, Jules	Lot 2 du rang 1 Est	oui
Tremblay, Louis	Lot 5 du rang 1 Ouest	oui
Tremblay, Michel	Lot 1 du rang 1 Est	<i>Titre en 1857</i>

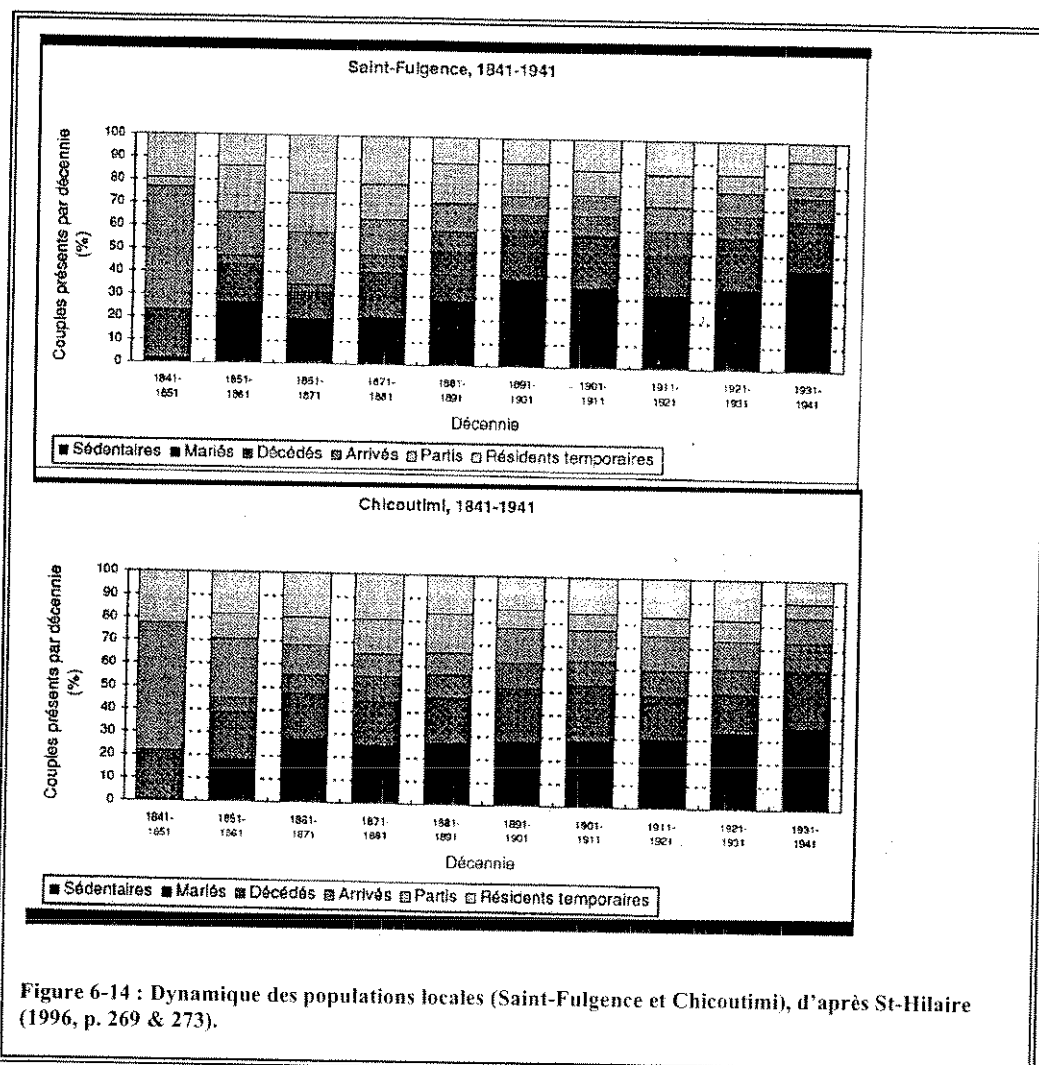
colonisation atteint sa vitesse de croisière ? Les Métis arrivent-ils à assurer leur présence dans ces lieux de colonisation précoce ou sont-ils tout simplement noyés dans les vagues de colons qui se succèdent ?

Pour répondre à cette question, il est utile de jeter un œil à un ouvrage récent, le *Fourrures et forêts métissèrent les Montagnais* de Martin-Nelson Dawson (2011). L'auteur de l'ouvrage dresse un tableau fort éloquent de cette persistance occupationnelle métisse pour la rive nord du Saguenay, soit les cantons de Simard, de Tremblay et de Harvey. Ce tableau reprend l'ensemble des ménages pionniers (lesquels sont squatters au moment où a lieu l'arpentage primitif dans les années 1843-1844), en prenant soin de bien identifier ceux qui découlent de mariages mixtes (appelons les « métis ») et en vérifiant ceux qui, lors du recensement de 1851, se retrouvent toujours au même endroit. À la lumière de ce tableau, on observe bien évidemment le remplacement de certaines familles pionnières métisses par des ménages nouvellement arrivés sous l'effet de la colonisation. En revanche, c'est tout de même deux familles métisses pionnières sur trois qui sont demeurées sur place¹⁷, alors qu'il ne reste plus qu'une seule famille pionnière non métisse sur deux. Le poids relatif des familles métisses parmi les ménages pionniers, minoritaires dans l'ensemble de l'aire géographique étudiée, passe alors de 36 à 43 pour cent. Quand nous reprenons à notre profit le même tableau pour le seul canton Tremblay (Tableau 6-1), la persistance métisse semble encore plus évidente : si la proportion de familles métisses à rester sur place reste sensiblement la même (environ 66 pour cent d'entre elles), ce n'est plus qu'un seul ménage non métis et pionnier sur quatre qui n'a pas quitté le canton en 1851, faisant en sorte de faire grimper le poids relatif dans la population pionnière des ménages métis de 58 à 78 pour cent¹⁸. Le comportement de ces familles métisses s'exprime à l'inverse des dynamiques spatiales et migratoires globales dans l'ensemble des cantons saguenéens dans la première décennie suivant l'ouverture de

¹⁷ Nous comptons le ménage Michel Tremblay/Christine St-Onge parmi ceux qui restent, en dépit du fait qu'on ne le retrouve pas dans le recensement canadien de 1851. La raison en est que Michel Tremblay obtient la confirmation de son titre de propriété en 1857 (sa « lettre patente » pour le lot 1 du cinquième rang), preuve qu'il s'y trouve encore à l'époque (Langelier, 1891, p. 308). Il en va d'ailleurs de même de Jérôme St-Onge qui, l'année suivante, prend officiellement possession du lot 15 Ouest du premier rang (*ibid.*, p. 309).

¹⁸ Cela étant, les ménages métis pionniers comptent pour moins de dix pour cent du total des ménages présents dans le canton au moment où passe le recenseur en 1851.

la région à la colonisation. Les travaux de Marc St-Hilaire le montrent clairement (voir Figure 6-14), le nombre de résidents « sédentaires » est presque nul entre 1841 et 1851 (à



Saint-Fulgence et à Chicoutimi assurément où il se chiffre à un pour cent tout au plus), alors qu'il augmente graduellement au cours des décennies suivantes pour ne plus jamais descendre sous la barre des vingt pour cent.

Cette relative sédentarité est un indicateur de l'attachement des Métis au territoire. Les raisons de cet attachement ne sont pas complètement limpides, mais il est raisonnable de considérer qu'il est en partie dû à l'ancienneté de la présence métisse dans ces cantons, longtemps fiefs des clans Verrault, McLoed et St-Onge par exemple. Cette présence n'est

donc pas, pour la plupart des cas, le résultat de l'ouverture des fronts pionniers. Aussi, cette ancienneté rend probablement ces familles métisses moins susceptibles de déménager ultérieurement dans des cantons au potentiel agricole mieux affirmé (dans le sud du lac Saint-Jean tout spécialement) que ne le serait la majorité des pionniers et squatters venus directement de la région de Charlevoix. En dépit de ses capacités agricoles limitées, la rive nord du Saguenay offre tout de même des richesses forestières, lesquelles sont à la source d'une industrie du sciage fleurissante, mais aussi le foyer toujours vivant des pratiques de subsistance métisses que sont la chasse, la trappe (le commerce avec la HBC reste toujours d'actualité¹⁹) ou la pêche.

¹⁹ Voir le témoignage de Timothée Harvey recueilli en 1934 (Tremblay, 1968, p. 37).

Chapitre 7 : Continuité dans l'occupation métisse du territoire

Ce dernier chapitre sert à démontrer la durabilité et la continuité de l'occupation territoriale métisse au Saguenay. Plus spécifiquement, il s'agit de mettre en évidence le caractère distinctif, dynamique et transactionnel de la territorialité des Métis en mettant l'accent sur une forme particulière d'occupation du territoire et d'appropriation (matérielle, politique et culturelle) de l'espace saguenéen : l'usage de camps en forêt. Nous utiliserons les enquêtes de terrain conduites par Jessy Baron sous la gouverne de la Chaire de recherche du Canada sur l'identité métisse de l'Université de Saint-Boniface au Manitoba à l'été 2007, lesquelles documentent en partie la pratique et l'usage ancien de camps. Ce corpus empirique sera couplé à deux autres séries d'enquêtes : celle menée en 2000 par les historiens Camil Girard et Édith Gagné, laquelle porte sur le principal intimé dans la cause qui oppose la CMDRSM et le Gouvernement du Québec au Saguenay ; celles exécutées par Jean-René Tremblay de la CMDRSM et dont nous avons assuré la supervision de sorte d'offrir un éclairage spécifique sur l'existence ancienne de camps aujourd'hui disparus et sur les modalités d'usages qu'en faisaient les Métis²⁰.

Globalement, ce qui ressort de ces trois séries d'enquêtes, c'est que, plus qu'une expression spécifique de la territorialité, l'usage de camps est d'abord une pratique *fonctionnelle* qui sert à l'expression d'autres activités territoriales centrales à la distinction métisse. Les camps métis servent d'ancrage à la pratique d'activités traditionnelles telles que la pêche, la chasse ou la trappe ; ils représentent aussi des lieux d'expression de la relation des Métis avec la forêt et des symboles de mobilisation

²⁰ Cette dernière série d'enquête a été menée en juin 2012 avec quatre Métis selon un guide d'entretien que nous avons au préalable fourni à l'enquêteur métis (voir annexe). Le fait de n'avoir pu mener (comme intervieweur) aucune de ces enquêtes nous prive évidemment de métadonnées (données sur les données) qui auraient pu être utiles à nos analyses (le ton donné à certaines réponses ou la nature des émotions véhiculées et ainsi de suite). Aussi, la proportion d'informateurs masculins (75 %) est plus importante que souhaitable dans un monde idéal, un biais de genre qui nous cache sans doute des éléments pertinents de la territorialité métisse. En revanche, nous avons entre les mains un riche corpus empirique : plus de 800 heures d'entrevue et l'opinion d'une vingtaine d'individus. Autre fait intéressant, certains individus reviennent dans plus d'une enquête, ce qui permet de recouper des informations et de vérifier la cohérence, dans le temps (2000, 2007 et 2012), de certains témoignages. À l'exception de l'enquête de 2000, pour laquelle l'informateur est connu de tous, les références aux informateurs sont anonymisées par l'emploi d'un code : 1) un « M » ou un « F » pour marquer le genre; 2) un nombre séquentiel pour distinguer les individus basé sur l'ordre d'appel dans le rapport; 3) l'année (2007 ou 2012) pour identifier spécifiquement la série d'enquêtes.

communautaire. Les camps sont donc des balises territoriales – une manière d’arpenter le territoire et des marqueurs visuels d’une relation spécifiquement métisse avec le territoire – et des vecteurs essentiels au sentiment d’appartenance territoriale, au sens communautaire et à l’identité métisse.

7.01 Marqueurs matériels de la territorialité

Le camp métis est une structure pour le moins rudimentaire, surtout lorsque comparé à d’autres types d’installations sur les terres publiques comme des chalets par exemple : « tsé c’est vraiment là style, style métis là tsé, la cabane du Métis sauf que le chalet, c’est, c’est, il est beaucoup plus beau que ça là, c’est un chalet suisse, il a des grandes fenêtres pis, pis il a tenu le coup du déluge pis tout ça... » (F01_2007). Cette facture rudimentaire se veut donc surtout fonctionnelle ; avant d’être une fin en soi, le camp métis est d’abord et avant tout un moyen. Il est une structure qui participe à une pratique beaucoup plus large du territoire, soit l’exploitation des ressources fauniques pour la subsistance, et se trouve au cœur des activités de chasse, de pêche ou de trappe (F02_2007 ; M03_2007 ; F04_2007 ; M05_2007) :

« Vous savez, j’ai toujours été attaché à la terre pis à la chasse, ça c’était, ben moi d’ailleurs depuis que je suis tout petit, je le savais que j’étais Autochtone, mes parents me l’ont dit puis j’ai commencé moi à chasser à 13 ans avec mon père, on chassait l’original l’hiver, tous les hivers on chassait pour se nourrir... quand on était petit, on avait tout le temps des camps dans le bois, on se faisait des camps pis euh on a toujours été attaché à la forêt tsé » (M06_2007).

En raison de son rôle fonctionnel dans les activités de subsistance et de sa facture rudimentaire, on ne saurait donc se surprendre si la plupart de ces camps restent invisibles sur les photographies aériennes, alors que les mêmes documents permettent d’identifier assez facilement des établissements plus considérables. La Figure 7-1, par exemple, ne laisse aucun doute quant à l’existence de chalets en bordure du lac Laurent (municipalité de Saint-Fulgence) en 1958 qu’on devine notamment par le réseau de chemins qui encerclent le lac et les nombreux quais qui le bordent.

En revanche, jamais cette photographie aérienne ne trahit-elle la présence d'un ancien camp métis, le camp « du lac à Prudent », supposé être localisé tout juste au sud-ouest d'un petit lac (M07_2012), à peine quelques 2,25 km à vol d'oiseau au nord des chalets observés. Parmi les anciens camps que nous avons cherché à identifier sur les photographiques aériennes et les cartes topographiques des années 1950 et 1960²¹, un seul d'entre eux semble avoir

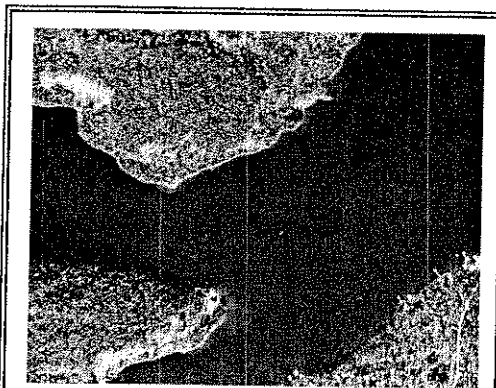


Figure 7-1 : Photographie aérienne, éch. 1 : 15 840, A201 cliché 224, Québec, ministère des Terres et Forêts, 1958 (détails).

laissé une trace de sa présence. Il s'agit du « camp du lac Balancine » (M08_2012) que

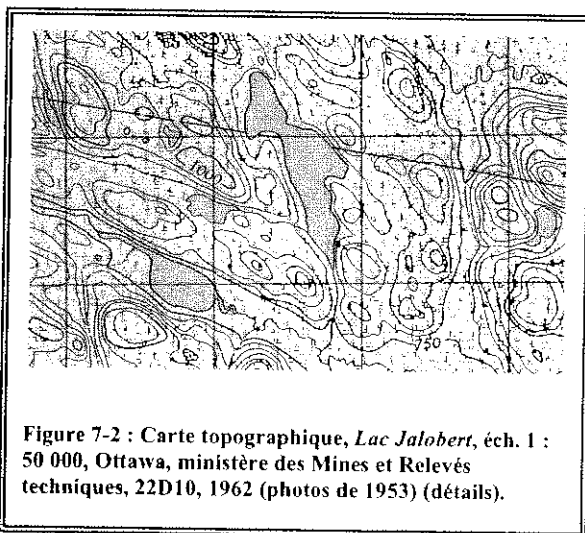


Figure 7-2 : Carte topographique, Lac Jalobert, éch. 1 : 50 000, Ottawa, ministère des Mines et Relevés techniques, 22D10, 1962 (photos de 1953) (détails).

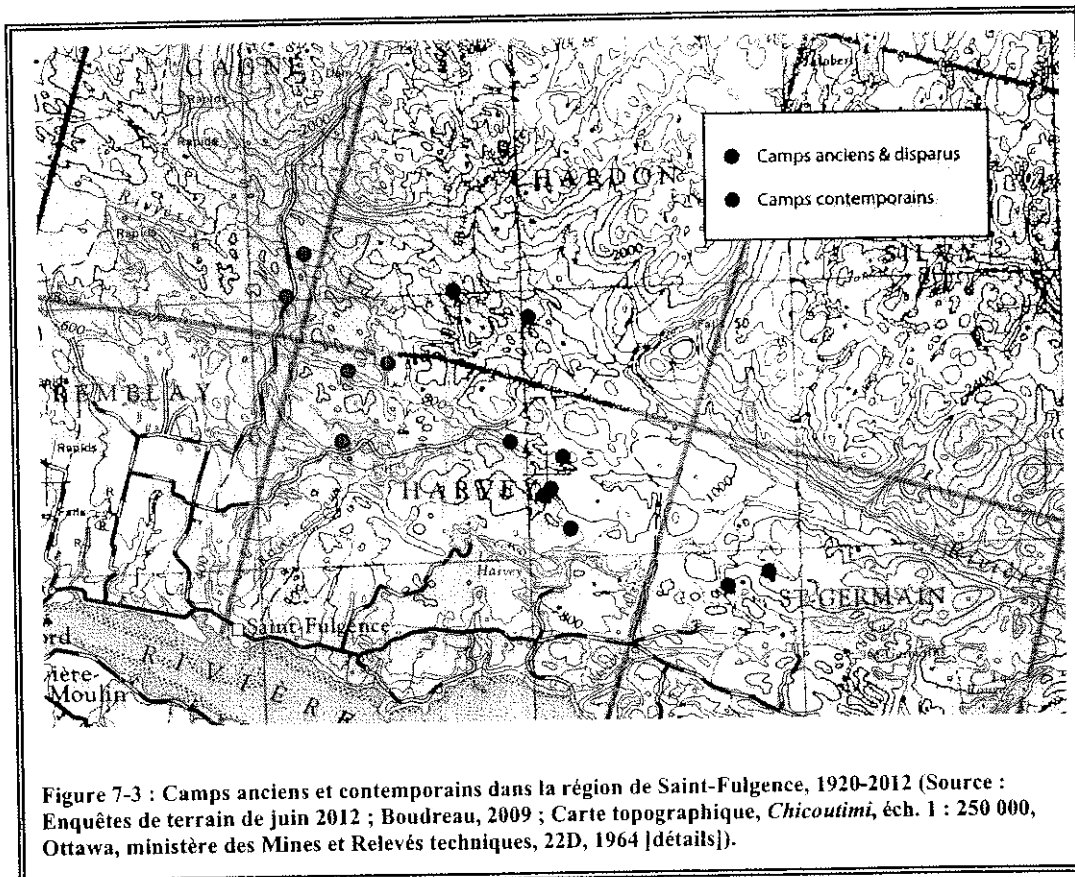
l'on retrouve sur la carte topographique de 1962 et qui n'est plus présent quelques décennies plus tard (Figure 7-2).

Les camps métis apparaissent moins comme des structures isolées que comme un réseau complexe de lieux ayant chacun leur fonction particulière : « on avait des camps partout comme je te dis là, on avait

cinq ou six, cinq camps pis là » (M06_2007). La carte de localisation de camps anciens et contemporains de la région de Saint-Fulgence montre bien l'évolution spatiale des camps

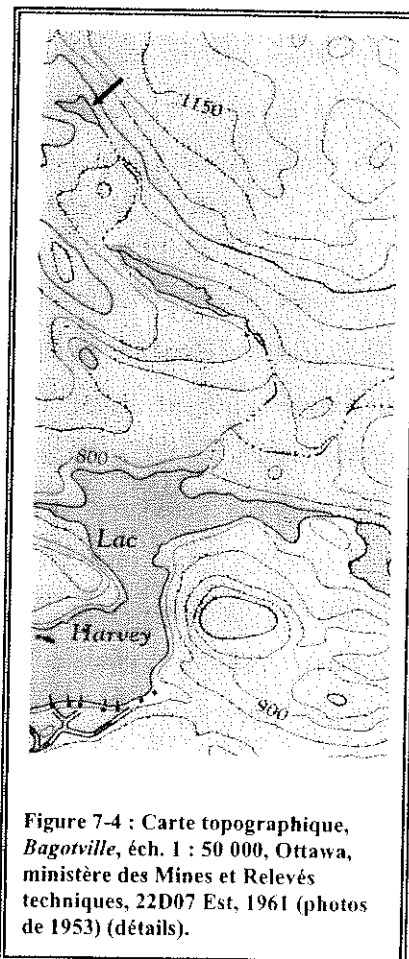
²¹ En réalité, les enquêtes menées en juin 2012 auprès de quatre informateurs métis ont permis de relever une vingtaine d'anciens camps sur toute la rive gauche du Saguenay, de Saint-Fulgence jusqu'à l'intérieur des terres près de Grande-Bergeronnes. Toutefois, pour des raisons de temps, nous avons dû réduire nos recherches documentaires à quelques camps et avons choisis ceux de la région de Saint-Fulgence (soit près d'une dizaine) en raison des nombreux camps contemporains en litige qui s'y trouvent. Nous avons fait usage des photos aériennes et des cartes topographiques disponibles à la cartothèque de l'Université Laval, soit le même fonds utilisé par Claude Boudreau dans le cadre de son étude, et avons procédé ainsi à une lecture de carte approfondie et comparative (cartes topographiques des années 1950-1960 et des cartes plus récentes des années 1980 à 2000) et à la photo-interprétation des clichés aériens.

et des pratiques territoriales métisses. En tant que pratique marquée notamment par la chasse, l'usage de camp est forcément dynamique dans le temps comme dans l'espace, dépendant en particulier de la ressource. Il est évident que des camps seront tôt ou tard abandonnés ou déplacés pour tenir compte des variations spatio-temporelles des ressources fauniques d'une région. Plusieurs informateurs confirment cette réalité (M06_2007 ; M07_2012). D'autres facteurs, exogènes eux (exploitation forestière, défrichement progressif, pressions des villégiateurs et ainsi de suite), peuvent également entraîner des modifications dans la pratique métisse du territoire : en affectant la faune ou en favorisant l'accès à des territoires plus éloignés par la création de routes forestières par



exemple. Cela dit, les facteurs exogènes ne sauraient expliquer à eux seuls l'évolution spatiale des camps métis anciens.

S'il est évident que certains établissements se retrouvent en bordure de chemins bien balisés, plusieurs autres restent somme toute isolés des infrastructures (établissements ou voies d'accès) en place. Aussi, l'évolution spatiale des camps métiens ne semble pas nécessairement suivre le sens général du peuplement en pénétrant toujours plus profondément vers le nord. En fait, certains camps disparus sont même situés bien plus au nord que des camps toujours existants aujourd'hui (Figure 7-3)²². Une lecture approfondie des cartes topographiques au cinquante millièmes confirme que l'accessibilité accrue n'est pas toujours le principal facteur de localisation des camps, du moins ceux de facture ancienne. Plusieurs de ces installations anciennes ne profitent pas d'un accès plus aisé à l'époque que les sites où se trouvent aujourd'hui les camps en litige. En d'autres termes, si ce n'était des témoignages oraux recueillis à l'été 2012, et suivant la méthodologie employée par Claude Boudreau, nous aurions été forcé de conclure à l'inexistence de ces camps. Effectivement, plusieurs de ces établissements n'étaient pas tous atteignables par voies fluviales et par l'emprunt d'un canot en raison de nombreux marécages et des cours d'eau intermittents, ce que met particulièrement en évidence le site du « camp du lac Oiseau » (M08_2012) situé à environ cinq kilomètres de voyage des habitations les plus rapprochées, un déplacement qui doit se faire par moment sur des ruisseaux intermittents (Figure 7-4). L'usage du canot aurait supposé de longs et



²² Rappelons que la liste des camps contemporains n'est pas nécessairement exhaustive, car elle ne tient compte que de ceux en litige, laissant sans doute dans l'ombre plusieurs autres. L'enquête de Girard et Gagné (2000) confirme d'ailleurs l'existence de plusieurs autres installations contemporaines en forêt dont certaines sont même officiellement enregistrées auprès du Ministère des Ressources naturelles du Québec. Cette précision est pertinente pour les camps anciens également, puisque leur énumération repose sur un nombre limité d'informateurs.

fastidieux portages à travers des forêts denses. Documentant un camp contemporain situé aux abords du même lac, Claude Boudreau – qui avoue par surcroît ne pas connaître le nom de ce lac, car non documenté sur les cartes topographiques sur lesquelles reposent ses analyses – arrive à ce même constat (Boudreau, 2009, p. 141-142). Il en va de même des caractéristiques de plusieurs des sites de camps anciens, lesquels, tout comme les camps contemporains, sont non seulement sans accès routiers évidents, mais sont aussi souvent perchés à flanc de montagnes, limitant une fois de plus leur accessibilité. Le camp « du lac Laval » (M07_2012) en représente un bel exemple (Figure 7-5). Ce camp était à ce point reculé qu’il ne fallait pas moins d’un mois de déplacement pour s’y rendre. Étant donné la durée du voyage, les Métis pouvaient alors y rester plusieurs semaines consécutives, voire plusieurs mois de l’année (*ibid.*).

Dans ces cas, comment les Métis ont-ils pu mettre en place un tel réseau de camps ? Comment ont-ils pu accéder, et de manière régulière, aux sites sur lesquels ces établissements ont été érigés il y a de cela parfois près de 100 ans ? L’usage saisonnier de ces camps répond en partie à ces questions. L’hiver représente une saison importante pour les activités en forêt à l’époque. Or, les conditions hivernales favorisent grandement les déplacements. Le couvert végétal est moins dense que durant la période estivale et, couplé à l’usage de raquettes ou de traîneaux à chiens, permettait de rejoindre plus aisément les camps les plus reculés (F04_2007 ; F09_2007 ; M07_2012 ; M08_2012). La motoneige et les véhicules motorisés (les « quatre-roues ») ont bien évidemment largement remplacé les moyens anciens de déplacement (F02_2007 ; M10_2007) :

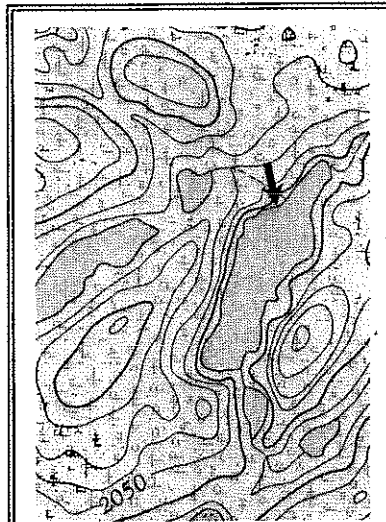


Figure 7-5 : Carte topographique, Lac Moncouche, éch. 1 : 50 000, Ottawa, ministère des Mines et Relevés techniques, 22D15 Est, 1962 (photos de 1953) (détails).

c’était surtout des camps d’hiver là tsé, quand tu passais en raquettes, tu couchais là s’il était trop tard [...] c’est accessible asteure, tu y vas en quatre roues, moi dans mon temps, on [les enfants] les mettait dans un pack-sac ou ben on les enveloppait dans des couvertes dans les traîneaux pis euh on les montait au camp,

l'hiver on les couchait au camp, c'est de même qu'on a vécu en forêt (M06_2007).

Ben j'ai toujours, j'ai toujours pensé qu'on était Métis parce qu'on a toujours été euh, on a été élevé, pour commencer, moi je me rappelle, j'étais jeune, avec des chiens, mon père m'emmenait dans le bois euh, à un moment donné, il avait un genre de petite pourvoirie lui tsé qu'il bâtissait, il avait bâti un camp en bois rond puis à toutes les fins de semaine pis à toutes les vacances, euh on était toujours là, oui à toutes les fins de semaine, oui (M11_2007).

Cela dit, qu'importe la saison, la marche en forêt – et donc l'usage de petits sentiers qui ont peu de chance de laisser des traces durables sur les photographies aériennes et les cartes topographiques – reste un moyen ancien d'accès en forêt, les camps servant alors souvent de relais balisant les déplacements (F04_2007 ; M07_2012).

Au-delà du nombre de camps anciens et de leur localisation, ce qu'on remarque surtout c'est la durabilité de ces installations. Bien que ces camps n'existent plus aujourd'hui, ils ont été des structures permanentes ayant été en usage pour plusieurs décennies, sinon pour plusieurs générations de Métis (M06_2007 ; F02_2007 ; M11_2007) : « on était au lac d'Octobre, c'est à côté, c'est par ici, c'est à peu près à trois kilomètres ce lac-là, depuis que je suis au monde qu'on est là, ma grand-mère avait un petit camp là pis il y en avait deux dans le temps, on a toujours été en forêt nous autres » (F09_2007). À eux seuls, les quatre individus interviewés en juin 2012 ont été en mesure de localiser une vingtaine de camps anciens, chacun étant resté en usage pour plusieurs années, chevauchant parfois même plusieurs générations de Métis.

7.02 Marqueurs politiques de la territorialité

Ce qui importe dans cet usage traditionnel de camps repose sur le fait qu'il s'agit d'une pratique propre à la plupart des métis interviewés, exposant ainsi fortement la dimension collective de cette pratique et suggérant l'existence d'un sentiment communautaire métis. Or, ce sentiment se voit confirmé par la vocation ouvertement collective de certains camps. Le plus bel exemple concerne l'existence d'un « camp communautaire métis » ou « dépôt de fourrure métis » (M07_2012). Le sens de la communauté s'exprime aussi autrement, par la cession d'une installation en forêt d'un Métis à un autre : « c'est un camp de bois ronds, un camp de bûcherons de bois ronds tsé

qui a été fait euh dans le style des camps de bûcherons, on a acheté ça de, de, des Tremblay, ça été construit par le clan des Tremblay là et puis eux autres, c'est des Métis tsé, ça été, ils ont coupé des arbres sur, sur l'île pis ils ont construit le camp » (F01_2007). Ces quelques exemples démontrent en fait le rôle important que jouent les camps et les activités en forêts dans l'organisation sociale de l'espace au sein de la communauté métisse.

Bien que ces activités soient toujours au cœur de la manière d'être métisse, la nature communautaire des camps a pris une tangente fortement symbolique depuis quelques années. En raison notamment des pressions légales accrues, les camps sont devenus des vecteurs de mobilisation sociale, les symboles d'un mode de vie et d'une manière d'être spécifiques à sauvegarder. Au-delà des activités de chasse, de pêche ou de trappe qu'ils balisent toujours, les camps sont devenus les principaux signes de la distinction métisse, une manière de prendre position par rapport aux non-Métis, de marquer la nature de ce qui est « notre territoire » (M06_2007 ; M03_2007). De ce combat pour protéger le territoire métis découle le besoin d'« enrôler » la jeunesse de manière à fourbir les armes pour les combats à venir, démontrant, du coup, une volonté toute métisse de se projeter dans l'avenir ou d'assurer, à tout le moins, que la communauté puisse envisager positivement le futur : « t'écrases un corps, t'écrases une action en justice, mais tu n'écrases pas une émotion comme ça pis je l'ai transmis à mon fils, il est comme moi pis lui il va la transmettre à mon petit-fils pis ainsi de suite, c'est ça un peuple, c'est ça l'âme du peuple » (M06_2007). Comme ajoute un autre informateur, « C'est important parce que les autres qui vont être en arrière de moi ou mes enfants ou mes petits-enfants, ben euh si le bonhomme s'est tenu debout, il ne s'est pas fait acheter par un, par un bail de camp, il va peut-être leur rester quelque chose. Tsé mes enfants, ils vont dans le bois, ils viennent à la chasse avec moi » (M11_2007).

7.03 Marqueurs culturels de la territorialité

L'importance des camps aujourd'hui comme vecteurs de mobilisation sociale métisse – et donc d'action politique, d'organisation et de relation avec l'Autre – est aussi un rappel de la dimension symbolique de toute entreprise humaine d'appropriation de

l'espace. En tant que porte-étendard de la distinction métisse, le camp est ainsi une marque culturelle de la territorialité.

La pratique territoriale métisse semble s'inscrire dans une ontologie (une manière de vivre ou d'être dans le monde) de type « relationnelle » qui prône une vision de la nature comme un tout cohérent (Poirier, 2010), dans toutes ces dimensions, y compris humaine et qui s'oppose au modèle occidental, lequel fait de la société et la nature deux entités entièrement séparées, justifiant ainsi le contrôle de celle-ci par celle-là (Howitt et Suchet-Person, 2006, 324). C'est ainsi qu'en parlent certains informateurs métis :

Il y en a beaucoup, dans les Métis je ne le sais pas, mais moi je sais que, ici dans mon cœur là, que tuer un animal si tu en as pas de besoin, c'est, c'est, moi je dis que c'est criminel parce qu'il y a moyen de faire du sport à part que d'aller tuer des animaux pour le plaisir tsé, moé euh c'est comme ça, j'ai été élevé de même par mon père pis moi j'ai tout élevé mes enfants comme ça, on va à la chasse à l'original l'automne là, moi j'ai quatre gars puis ils vont tous à la chasse pis ils ont tous des camps dans le bois, tous des camps dans le bois, on est tous dans le même coin à peu près, dans deux miles carrés là pis on est quatre familles dans ça, mais mes garçons, en plus j'ai mes cousins pis mes frères qui sont là aussi, ils sont tous dans ce territoire-là (M06_2007).

... il y a des Blancs qui se préparent pour la chasse, parce qu'il y a des Blancs qui sont mordus de la chasse, c'est un sport, sont fébriles, ils ont hâte, pourquoi aye là, là, « on va en tuer un, on va le tuer », paf, ils le tuent, là il est à terre, ils le ramassent pis là ils cherchent à qui donner la viande, le coeur leur lève sur un steak, à qui je donnerais la viande (M12_2007).

Bref, le camp n'est pas simplement l'endroit où se pratiquent des activités de chasse ou de pêche, une réalité très matérielle de prime abord, il est aussi, sinon surtout, le lieu d'expression d'une manière très « autochtone » d'être au monde.

Les camps permettent l'expression de quatre types d'attachement complémentaires. D'abord, ils assurent un lien communautaire au passé, à la mémoire et aux ancêtres (M06_2007). Non seulement les camps permettent-ils la pratique d'activités traditionnelles, mais ils s'avèrent aussi lieux de transmission intergénérationnelle des pratiques, des valeurs et des traditions métisses. Parmi ces valeurs transmises, se trouve le deuxième type d'attachement relatif à l'usage des camps, soit celui que porte les Métis à la nature :

... mais il y a aussi une différence fondamentale peut-être qui euh, qui est celle de l'appartenance, euh quand je parle d'appartenance, je dis, euh je parle d'appartenance territoriale, on est très lié, très lié à la terre, très lié à la nature, très lié à l'environnement, soit celui qui nous a vu naître, soit celui qu'on a adopté, soit celui que l'on parcourt dans notre périple, mais on est très lié (M13_2007).

Étant largement commun à tous les Métis, l'usage des camps assure aussi une forme d'attachement communautaire qui se concrétise parfois même dans l'usage partagé de certaines installations spécifiques. Enfin, la dernière forme d'attachement concerne plus spécifiquement celle portée au territoire :

... tu ne peux pas parler de l'identité métisse sans parler de territoire, ça a beaucoup à voir, les gens s'identifient à des territoires, ils en fréquentent des territoires, ils s'identifient à ces territoires-là, ça a quelque chose à voir aussi avec les activités hein, que ce soit les activités de chasse, pêche, cueillette euh, trappe, que ce soit euh simplement de la fréquentation des territoires, que ce soit de la récolte de bois, que ce, les gens s'identifient à ces activités-là, l'identité vient avec un certain territoire, des ressources qui sont dans ce territoire-là, icitte je te disais, nous autres c'est l'original, euh tu vas regarder toute notre culture avec tout ce que l'on met comme énergie pour préparer la, la chasse, évidemment, on fait cette chasse-là pis on ne l'a fait pas n'importe comment hein, je suis allé voir d'autres territoires de chasse au Québec, ce que j'ai vu comme chasse ailleurs avec des non-Métis par rapport à la chasse que nous autres on pratique comme Métis, je vais te dire une affaire, c'est deux choses là, ça n'a rien à voir, comprends-tu, moi leur type de chasse, ce n'est pas de la chasse pour moi, il y a une culture dans nos affaires (M05_2007).

Cette dernière citation est particulièrement éloquente en ce qu'elle souligne la pertinence du concept de territorialité à la compréhension des liens serrés qui se tissent entre les relations au territoire, l'altérité et les processus identitaires.

Conclusion

Les rapports *Brisson* et *Boudreau* partagent les mêmes faiblesses fondamentales : ils sont truffés de failles méthodologiques, conceptuelles et théoriques ; ils ne proposent pas de contrehypothèses valables pour étayer leurs interprétations ; ils ne jettent aucun éclairage sur l'ethnogenèse, l'identité et la territorialité métisses, trois aspects centraux au contexte historique et juridique à la source du litige qui nous occupe. Chacune de ces faiblesses suffit à remettre en question les conclusions auxquelles arrivent les auteurs et à invalider la valeur scientifique de ces deux rapports. Le cumul de ces faiblesses ne fait donc qu'amplifier l'irrecevabilité de ces conclusions.

✦ **Les principales lacunes vont comme suit :**

- Faiblesse critique à l'égard de la pauvreté des perspectives autochtones et du biais colonial ou eurocanadien véhiculés par les sources qui composent les corpus documentaires des deux rapports ;
- Absence de réflexion théorique sur l'ethnicité, concept qui aurait été profitable en ce qu'il établit une différence fondamentale entre la culture et l'identité et entre les dimensions nominale et virtuelle de l'identité ;
- Ignorance totale des théories portant sur l'ethnogenèse métisse et leur utilisation critique aux réalités historiques du Québec septentrional ;
- Conceptualisation fragmentaire de l'identité métisse, présentée de manière unidimensionnelle comme la simple fusion des héritages culturels amérindiens et eurocanadiens, alors que selon la littérature pertinente à ce sujet elle est aussi, sinon surtout, fortement marquée par les processus de mobilité identitaire ;
- Perspective lacunaire sur le concept de territorialité, particulièrement à l'égard de son caractère dynamique et transactionnel ;
- Absence de contrehypothèses valables et défendables (du moins en vertu d'une littérature scientifique qui serait appropriée et à jour) qui témoigne

d'une réflexion inachevée, ainsi que d'un regard simpliste et orienté des réalités sous analyse ;

- Présentation hyperbolique de preuves documentaires fragmentaires sous forme de « vérités absolues » ou de « preuves irréfutables » ;
- Lecture inadéquate des principaux critères juridiques énoncés dans le jugement *Powley*.

En réponse à ces lacunes fondamentales nous avons proposé une contre-expertise visant à montrer non seulement l'existence historique et contemporaine de la réalité métisse au Saguenay, mais aussi en quoi cette réalité répond à plusieurs des critères *Powley*.

✚ **Identification de la communauté historique titulaire des droits (R. c. Powley, 2003, paragr. 21).**

- La communauté découle de la géographie de la traite des fourrures, contexte socioculturel et socio-économique favorable au métissage culturel ;
- Ce contexte donne lieu à l'émergence de plusieurs noyaux de peuplement (unités de production familiale) spatialement distribués sur l'ensemble des territoires de traite – soit particulièrement aux alentours des postes, sur les routes de traite et en des lieux stratégiques et anciens de passage empruntés par les Montagnais – et reliés entre eux par les activités commerciales des compagnies de la fourrure ;
- Le contexte favorise également l'isolement géographique relatif de ces noyaux de peuplement métis, à la fois des bandes indiennes et des « gens des postes » ;
- Il permet le développement d'un comportement spatial distinctif (à l'exemple de François Verrault) une des marques matérielles de l'intermédiarité métisse ;
- Il contribue à la création d'une niche sociale d'entre-deux et spécifiquement métisse ;

- Cette communauté issue de la traite des fourrures s'avère une réalité structurelle et moment de l'ouverture de la région à la colonisation et de l'avancée des fronts pionniers.
- ✦ **La pratique fait partie intégrante de la culture distinctive du demandeur et est en continuité avec une pratique historique correspondante (*ibid.*, paragr. 41 et 45).**

Déterminer si l'établissement de camps dans la région constitue une pratique ancienne, à savoir une pratique courante avant que s'amorce l'ouverture de la région à la colonisation vers la moitié du XIX^e siècle, nous ne saurions l'affirmer, puisque cela déborde largement le cadre de notre étude. Toutefois, notre étude suggère deux conclusions importantes : d'une part, les activités de subsistance (chasse, trappe ou pêche) sont au cœur des noyaux familiaux qui, au moment de l'avancée des fronts pionniers, composent la communauté métisse sagueenienne ; d'autre part, au XX^e siècle, les camps sont centraux à ces pratiques de subsistance et à l'expression d'une occupation ancienne et culturellement distinctive et métisse du territoire. En somme, l'usage de camps, en supposant qu'il soit relativement récent – ce qui n'est pas certain non plus si on se fie aux habitations d'un Jérôme St-Onge ou d'un Cyriac Buckell décrites dans le chapitre précédent – serait surtout la démonstration du caractère évolutif des pratiques de subsistance métisses et, le cas échéant, une manifestation évidente du lien entre les pratiques historiques et contemporaines. La fonction ouvertement communautaire de certains anciens camps ne fait que confirmer leur importance dans l'univers collectif métis.

Références

(a) Fonds d'archives consultés

Fonds Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, Terriers de la région 12, Terrier #15 Cantons Chicoutimi et Cimon - 1851-1938, Bibliothèque et Archives nationales, Centre de Saguenay (E9, S1, P15).

Fonds Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, Terriers de la région 12, Terrier # 56 Premiers enregistrements des terres Cantons : Ashuapmouchouan, Bagot, Boileau, Bourget, Chicoutimi, Harvey, Simard, Tremblay, Jonquière, Laterrière, Falardeau, Kénogami, Mésy, LaBarre, Hébertville, Signay, Delisle, Ile d'Alma, Caron, Métabetchouan, Saint-Jean, Charlevoix, Roberval, Desmeules, Parent, Saint-Germain. - [Avant 1851], Centre de Saguenay (E9, S1, P56).

Fonds Ministère des Terres et Forêts, Bureau de l'arpenteur général du Québec, Carnets d'arpentage - 1626-1968, Bibliothèque et Archives nationales, Centre de Québec (E21, S60, SS3).

Fonds Ministère des Terres et Forêts, Bureau de l'arpenteur général du Québec, Carnets : rivière - 1792-1834, Bibliothèque et Archives nationales, Centre de Québec (E21, S60, SS2).

Fonds Ministère des Terres et Forêts, Bureau de l'arpenteur général du Québec, Carnets : Chemin - 1808-1906, Bibliothèque et Archives nationales, Centre de Québec (E21, S60, SS5).

Fonds Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Correspondance - 1842-1860, Bibliothèque et Archives nationales, Centre de Saguenay (E78, S1)

Recensement nominatif du Canada de 1851, Bibliothèque et Archives Canada, base de données en ligne <www.collectionscanada.gc.ca/base-de-donnees/recensement-1851/index-f.html> (consulté en 2012).

Biographical Sheets, Archives of Manitoba, Hudson's Bay Company, En ligne (www.gov.mb.ca/chc/archives/hbca/biographical/index.html).

Archives of Manitoba, Hudson's Bay Company, *Listes du personnel des postes* (Key People), En ligne <<http://pam.minisisinc.com/pam/search.htm>> (consulté en 2012).

(b) *Documents cartographiques (ordre croissant par année de production)*

Carte de la Nouvelle-France augmentée depuis la dernière, servant à la navigation...
Samuel de CHAMPLAIN, Toronto, The Champlain Society, 1920?, facsimile, original :
Paris, 1632.

Carte du Canada ou de la Nouvelle France et des Découvertes qui ont été faites [...] dresfée sur plusieurs Observations et sur un grand nombre de Relations imprimées ou manuscrites, Guillaume DEL'ISLE de l'Académie Royale des Sciences et Premier Geographe du Roy, Ottawa, Department of Justice, fac-simile, original: Paris, 1703.

Carte du domaine du roy en Canada, LAURE, Pierre-Michel, [s. l.], 1731.

Carte de la partie orientale de la Nouvelle France ou du Canada, BELLIN, Jacques-Nicolas, Paris, 1744.

Carte du cours de la rivière du Saguenay appelée par les sauvages Pitchitaouichetz, BELLIN, Jacques-Nicolas, Paris, 1744.

Le cours du Saguenay depuis son entrée jusque a la rivière de Chékoutemi, Anonyme, [s.d.n.n], 1748.

Partie Orientale de la Nouvelle France ou du Canada, BELLIN, Jacques-Nicolas, [s.n.], Paris, 1755.

Partie de l'Amérique septent ? qui comprend la Nouvelle France ou le Canada, ROBERT DE VAUGONDY, Géog ? Ordinaire du Roy, avec privilège, C. Haufsard sculpteur, [1:4,000,000], [Paris, 1758].

A map exhibiting all the new discoveries in the interior parts of North America, ARROWSMITH, Aaron, London, chez l'auteur, 1802.

A New map of Upper & Lower Canada from the latest authorities, CARY, John, London, chez l'auteur, 1807.

Map of the River St. Lawrence from its embouchure to its source..., NEELE, Samuel John, London, R. Phillips, 1807.

This map of Upper and Lower Canada and United States, KENSETT, Thomas, Connecticut, chez l'auteur, 1812.

(East sheet) Map of the Provinces of Upper & Lower Canada with parts of the United States of America &c., BOUCHETTE, Joseph, London, William Faden, 1815.

Map of the United States and British Provinces of Upper and Lower Canada, KENSETT, Thomas, [s.l.], Shelton & Kensett, 1816.

A new and correct map of the British colonies in North America..., LAURIE, R. H., London, chez l'auteur, 1823.

- Plan de la rivière du Saguenay, lacs, rivières & ruisseaux, ainsi que la qualité du sol du terrain et des bois situés chaque coté de la dite rivière du Saguenay...*, LARUE, A, [s.l.], 1827.
- A new map of the Province of Lower Canada describing all the Seigneuries, Townships...* / Samuel HOLLAND, London, James Wyld, [1:800,000], 1829.
- To His most Excellent Majesty King William IVth. This Map of the Provinces of Lower & Upper Canada...*, BOUCHETTE, Joseph fils, James Wyld, London, 1831.
- Canada East formerly Lower Canada*, CAREY & HART, Philadelphia, 1840.
- Plan du Township Tremblay*, LEGENDRE, 1844.
- Map of The Provinces of Canada*, BOUCHETTE, Joseph, New York, Sherman & Smith, 1846.
- Canada East, Formerly Lower Canada*, MITCHELL, Samuel Augustus, Philadelphia, Thomas, Cowperthwait & Co., 1853.
- Canada East or Lower Canada And New Brunswick*, COLTON, G.W., New York, chez l'auteur, 1856.
- Plan of the Township of Roberval*, Wallace, A., 1858.
- A New map of the province of Lower Canada*, HOLLAND, Samuel, London, James Wyld, 1861.
- Canada East or Lower Canada And New Brunswick*, COLTON, G.W., New York, chez l'auteur, 1865.
- Carte de la Province de Québec, Canada*, TACHE, Eugène, Montréal : Burland Lafricain & Co., 1870.
- Carte topographique, *Bagotville*, éch. 1 : 50 000, Ottawa, ministère des Mines et relevés techniques, 22D07 Est, 1961 (photos de 1953).
- Carte topographique, *Lac Jalobert*, éch. 1 : 50 000, Ottawa, ministère des Mines et relevés techniques, 22D10, 1962 (photos de 1953).
- Carte topographique, *Lac Moncouche*, éch. 1 : 50 000, Ottawa, ministère des Mines et relevés techniques, 22D15 Est, 1962 (photos de 1953).
- Carte topographique, *Bagotville*, éch. 1 : 50 000, Ottawa, ministère des Mines et relevés techniques, 22D07 Est, 1961 (photos de 1953).
- Carte topographique, *Lac Jalobert*, éch. 1 : 50 000, Ottawa, ministère des Mines et relevés techniques, 22D10, Toporama, en ligne (consultée en septembre 2012).

(c) Sources documentaires citées

ALEMANN, Alexandre (2005). *Souches métisses et descendance : Saguenay-Lac-Saint-Jean*, Chicoutimi, Communauté Métisse su Domaine du Roy et de la Seigneurie de Mingan.

- ANDREWS, N. (1830). « Journal d'expédition d'exploration entre le fleuve Saint-Laurent et la Rivière Saguenay, jusqu'à la Baie des Ha-Ha », dans *Rapport des Commissaires nommé pour l'exploration du pays borné par les rivières Saguenay, Saint-Maurice et Saint-Laurent*, Chambre d'Assemblée, p. 4-25.
- BARTH, Fredrik (1969). « Introduction », dan Fredrik Barth (dir), *Ethnic Groups and Boundaries: The Social Organization of Culture Difference*, Boston, Little, Brown and Company, p. 9-38.
- BELYEA, Barbara (1992). « Amerindian Maps: The Explorer as Translator », *Journal of Historical Geography*, 18(3); 267-277.
- BINNEMA, Theodore *et al.* (2001). « John Elgin Foster : Western Canadian Historian », dans Theodore Binnema *et al.* (dir.), *From Rupert's Land to Canada*, Edmonton, University of Alberta Press, p. ix-xxii.
- BONNEMAISON, Joël (1981). « Voyage autour du territoire », *L'espace géographique*, 4(4) : 249-262.
- BOUCHARD, Russel (2000). *Quatre années dans la vie du poste de traite de Chicoutimi (1800-1804) : Journal de Neil McLaren*, Chicoutimi, Chez l'auteur.
- BOUCHARD, Russel (2005). *La Communauté métisse de Chicoutimi : Fondements historiques et culturels*, Chicoutimi, Chez l'auteur.
- BOUCHETTE, Joseph (1824). « Témoignage du Lieutenant-Colonel Bouchette, Arpenteur-Général de la Province du Bas-Canada », *Journaux de la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada*, vol. 33, app. R.
- BOUCHETTE, Joseph (1829). « Journal du parti explorateur de la rivière St.Maurice, formant une des expéditions envoyées sous la direction des Commissaires nommés par le Gouvernement, pour mettre à exécution un Acte de la Législature Provinciale du Bas-Canada », dans *Rapport des Commissaires pour explorer le Saguenay*, Québec, Neilson & Cowan, p. 108-171.
- BOUCHER, Manuel (2000). *Les théories de l'intégration entre universalisme et différencialisme*, Montréal, L'Harmattan.
- BOUDREAU, Claude (1994). *La cartographie au Québec, 1760-1840*, Québec, PUL.
- BOUDREAU, Claude (2009). « Rapport d'expertise sur les affiants au Saguenay-Lac-Saint-Jean », rapport non publié, Québec, Ministère des Ressources naturelles et de la Faune.
- BOUDREAU, Claude, Serge COURVILLE et Normand SÉGUIN (1997). *Le territoire*, coll. « Atlas historique du Québec », Québec, PUL.
- BRISSON, Réal (2009). « Présence amérindienne continue dans la région de Chicoutimi sous le Régime anglais », rapport non publié, Québec, Ministère des Ressources naturelles et de la Faune.
- BROWN, Jennifer S. H. (1980). *Strangers in Blood: Fur Trade Company Families in Indian Country*, Vancouver, UBC Press.

- BROWN, Jennifer S. H. (2007). « Noms et métaphores dans l'historiographie métisse : Anciennes catégories et nouvelles perspectives », *Recherche amérindiennes au Québec*, 37(2-3) ; 7-14.
- BUIES, Arthur (1896). *Le Saguenay et le bassin du lac Saint-Jean : Ouvrage historique et descriptif* (troisième édition), Québec, Léger Brousseau.
- CANADA, Gouvernement de (1858). *Rapport des Commissaires spéciaux, nommés le 8 septembre, 1856, pour s'enquérir des affaires des Sauvages en Canada*, Toronto, Stewart Desbshire & George Desbarats.
- CANADA, Gouvernement de (1819). *Papers Relating to the Red River Settlement : 1815-1819*, House of Commons.
- CLAVAL, Paul (2008). « Espace et territoire. Les bifurcations de la science régionale », *Géographie Économie Société*, 10(2) ; 157-184.
- COURVILLE, Serge (1991). « De l'espace au territoire. La démarche géographique », dans J. Mathieu (dir), *Les dynamismes de la recherche au Québec*, Québec, CÉFAN et PUL, p. 23-44.
- CUIN, Charles-Henry (2011). *Durkheim : modernité d'un classique*, Paris, Hermann.
- DARROCH, Gordon A. et Wilfred G. MARSTON (1984). « Patterns of Urban Ethnicity : Toward a Revised Ecological Model », dans Noel Iverson (dir), *Urbanism and Urbanization : Views, Aspects, and Dimensions*, Leiden, E. J. Brill, p. 127-159.
- DAVIS, W. H. A. (1836). « Journal d'une Exploration pour constater la possibilité d'ouvrir un Chemin entre le Saguenay et le Fleuve St.Laurent », *Journaux de la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada*, 1835-6, vol. 45, app. B.B.
- DAWSON, Nelson-Martin (2011). *Fourrures et forêts métissèrent les Montagnais : regard sur les sang-mêlés au Royaume du Saguenay*, Sillery, Septentrion.
- DEVINE, Heather (2001). « Les Desjarlais : The Development and Dispersion of a Proto-Métis Hunting Band, 1785-1870 », dans Theodore Binnema *et al.* (dir.), *From Rupert's Land to Canada*, Edmonton, University of Alberta Press, p. 179-192.
- DEVINE, Heather (2004). *The People Who Own Themselves: Aboriginal Ethnogenesis in a Canadian Family, 1660-1900*, Calgary, University of Calgary Press.
- DICKASON, Olive Patricia (1985). « From 'One Nation' in the Northeast to 'New Nation' in the Northwest : A Look at the Emergence of the Métis », dans Jacqueline Peterson et Jennifer S. H. Brown (dir.), *The New Peoples : Being and Becoming Métis in North America*, Winnipeg, University of Manitoba Press, p. 19-36.
- DI MÉO, Guy (1996). *Les territoires du quotidien*, Paris, L'Harmattan.
- DUMAIS, P. H. (1866). *Ouiatchouan*, carnet d'arpentage manuscrit, no O.11.
- DUMESNIL, Clément (1849). *Droits féodaux et seigneuriaux au Canada, et sur le meilleur mode à employer pour accorder une juste indemnité aux seigneurs*, Montréal, J. Starke.

- FOSTER, John E. (1985). « Some Questions and Perspectives on the Problem of Métis Roots », dans Jacqueline Peterson et Jennifer S. H. Brown (dir.), *The New Peoples : Being and Becoming Métis in North America*, Winnipeg, University of Manitoba Press, p. 73-91.
- FOSTER, John E. (2001). « Wintering, the Outsider Adult Male and the Ethnogenesis of the Western Plains Métis », dans Theodore Binnema *et al.* (dir.), *From Rupert's Land to Canada*, Edmonton, University of Alberta Press, p. 179-192.
- ENS, Gerhard J. (2001). « Metis Ethnicity, Personal Identity and the Development of Capitalism in the Western Interior : The Case of Johnny Grant », dans Theodore Binnema *et al.* (dir.), *From Rupert's Land to Canada*, Edmonton, University of Alberta Press, p. 161-177.
- GALLOWAY, Patricia (1998). « Debriefing Explorers: Amerindian Information in the Delisles' Mapping of the Southeast », dans Malcolm G. Lewis (dir.), *Cartographic Encounters: Perspectives on Native American Mapmaking and Map Use*, Chicago: University of Chicago, p. 223-240.
- GÉLINAS, Claude (2011). *Indiens, Eurocanadiens et la cadre social du métissage au Saguenay-Lac-Saint-Jean, XVII^e-XX^e siècles*, Sillery, Septentrion.
- GIRARD, Camil et Édith GAGNÉ (2000). *Territoire ancestral de chasse, de trappe et de pêche : La famille de Ghislain Corneau (Secteur Valin : Saguenay)*, Chicoutimi, GRH/UQAC.
- HARLEY, John Brian (1989). « Deconstructing the Map », *Cartographica*, 26(2); 1-20.
- HARLEY, John Brian (1992). « Rereading the Maps of the Columbia Encounter », *Annals of the Association of American Geographers*, 82(3); 522-536.
- HAVARD, Gilles (2003). *Empire et métissages: Indiens et Français dans le Pays d'en haut, 1660-1715*. Sillery, Septentrion and Presses de l'université Paris-Sorbonne.
- HAVARD, Gilles (2008). « Métissage et ethnogenèse dans les 'Pays d'en haut' (Grands Lacs, Prairies), env. 1650-1830 », rapport non publié, Québec, Ministère des Ressources naturelles et de la Faune.
- HIND, Henry Youle (1860). *Narrative of the Canadian Red River Exploring Expedition of 1857 and of the Assiniboine and Saskatchewan Exploring Expedition of 1858*, vol. 1. London, Longman, Green, Longman and Roberts.
- HOWITT, Richard et Sandra SUCHET-PERSON (2006). « Rethinking the building blocks: ontological pluralism and the idea of 'management' », *Geografiska Annaler*, 88B(3); 323-335.
- INGALL, Frederick L. (1830). « Journal d'une expédition nommée pour explorer l'étendue de Pays située entre la Rivière Saint-Maurice et la Rivière Au Lièvres », *Journaux de la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada*, vol. 34, app. S.

- JACQUIN, Philippe (1987). *Les Indiens blancs: Français et Indiens en Amérique du Nord (XVIIe-XVIIIe siècle)*, Paris, Payot.
- JENKINS, Richard (1997). *Rethinking ethnicity: arguments and explorations*, London, Sage.
- KERSTIN, Lueck et Steffen HAYLEY (2011). « White Kids: Identity Construction, Critical Mass, and Symbolic Exclusion in High School Cliques and other Groups », *Berkeley Review of Education*, 2(1); 47-67.
- KIM, Hyojoung et Peter S. BEARMAN (1997). « The Structure and Dynamics of Movement Participation », *American Sociological Review*, 62(1); 70-93.
- KUPER, Adam (1988). *The Invention of Primitive Society : Transformations of an Illusion*, London, Routledge.
- LAPLANTINE, François and Alexis NOUSS (1997). *Le métissage*, Paris, Flammarion.
- LANGELIER, J.-C. (1891). *Liste des terrains concédés par la Couronne dans la Province de Québec : De 1763 au 31 décembre 1890*, Québec, Charles-François Langlois.
- LAVOIE, Michel (2010). « Introduction », dans M. Lavoie et D. Vaugois, *L'impasse amérindienne. Trois commissions d'enquête à l'origine d'une politique de tutelle et d'assimilation. 1828-1858*, Québec, Septentrion, p. 25-30.
- LEWIS, Malcolm G. (1986). « Indicators of Unacknowledged Assimilations from Amerindian Maps and Euro-American Maps of North America: Some General Principles Arising from a Study of La Vérendrye's Composite Maps, 1728-29 », *Imago Mundi*, 38: 9-34.
- LEWIS, Malcolm G. (1987). « Indian Maps: Their Place in the History of Plains Cartography », dans Frederick C. Luebke et al. (dir.), *Mapping the North American Plains: Essays in the History of Cartography*, Norman, University of Oklahoma Press. 63-80.
- LEWIS, Malcolm G. (dir) (1998). *Cartographic encounters : perspectives on Native American mapmaking and map use*, Chicago, University of Chicago Press.
- MATHANI, Minelle, « "I'm a Blonde-Haired, Blue-Eyed Black Girl": Mapping Mobile Paradoxical Spaces among Multi-ethnic Women in Toronto, Canada », dans D. Parker et M. Song (dir.), *Rethinking 'Mixed Race'*, London, Pluto Press, p. 173-193.
- McDOUGALL, James (1824). « Témoignage de James McDougall, Négociant », *Journaux de la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada*, vol. 33, app. R.
- McKENZIE, James (1824). « Témoignage de James McKenzie, Écuyer », *Journaux de la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada*, vol. 33, app. R.
- MORRISON, Jean (2000). « McKENZIE, JAMES », *Dictionnaire bibliographique du Canada en ligne*, <www.biographi.ca/009004-119.01-f.php?&id_nbr=3547> (consulté septembre 2012).

- NIXON, W. (1829). « Extraits du Journal d'un Voyage d'Exploration depuis Québec jusqu'au Lac St.Jean, autour du dit Lac et de là à Québec... », dans *Rapport des Commissaires pour explorer le Saguenay*, Québec, Neilson & Cowan, p. 67-81.
- NOUSS, Alexis (2005). *Playdoyer pour un monde métis*, Paris, Textuel.
- PERRAULT, Isabelle (1982). « Traite et métissage: un aspect du peuplement de la Nouvelle-France », *Recherches Amérindiennes au Québec*, 12(2); 86-94.
- PETERSON, Jacqueline (1978). « Prelude to Red River: A Social Portrait of the Great Lakes Métis », *Ethnohistory*, 25(1); 41-67.
- PETERSON, Jacqueline et Jennifer S. H. BROWN (1985). « Introduction », dans Jacqueline Peterson et Jennifer S. H. Brown (dir.), *The New Peoples : Being and Becoming Métis in North America*, Winnipeg, University of Manitoba Press, p. 3-16.
- POIRIER, Sylvie (2010). « Change, Resistance, Accommodation and Engagement in Indigenous Contexts: A Comparative (Canada-Australia) Perspective », *Anthropological Forum*, 20(1); 41-60.
- PRICE, David E. (1858). « Témoignage de David E. Price, 14 novembre, 1857 », dans Gouvernement du Canada, *Rapport des Commissaires spéciaux, nommés le 8 septembre, 1856, pour s'enquérir des affaires des Sauvages en Canada*, Toronto, Stewart Desbshire & George Desbarats, p. 181-183.
- RAFFESTIN, C., 1986, « Écogenèse territoriale et territorialité » dans F. Auriac F. & R. Brunet (dir.), *Espaces, jeux et enjeux*, Paris, Fayard, p. 173-185.
- REIMER, Gwen et Jean-Philippe CHARTRAND (2007). « L'ethnogénèse des Métis de la baie James en Ontario et au Québec », *Recherches amérindiennes au Québec*, 37(2-3) ; 29-42.
- R. c. Powley*, [2003] 2 S.C.R 207.
- RHEIN, Catherine (2002). Intégration sociale, intégration spatiale, *L'Espace Géographique* 2002(3) ; 193-207.
- RIVARD, Étienne (2007). « Au-delà de *Powley* : l'horizon territorial et identitaire des Métis », *Recherches amérindiennes au Québec*, 37(2-3) ; 97-105.
- RIVARD, Étienne (2008). « Trajectoires cartographiques et métisses de la Franco-Amérique », Éric Waddell et Dean Louder (dir.), *Franco-Amérique*, Québec, Septentrion, p. 295-316.
- RIVARD, Étienne (2008). « Colonial Cartography of Canadian Margins : Cultural Encounters and the Idea of Métissage », *Cartographica*, 43(1); 45-66.
- RIVARD, Étienne (2009). « Les territoires métis : les entre-deux de l'autochtonité au Québec », dans L. Turgeon (dir), *Territoires*, Québec, PUL, p. 171-186.
- RIVARD, Étienne (2012). « "Le Fond de l'Ouest:" Territoriality, Oral Geographies, and the Métis in the 19th Century Northwest », in N. St-Onge et al. (dir.), *Contours of a People*, Norman, University of Oklahoma Press, p. 143-168.

- ROGER, Everett M. (2003). *Diffusion of Innovations*, New York, Free Press.
- ROUSSEAU, Louis-Pascal (2006). « Les études sur l'ethnogenèse au Canada : enjeux et perspectives de recherche pour le Québec », *Recherches amérindiennes au Québec*, 36(1) ; 49-57.
- ROY, Bernard (2009). « Planification (2) de la preuve de la Procureure générale du Québec relative aux ethnogenèses et aux droits ancestraux (Articles 274.1 et 402.1 C.p.c. et 18[2] R.p.C.S.) », Québec, Procureure générale du Québec.
- SACK, Robert D. (1986). *Human territoriality: its theory and history*, Cambridge, Cambridge University Press.
- SIMARD, Thomas (1829). « Témoignage de Thomas Simard », dans *Rapport des Commissaires pour explorer le Saguenay*, Québec, Neilson & Cowan, p. 188.
- SPRY, Irene M. (1985). « The Métis and the Mixed-Bloods of Rupert's Land before 1870 », dans Jacqueline Peterson et Jennifer S. H. Brown (dir.), *The New Peoples : Being and Becoming Métis in North America*, Winnipeg, University of Manitoba Press, p. 95-118.
- ST-HILAIRE, Marc (1996). *Peuplement et dynamique migratoire au Saguenay, 1840-1960*, Québec, PUL.
- SHEPPARD, W. (1831). « Cour du Banc du Roi-Québec. Terme de Septembre 1830. Le Roi, Contre Peter McLeod l'ainé, Peter McLeod le jeune, Jacob Trambly, Michel Simard et François Desbiens », *Journaux de la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada*, 1831, vol. 40, app. A.A.
- TACHÉ, Paschal (1824). « Témoignage de Paschal Taché, écuyer, Seigneur de Kamouraska », *Journaux de la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada*, vol. 33, app. R.
- TÉTU, François (1849). *Jonquière*, carnet d'arpentage manuscrit, no J.5.
- THÉREAU, Edouard (1824). « Témoignage d'Edouard Théréau », *Journaux de la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada*, vol. 33, app. R.
- THISTLE, Paul C. (1997). « The Twatt Family, 1780-1840: Amerindian, Ethnic Category, or Ethnic Group Identity? », *Prairie Forum*, 22(2) ; 193-212.
- TOBIAS, John I. (1983). « Protection, Civilization, Assimilation : An Outline History of Canadian's Indian Policy », dans Ian A. I. Getty et al. (dir.), *As Long as the Sun Shines and the Water Flows*, Vancouver, UBC Press, p. 39-55.
- TREMBLAY, Victor Mgr (1963). « Mémoires d'un ancien : Antoine Hudon », *Saguenayensia*, 5(4) ; 87-89.
- TREMBLAY, Victor Mgr (1973). « Mémoires d'un ancien : Monsieur Johnny Boivin », *Saguenayensia*, 15(6); 171-174.
- TREMBLAY, Victor Mgr (1968). « Mémoires d'un ancien : Monsieur Timothée Harvey », *Saguenayensia*, 10(2); 36-37.
- TRUDEL, Marcel (1960). *L'esclavage au Canada français: Histoire et conditions de l'esclavage*, Québec, PUL.

VAN KIRK, Sylvia (1980). *"Many Tender Ties": Women in Fur-Trade Society, 1670-1870*, Winnipeg, Watson & Dwyer.

VERRAULT, François (1824). « Témoignage du François Verrault », *Journaux de la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada*, vol. 33, app. R.

VIEN, Rossel (2002). *Histoire de Roberval : Cœur du Lac-Saint-Jean*, Chicoutimi, Les éditions JCL.

WHITE, Richard (1991). *The Middle Ground: Indians, Empires, and Republics in the Great Lakes Region, 1650-1815*, Cambridge. Cambridge University.

Annexe

Schéma d'entretien pour les enquêtes de juin 2012 (conception Étienne Rivard)

A- Informations biographiques de base (âge, occupation, lieu de résidence, etc.)

B- Questions sur l'existence de camps anciens aujourd'hui disparus

- *Avez-vous connaissance de l'existence ancienne de camps qui seraient aujourd'hui disparus ?*
- *Pouvez-vous les localiser sur une carte ?*
- *Quand ces camps furent-ils abandonnés ? Pourquoi ?*
- *Furent-ils en usage vers les années 1960 ? 1950 ? Avant cela ?*

C- Questions sur les modalités d'usage et d'organisation de ces camps

- *Pourquoi ces camps avaient-ils été érigés ? Quelle(s) étai(en)t leur(s) fonction(s) ?*
- *Quels liens existaient-ils entre eux ? S'agissait-il de constructions isolées ? D'un réseau de camps ?*
- *Y avait-il une période de l'année d'occupation spécifique pour ces camps ?*
- *Combien de temps les Métis pouvaient-ils passer dans ces différents camps ? Sur une année ? À chaque visite ?*
- *Quels étaient les moyens de transport employés pour s'y rendre ?*
- *Combien de temps fallait-il consacrer au voyage ?*

D- Questions relatives au fait communautaire métis

- *Ces camps étaient-ils strictement « familiaux » et « privés » ? Qui pouvaient s'en servir ?*



Ministère de la Justice
Direction du contentieux
REÇU LE

27 DEC. 2012

MONTRÉAL